

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**Paix – Travail – Patrie**

**MINISTERE DE L'HABITAT ET  
DEVELOPPEMENT URBAIN**

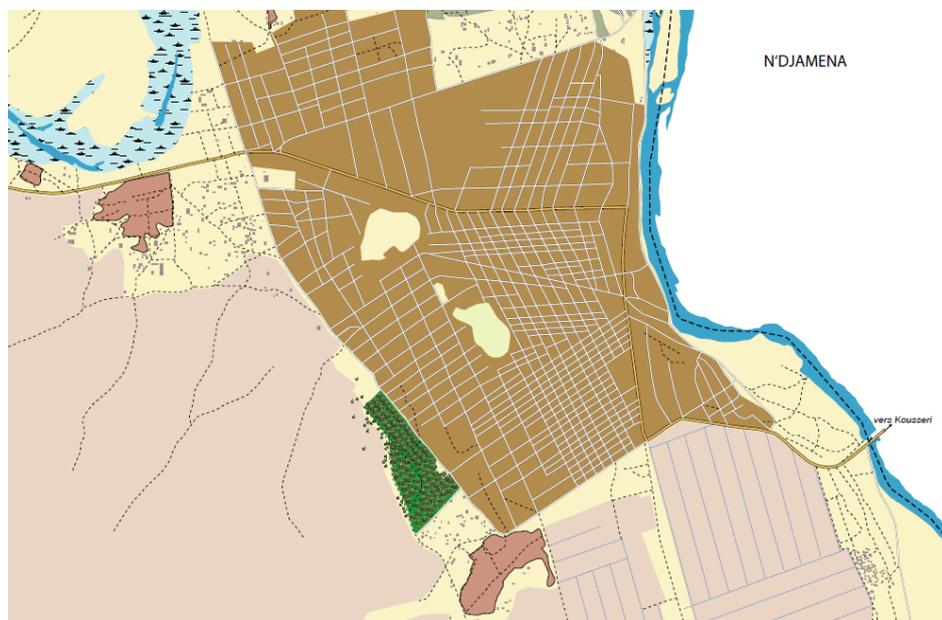
**COMMUNE DE KOUSSERI**

**REALISATION DU PLAN D'OCCUPATION DES  
SOLS DE KOUSSERI**

**RAPPORT DIAGNOSTIC**

**TOME 1 AUDIT URBANISTIQUE DIAGNOSTIC**

**DEFINITIF**



**INTEGC**  
Maîtrise d'Oeuvre

JANVIER 2012

B.P. 11 088 YAOUNDE CAMEROUN  
TEL : 22 22 02 16 ou 99 92 48 95  
Fax : 22 20 19 08 ou 22 22 02 16  
Email : [integc@yahoo.fr](mailto:integc@yahoo.fr)

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b><i>i</i></b>
<b>LISTE DES CARTES</b>	<b><i>iv</i></b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	<b><i>v</i></b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b><i>vii</i></b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b>	<b><i>ix</i></b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>11</b>
<b>QUELQUES DÉFINITIONS</b>	<b>11</b>
a) Planification	11
b) Document de planification	11
c) Aménagement	11
<b>CONTEXTE NATIONAL</b>	<b>12</b>
<b>CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE KOUSSÉRI</b>	<b>13</b>
<b>OBJECTIF DE L'ÉTUDE</b>	<b>16</b>
a) Objectif global	16
b) Objectifs spécifiques	17
c) Zone d'étude du POS	17
<b>MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DU POS</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA VILLE DE KOUSSÉRI</b>	<b>20</b>
<b>I.1. SITUATION DE LA COMMUNE</b>	<b>20</b>
<b>I.2. HISTOIRE</b>	<b>20</b>
<b>I.3. DONNÉES ENVIRONNEMENTALE ET PHYSIQUE</b>	<b>24</b>
I.3.1 Relief et géomorphologie	24
I.3.2 Hydrographie	24
I.3.3 Climat	24
I.3.4 Végétation	25
I.3.5 Géologie et pédologie	25
<b>I.4. CONTRAINTES DU SITE NATUREL</b>	<b>25</b>
I.4.1 Terrains constructibles	25
I.4.2 Terrains non constructibles	25
I.4.3 Zones de risques environnementaux	28
<b>I.5. FORMULATION GÉNÉRALE DU SITE NATUREL</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE 2 : DONNÉES DERMOGRAPHIQUES ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN</b>	<b>32</b>
II.1. DÉFINITION ET OBJECTIF	32
II.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, LOCAL ET SOCIALE DE LA VILLE	32
II.3. POPULATION RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET D'ARRONDISSEMENT	36
II.4. POPULATION de KOUSSÉRI PAR QUARTIER	38
II.5. POPULATION urbaine de KOUSSÉRI	39
II.6. HYPOTHÈSE DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	41
<b>CHAPITRE 3 : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>	<b>44</b>
III.1. DÉFINITION ET OBJECTIF	44
III.2. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES	44
III.2.1 Personnes dans le ménage et groupes d'âge	44

III.2.2 Religions et croyances	46
III.2.3 Niveau d'instruction	47
III.2.4 Niveau de revenu du chef de ménage	48
III.2.5 Principales sources de dépenses	49
III.2.6 Occupation du chef de ménage	50
<b>III.3. PARAMÈTRES DÉMOGRAPHIQUES DE LA PLANIFICATION URBAINE</b>	<b>51</b>
III.3.1 Structure socioprofessionnelle des ménages	51
III.3.2 Population de la ville de Kousseri par grands groupes	52
III.3.3 Structure des revenus et sources de dépenses des ménages	52
III.3.4 Perspectives en matière de revenus	53
<b>III.4. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE</b>	<b>53</b>
III.4.1 Durée de résidence à Kousséri	53
III.4.2 Motif d'installation à Kousséri	54
III.4.3 Intention de s'installer définitivement à Kousseri	55
III.4.4 Durée de résidence dans les quartiers	55
III.4.5 Motif d'installation dans le quartier	56
III.4.6 Perspectives d'emploi	56
<b>CHAPITRE 4 : DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT</b>	<b>58</b>
<b>IV.1. ORGANISATION DE L'ESPACE URBAIN</b>	<b>58</b>
IV.1.1 Zone Centrale	58
IV.1.2 Zone Nord-ouest	59
IV.1.3 Zone Sud-ouest	60
IV.1.4 Zone Sud-Est	60
<b>IV.2 HABITAT</b>	<b>62</b>
IV.2.1 Propriété foncière	62
IV.2.2 Typologie de l'habitat	68
IV.2.3 Caractéristiques des constructions	71
IV.2.4 Statut d'occupation	82
<b>CHAPITRE 5 : ÉQUIPEMENTS URBAINS</b>	<b>89</b>
V.1. DÉFINITION ET OBJECTIF	89
V.2. ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	89
V.3. ÉQUIPEMENT DE SANTE	104
V.4. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	109
V.5. ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTUREL	110
V.6. ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET LOISIR	112
V.7. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	116
<b>CHAPITRE 6 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RÉSEAUX DIVERS</b>	<b>125</b>
VI.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA VOIRIE	125
VI.2 RÉSEAU ÉLECTRIQUE	127
VI.3 RÉSEAU D'EAU POTABLE	127
VI.4 TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN	128
VI.5 FRÉQUENCE DES ÉQUIPEMENTS SOUHAITÉS	129
<b>CHAPITRE 7 : ÉCONOMIE ET GESTION URBAINE</b>	<b>133</b>
VII.1. DÉFINITION ET OBJECTIF	133
VII.2 ÉCONOMIE URBAINE	133
VII.2.1 Principales activités de l'économie locale et localisation spatiale	133
VII.2.2 Quelques activités primaires pratiquées dans la Commune de Kousseri	134
VII.2.3 Quelques activités secondaires pratiquées dans la Commune de Kousseri	136
VII.2.4 Quelques activités tertiaires pratiquées dans la Commune de Kousseri	137
VII.2.5 Quelques activités informelles dans le marché	137

VII.2.6 Contraintes prioritaires liées a la situation des différents secteurs de l'économie urbaine	138
VII.2.7 Défis à relever pour atteindre les cibles à l'horizon 2022 et 2027	140
VII.2 ENVIRONNEMENT URBAIN	141
VII.2.1 Gestion des eaux usées	141
VII.2.2 Gestion des eaux fluviales du Logone	142
VII.2.3 Gestion des déchets urbains	142
VII.3 SÉCURITÉ URBAINE À KOUSSERI	144
VII.4. GOUVERNANCE URBAINE	145
VII.4.1 Moyens d'intervention de la Commune	145
VII.4.2 Acteurs de mise en œuvre du POS de Kousseri et l'application du Règlement d'Urbanisme	148
<b>CHAPITRE 8 : BILAN DIAGNOSTIC</b>	<b>152</b>
VIII.1 CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT LIÉES AU SITE NATUREL	152
VIII.1.1 Terrains constructibles	152
VIII.1.2 Terrains non constructibles	152
VIII.1.3 Zones de risques environnementaux	152
VIII.2 FORMULATION GÉNÉRALE DU SITE NATUREL	152
VIII.3 PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN	153
VIII.4 SYNTHÈSE DES PROBLÈMES URBAINS	153
<b>CONCLUSION</b>	<b>156</b>

## LISTE DES CARTES

Carte N° 1 : Localisation de l'arrondissement de Kousséri.....	22
Carte N° 2 : Délimitation du périmètre urbain .....	23
Carte N° 3 : Modèle numérique de terrain .....	26
Carte N° 4 : Carte des pentes .....	29
Carte N° 5 : Tissus urbains .....	61
Carte N° 6 : Équipements éducatifs.....	102
Carte N° 7: Équipements Touristiques .....	114
Carte N° 8: Équipements Administratifs.....	122
Carte N° 9 : Infrastructures Urbains .....	123

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N° 1: Ethnies les plus représentées .....	34
Graphique N° 2 : Appartenance ethnique de la population de Kousseri .....	35
Graphique N° 3 : Région d'origine des habitants de Kousseri .....	36
Graphique N° 4 : Population résidente par quartier/Village .....	39
Graphique N° 5: Nationalité des habitants de Kousséri .....	41
Graphique N° 6: Hypothèses de croissance démographique .....	42
Graphique N° 7 : Sexe du chef de ménage .....	44
Graphique N° 8 : Statut matrimonial .....	45
Graphique N° 9 : Groupe d'âge .....	46
Graphique N° 10 : Appartenance religieuse .....	47
Graphique N° 11 : Niveau d'instruction.....	48
Graphique N° 12 : Niveau de revenu du chef de ménage .....	49
Graphique N° 13 : Principales sources de dépenses .....	50
Graphique N° 14 : Principales sources de dépenses .....	51
Graphique N° 15 : Durée de résidence à Kousséri .....	54
Graphique N° 16 : Motif d'installation à Kousseri .....	54
Graphique N° 17 : Intention de s'installer définitivement à Kousseri.....	55
Graphique N° 18 : Durée de résidence dans les quartiers .....	55
Graphique N° 19 : Durée de résidence dans les quartiers .....	56
Graphique N° 20 : Occupation du logement .....	62
Graphique N° 21 : Utilisation du logement .....	63
Graphique N° 22 : Modes de financement du logement.....	64
Graphique N° 23 : Disposition de construction en cours dans la ville .....	64
Graphique N° 24 : Montant des loyers dans la ville.....	66
Graphique N° 25 : Catégorie d'habitation dans la ville.....	69
Graphique N° 26 : Matériaux des constructions des habitations .....	72
Graphique N° 27: Matériaux des constructions des habitations .....	73
Graphique N° 28: Matériaux des constructions des habitations .....	73
Graphique N° 29 : Emplacement du WC de l'habitation .....	74
Graphique N° 30 : Emplacement du WC de l'habitation .....	75
Graphique N° 31 : Coût de la construction .....	75
Graphique N° 32 : Statut de l'occupant du logement .....	76
Graphique N° 33: Mode d'approvisionnement en eau potable .....	77
Graphique N° 34 : Mode d'éclairage .....	78
Graphique N° 35 : Mode d'éclairage .....	79
Graphique N° 36 : Mode d'éclairage .....	80
Graphique N° 37 : Mode d'évacuation des eaux usées .....	81
Graphique N° 38 : Mode d'évacuation des ordures ménagères .....	82
Graphique N° 39 : souhait d'achat de terrain.....	82
Graphique N° 40 : Intention de construire dans la ville.....	83
Graphique N° 41 : Mode d'acquisition du terrain.....	84
Graphique N° 42 : Mode d'acquisition du terrain.....	85

Graphique N° 43 : Demande de titre foncier .....	86
Graphique N° 44 : Possession de titre foncier .....	87
Graphique N° 45 : Mode de déplacement .....	129
Graphique N° 46 : Préférences des équipements .....	130
Graphique N° 47 : Existence d'un système de traitement des déchets .....	141
Graphique N° 48 : Mode d'évacuation des eaux usées .....	142
Graphique N° 49 : Mode d'évacuation ordures ménagères .....	144
Graphique N° 50 : Type d'aide à la Commune.....	147

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : Ethnies les plus représentées .....	33
Tableau N° 2 : Appartenance ethnique de la population de Kousseri .....	34
Tableau N° 3 : Région d'origine des habitants de Kousseri .....	35
Tableau N° 4 : Population Région de l'Extrême Nord .....	36
Tableau N° 5 : Évolution du poids démographique .....	36
Tableau N° 6 : Population du Département du Logone et Chari.....	36
Tableau N° 7: Population de l'Arrondissement de Kousseri.....	37
Tableau N° 8: Répartition de la Population de Kousséri par quartier.....	38
Tableau N° 9: Les autres Arrondissements du Logone et Chari et leur population.....	39
Tableau N° 10: Nationalité des habitants de Kousséri .....	40
Tableau N° 11: Scénario de croissance .....	41
Tableau N° 12 : Sexe du chef de ménage.....	44
Tableau N° 13 : Statut matrimonial .....	45
Tableau N° 14 : Groupe d'âge .....	46
Tableau N° 15 : Appartenance religieuse .....	47
Tableau N° 16 : Niveau d'instruction.....	47
Tableau N° 17 : Niveau de revenu du chef de ménage .....	48
Tableau N° 18 : Principales sources de dépenses .....	49
Tableau N° 19 : Secteur d'activité principale du chef de ménage .....	50
Tableau N° 20 : Durée de résidence à Kousséri .....	53
Tableau N° 21 : Motif d'installation dans la ville .....	54
Tableau N° 22 : Intention de rester définitivement à Kousseri .....	55
Tableau N° 23 : Durée de résidence dans les quartiers .....	55
Tableau N° 24 : Motif d'installation dans le quartier .....	56
Tableau N° 25: Répartition des quartiers.....	58
Tableau N° 26 : Occupation du logement .....	62
Tableau N° 27 : Utilisation actuelle du logement .....	62
Tableau N° 28 : Modes de financement du logement.....	63
Tableau N° 29 : Disposition de constructions en cours dans la ville .....	64
Tableau N° 30 : Pièces en location de l'habitation .....	65
Tableau N° 31 : Amélioration à apporter aux constructions.....	65
Tableau N° 32 : Montant des loyers dans la ville .....	66
Tableau N° 33 : Possession de terrain dans la ville .....	67
Tableau N° 34 : Typologie de l'habitat dans la ville de Kousseri.....	68
Tableau N° 35 : Type de dépendance par habitation.....	71
Tableau N° 36 : Matériaux des constructions des habitations .....	71
Tableau N° 33 : Matériau de toiture de l'habitation .....	72
Tableau N° 38 : Matériau de sol des habitations.....	73
Tableau N° 39 : Emplacement du WC de l'habitation .....	74

Tableau N° 40 : Emplacement de la cuisine des habitations.....	74
Tableau N° 41 : Coûts de la construction.....	75
Tableau N° 42 : Statut de l'occupant du logement.....	76
Tableau N° 43 : Mode d'approvisionnement en eau potable.....	77
Tableau N° 44 : Mode d'éclairage.....	77
Tableau N° 45 : Principale source d'énergie de chauffage ou de cuisson du ménage.....	78
Tableau N° 46 : Principale source d'énergie d'éclairage du ménage.....	80
Tableau N° 47 : Mode d'évacuation des eaux usées.....	81
Tableau N° 48 : Mode d'évacuation des ordures ménagères.....	81
Tableau N° 49 : Souhait d'achat de terrain.....	82
Tableau N° 50 : Intention de construire dans la ville.....	83
Tableau N° 51 : Mode d'acquisition du terrain.....	84
Tableau N° 52 : Origine de la propriété foncière.....	84
Tableau N° 53 : État du terrain à l'acquisition.....	85
Tableau N° 54 : Demande de titre foncier.....	85
Tableau N° 55 : Possession de titre foncier.....	86
Tableau N° 56 : liste et effectifs des établissements d'enseignement maternel.....	89
Tableau N° 57 : Normes applicables pour les écoles maternelles.....	90
Tableau N° 58 : Liste et effectifs des établissements d'enseignement primaire.....	91
Tableau N° 59 : Normes applicables pour les écoles primaires.....	93
Tableau N° 60 : Liste et effectifs des établissements d'enseignement secondaire.....	95
Tableau N° 61 : Normes applicables pour établissements d'enseignement secondaire.....	96
Tableau N° 62 : Normes applicables pour les ENIEG.....	99
Tableau N° 63 : Normes applicables pour les Centre de Formation Professionnelle.....	100
Tableau N° 64 : Normes applicables pour les établissements hospitaliers.....	104
Tableau N° 65 : Normes applicables pour les équipements sportifs.....	109
Tableau N° 66 : État de représentation des départements ministériels dans la ville de Kousséri.....	116
Tableau N° 67 : Mode de déplacement.....	128
Tableau N° 68 : Préférence des équipements.....	129
Tableau N° 69 : Existence d'un système de traitement des déchets.....	141
Tableau N° 70 : Existence d'un système de traitement des déchets.....	141
Tableau N° 71 : Mode d'évacuation ordures ménagères.....	143
Tableau N° 72 : Évolution du budget de la commune.....	145
Tableau N° 73 : Aide à la Commune.....	147
Tableau N° 74 : Type d'aide à la Commune.....	147

## LISTE DES ACRONYMES

AES SONEL	:	Société Nationale d'Electricité du Cameroun
BET	:	Bureau d'Etudes Techniques
BEPC	:	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BM	:	Banque Mondial
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CAMTEL	:	Cameroon and Telecommunication
CDE	:	Camerounaise des Eaux
CES	:	Collège d'Enseignement Secondaire
CNPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CRTV	:	Cameroon Radio Télévision
CSI	:	Centre de Santé Intégré
DSCE	:	Document de stratégie de Croissance et de l'Emploi
EFA	:	Ecole Franco Arabe
ELECAM	:	Elections Cameroon
EM	:	Ecole Maternelle
ENIEG	:	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Normal
EPA	:	Ecole Publique d'Application
EPC	:	Ecole Privée Catholique
EPP	:	Ecole Privée Protestante
FEICOM	:	Fonds d'Equipements Intercommunaux
FERAFCAM	:	Fédération des Réseaux des Gic et Association des Femmes du Cameroun
INTEGC	:	Ingénierie et Technique de Génie Civil
GIC	:	Groupe d'Initiative Commune
KV	:	KiloVolt
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du développement Rural
MINATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINHDU	:	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
PAJERU	:	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PDC	:	Plan de Développement Communal
PIFMAS	:	Projet d'appui et d'Insertion de la Jeunesse par la création des Micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PNAFM	:	Programme National d'Appui à la Filière Maïs
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNDP	:	Programme National de Développement Participatif
POS	:	Plan d'Occupation des Sols
PSU	:	Plan Sommaire d'Urbanisme
PPP	:	Partenariat Public Privé
RDPC	:	Rassemblement Démographique du Peuple Camerounais
RGPH	:	Recensement Général des Populations et de l'Habitat
SAR/SM	:	Section Artisanale Rurale et Section Ménagère
SEMR	:	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Kousséri
SIDA	:	Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise
SMIG	:	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNV	:	.....
UIT	:	Université Industrielle et Technologique
VIH	:	Virus de l'Immuno Humaine

WC : Water Close

## INTRODUCTION

### QUELQUES DÉFINITIONS

#### a) Planification

La planification est l'encadrement du développement économique d'une ville, région ou pays par les autorités et les pouvoirs publics. Elle consiste à élaborer une vision partagée du développement, à déterminer les objectifs précis (projet, programme, etc.) et à identifier les moyens matériels, financiers et humains nécessaires à leur réalisation dans un espace géographique et temporel donné.

Le but de la planification urbaine telle qu'elle est conçue au Cameroun est de coordonner le développement et la création des villes, dans le respect du cadre de vie des habitants actuels ou futurs, ainsi que de l'équilibre nécessaire entre des populations, des activités et des équipements (espaces publics, espaces verts, réseaux d'eau potable, d'assainissement, éclairage public, électricité, gaz, réseaux de communication). La planification urbaine traduit la volonté des hommes d'organiser leur espace en fonction d'un projet déterminé et aussi de contingences diverses : climatiques, économiques, politiques, sociales, culturelles voire religieuses.

La planification communale est quant à lui, un processus qui consiste à impulser et à organiser le développement au niveau d'une commune. Elle part de la base en intégrant les aspirations des communautés, de quartiers, des villages, des agglomérations urbaines et en prenant compte des orientations nationales et sectorielles.

#### b) Document de planification

Au sens de la loi régissant l'urbanisme au Cameroun, en son Article 25 « Les documents de planification urbaine déterminent les conditions permettant, d'une part, de limiter l'utilisation de l'espace, de maîtriser les besoins de déplacements, de préserver les activités agricoles, de protéger les espaces forestiers, le patrimoine culturel, les sites et paysages naturels ou urbains, de prévenir les risques naturels et les risques technologiques, ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature et, d'autre part, de prévoir suffisamment d'espaces constructibles pour les activités économiques et d'intérêt général, ainsi que pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat et d'équipements publics ».

#### c) Aménagement

L'aménagement du territoire est le nom donné à un ensemble d'actions menées par des acteurs publics (ou privés dans le cadre de missions de service public qui leur sont confiées) qui interviennent sur un territoire donné et façonnent son paysage.

Selon Roger Brunet, « L'aménagement du territoire désigne à la fois l'action d'une collectivité sur son territoire, et le résultat de cette action »

Les deux objectifs majeurs, et parfois contradictoires, des politiques d'aménagement du territoire consistent en l'accompagnement du développement économique des territoires, et en la réduction des inégalités spatiales en termes économiques ou sociaux. Ces objectifs

sont réunis dans la formulation d'un « développement équilibré du territoire », qui est énoncé dans un nombre de documents de planification et de textes de loi.

## **CONTEXTE NATIONAL**

Le Cameroun, comme la plupart des pays du monde, connaît un taux d'urbanisation accéléré dépassant aujourd'hui 50%. Le Cameroun offre également l'avantage de disposer d'une armature urbaine équilibrée, avec deux pôles principaux, Yaoundé, la capitale politique et administrative et Douala, la capitale économique, des villes moyennes et des gros bourgs ruraux. Au rythme actuel de la croissance urbaine, estimée à près de 6% par an avec un accroissement démographique de l'ordre de 2,9%, la population urbaine représentera plus de 55% de la population totale en 2015. C'est assurément l'un des taux d'urbanisation les plus élevés de l'Afrique au Sud du Sahara. Cela pourrait être une chance pour l'économie et le développement du pays, dans la mesure où les villes constituent bien un pôle de croissance tant au niveau de l'économie locale, que nationale et sous - régionale pour peu que les instruments de maîtrise et de gestion de la croissance urbaine soient adéquats.

La croissance démographique urbaine s'est malheureusement effectuée dans des conditions souvent anarchiques, avec pour double conséquence d'empêcher les villes d'exercer pleinement leur rôle dans le développement économique, et de générer des conditions de vie de grande pauvreté.

En définitive, l'on pourrait dire que les villes camerounaises, à l'instar des villes des autres pays africains se sont développées depuis lors, sans réelles stratégies de développement ni de vision prospective.

Il est donc urgent d'aider les communes à mieux s'inscrire dans le nouveau contexte de décentralisation et à répondre favorablement aux objectifs du DSCE (Document de Stratégie de Croissance et l'Emploi, 2009).

En effet, le DSCE intègre les orientations de la « Déclaration de Stratégie Urbaine » du Gouvernement adoptée le 17 novembre 1999 qui présente comme objectifs stratégiques :

- (i) Le renforcement économique du rôle des villes
- (ii) L'amélioration des conditions de vie des populations afin de réduire la précarité
- (iii) La promotion de la bonne gouvernance

A travers la DSCE, le Gouvernement s'engage désormais à :

- Maîtriser le développement des villes et en faire des centres de production et de consommation ;
- Promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques et le développement des villes secondaires

La promulgation, le 21 avril 2004 de la loi n° 2004/003 régissant l'urbanisme au Cameroun s'inscrit nettement dans la volonté de l'État camerounais de mieux orienter le développement des villes. Cette loi offre l'opportunité de l'élaboration d'une nouvelle génération de documents de planification urbaine, planification qui se présente alors comme (i) une solution de reprise en main de la gestion urbaine, (ii) un des axes majeurs de la mise en œuvre d'actions pour un développement harmonieux et cohérent des espaces urbains.

C'est dans ce contexte que le gouvernement à travers le Ministère de l'Habitat et de Développement Urbain a entrepris depuis plusieurs années, d'appuyer les Collectivité Territoriale Décentralisées afin que celles-ci soient dotées villes d'un document de planification et faire ainsi face au développement anarchique.

En effet, dans le contexte actuel de démocratie et de décentralisation affirmé par la loi constitutionnelle et au regard de nouvelles responsabilités et compétences dévolues aux communes, il est impératif pour chaque commune de mettre à sa disposition des outils fiables qui puissent l'aider à élaborer et à mettre en œuvre sur des bases saines ses politiques d'aménagement urbain.

### **CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE KOUSSÉRI**

La ville de Kousséri, créée vers l'an 197 de notre ère est le Chef-lieu du Département du Logone et Chari dans la Région de l'Extrême-Nord. Jadis appelé d'abord MSER, puis Fort-Foureau à l'époque coloniale, du nom de l'explorateur saharien Fernand Foureau qui a œuvré dans la région, KOUSSÉRI est situé au bord du fleuve Logone qui fait la frontière avec le Tchad et à quelques kilomètres de la capitale NDJAMENA à travers le pont NGUELI.

Sur le plan géographique, cette cité, appartenant à la plaine du Bassin du Lac Tchad, est située au niveau du 12° de latitude Nord et du 15° de longitude Est. Elle est située à environ 260 km de Maroua, Chef Lieu de la Région, à environ 1700 km de la Capitale Yaoundé, siège des institutions du Cameroun mais de 200m à 300m en face à N'Djamena, Capitale du Tchad.

La commune de KOUSSÉRI est limitée :

- à l'est par le fleuve Logone ;
- à l'ouest par les arrondissements de Makary et de Logone Birni ;
- au Nord par le fleuve Chari ;
- et au sud par l'arrondissement de Logone Birni.

La Commune de Kousséri couvre une superficie de 160 km<sup>2</sup> sur laquelle vit une population dynamique d'environ 100 000 habitants, essentiellement composée des KOTOKO (autochtones), des ARABES CHOAS, des KANOURI et autres.

Les sols sont constitués en surface à 98% d'argile noire tropicale (Vertisole ou « Karal ») dont les principales caractéristiques sont la faible perméabilité et les variations importantes de volumes (gonflement et retrait) puis de sable en profondeur. Ce sont également des terres de faibles pentes (0 à 3%), inondables à l'occasion de la saison des pluies.

Le climat est de type sahélien avec une saison sèche absolue de huit mois environ (octobre - mai) pour une saison de pluies qui ne dure que quatre mois (juin - septembre). Toutefois, il faut souligner que le lac Tchad étant l'exutoire final des fleuves Chari et Logone les crues des fluviales accentuent les inondations des terres jusqu'au mois de décembre de l'année.

Le couvert végétal est constitué de steppe avec une prépondérance des épineux et de Nîmes (*Azadirachta Indica*) fruits des opérations Sahel Vert.

Cité vitrine, porte d'entrée par Ndjamena (Tchad), la ville de Kousséri, qui a connu dans son évolution deux changements de noms (d'abord MSER, ensuite FORT FOUREAU et enfin en Kousséri en 1972), dispose de plusieurs atouts à savoir :

- L'axe bitumé (Nationale N°1) qui relie Ngaoundéré (Port sec) à N'Djamena ;
- Ville Carrefour d'échange de biens et de personnes entre l'Afrique de l'Ouest (Nigeria) et l'Afrique de l'Est (Soudan) ;
- La prospection de la société HYSACAM CAMEROUN ;
- Plusieurs infrastructures administratives, socioculturelles et économiques ;
- Les activités commerciales florissantes etc....

Cependant, à ces potentialités se greffent des contraintes physiques et environnementales qui ne peuvent être surmontées qu'à travers des propositions d'aménagement à court, moyen et long terme afin que cette ville soit la vitrine de notre pays. Pour ce faire, des financements spéciaux devraient être alloués au développement de cette belle cité, frontière avec Ndjamena la capitale du Tchad qui ne cesse de se développer, de quoi inciter notre fierté nationale.

Il s'agit notamment de :

- La morphologie plane des sols (pentes de 0 à 3%) et leur nature (Karal) qui ne permettent pas les écoulements des eaux pluviales vers les fleuves Chari et Logone ;
- Le défaut de documents de planification (le plan de zonage de Kousséri fait en 1999 est à actualiser) ;
- La production des ordures ménagères estimée à 0,4 kg/habitant/jour soit 48 tonnes par jour est au-delà des efforts consentis par la Commune ;
- L'absence de structure de collecte et de traitement des ordures ménagères et autres déchets solides et liquides qui polluent l'environnement urbain de Kousséri ;
- L'ensablement des grands bassins de rétention d'eaux et de production des activités Agros-pastorales et piscicoles ;
- La forte pression sur le foncier induite par la récurrence des événements politiques à N'Djamena (Tchad).

Kousséri, malgré ces atouts favorables au développement et en dépit des multiples interventions non négligeables des acteurs urbains, notamment étatiques, communaux et des promoteurs privés ne connaît pas un dynamisme économique permettant à la ville de jouer son rôle de véritable métropole régionale et vitrine du Cameroun. Son développement reste anarchique dû :

- A l'absence d'un plan d'occupation des sols, d'où les problèmes de gestion des terres, le manque d'organisation harmonieuse de l'utilisation de celles-ci ;
- A une expansion urbaine anarchique. En effet, la ville se développe dans toutes les directions ;
- A un tissu urbain non maîtrisé ;
- Au manque d'infrastructures correspondant à la croissance de la ville telle la voirie bitumée structurante et de proximité ;

- Aux conditions climatiques qui créent des conditions d'écoulement des eaux de ruissellement difficile qui nécessitent l'aménagement d'un réseau de drainage approprié ; une telle proposition avait déjà été faite lors des études de l'élaboration du Plan de zonage et de lotissement de recasement de Kousséri, études faites par le cabinet ARCAUPLAN ;
- Au manque d'installations récréatives ;
- A des faiblesses dans le développement des activités économiques (économie faible et instable, manque d'industries, la planification et l'organisation insatisfaisante de l'économie urbaine, faible attractivité des investisseurs, etc.), malgré la découverte d'important gisement de pétrole dans la ville voisine de Makary.

Les principaux problèmes qui en découlent sont marqués par :

- des réseaux urbains vétustes mal entretenus (routes, électricité, eau potable) ;
- des zones d'habitat vétustes et mal structuré dans le centre ville et ce malgré le lotissement de celui-ci et les plans d'extension de la ville ;
- insuffisance de parkings et d'espaces verts dans la ville ;
- L'occupation anarchique des zones non constructibles ;
- Non suivi du plan de lotissement et d'extension de la ville ce qui se traduit par une occupation anarchique des quartiers périphériques et envahi de marécages ;
- des quartiers enclavés, manquant d'infrastructures urbaines de base ;
- de la quasi-totalité des voies de desserte en dehors du centre ville qui est impraticable et des quartiers urbains qui présentent l'allure rurale à cause des cultures pratiquées partout autour des maisons et sur les servitudes d'accès dans les quartiers ;
- les différents quartiers de la ville qui souffrent d'un sous équipement poignant en matière de services urbains ;
- du manque de réseau de collecte des eaux pluviales, et de l'existence des voies secondaires déjà mal structurées, ne disposant pas dans l'ensemble de caniveaux ;
- du réseau électrique qui ne couvre que partiellement la ville et reste inaccessible à la plupart des ménages pauvres
- de l'éclairage public qui n'existe plus depuis une quinzaine d'année, ce qui pose le problème d'insécurité dans la ville ;
- du problème d'entretien des voies, de bitumage de certains axes, de restructuration des quartiers denses et mal organisés, qui constitue un véritable enjeu pour l'amélioration du cadre de vie des populations et la physionomie de la ville et surtout
- de l'absence des documents de planification fiable hormis le plan de lotissement de la ville ;
- l'insuffisance de l'éclairage public ;
- les conditions climatiques qui créent des conditions d'écoulement des eaux de ruissellement difficile qui nécessitent l'aménagement d'un réseau de drainage approprié ;
- l'insuffisance d'installations récréatives ;
- A des faiblesses dans le développement des activités économiques (économie faible et instable, manque d'industries, la planification et l'organisation insatisfaisante de l'économie urbaine, faible attractivité des investisseurs, etc.),

malgré la découverte d'important gisement de pétrole dans la ville voisine de Makary.

- les difficultés de collecte et traitement des ordures ménagères et autres déchets urbains, malgré la mise à disposition d'important moyen par la commune de Kousséri ;
- problème d'accès à l'eau potable et à l'électricité, etc.

Le potentiel de développement urbain de la ville de Kousséri s'exprime par :

- un centre administratif important (Chef lieu du Département du Logone et Chari, de l'Arrondissement et de la Commune) ;
- la multitude de projets de développement urbain liés au développement de l'agriculture, notamment la culture du riz avec la SEMRY et d'autres céréales ;
- les possibilités de l'agro-industrie avec l'agriculture de deuxième génération ;
- les multiples financements BIP et des partenaires au développement ;
- sa position frontalière permettant les échanges internationaux, notamment avec le Tchad et sa capitale Ndjamena ;
- de nombreux atouts naturels qui favorisent la production des multiples produits agricoles, l'élevage de diverses espèces animales, la pêche de nombreuses espèces de poissons et l'artisanat ;
- l'existence des périmètres irrigués avec la SEMRY qui offre des possibilités pour la production du riz en toute saison ;
- le développement du secteur touristique de la ville ;
- le développement de l'agro-industrie.

Le Plan d'Occupation des Sols de la ville est donc le document de planification approprié pour la définition de la vision de développement d'ensemble de la localité de Kousséri pour les 15 prochaines années et permettra d'encadrer le développement de la ville.

## **OBJECTIF DE L'ÉTUDE**

### **a) Objectif global**

L'objectif global de la présente étude est de doter la Commune de Kousséri d'un Plan d'occupation des Sol (POS), qui au sens de la loi régissant l'urbanisme, dans son article 37, est un document qui fixe l'affectation des sols et les règles qui la régissent pour le moyen terme (10 à 15 ans). Il définit le périmètre de chacune des zones d'affectation et édicte, pour chacune d'entre elles, les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol. Son initiative appartient en principe au Maire.

Le POS en tant que document de planification, au sens de l'article 25 de la loi régissant l'urbanisme, permet de déterminer les conditions permettant, d'une part, de limiter l'utilisation de l'espace, de maîtriser les besoins de déplacements, de préserver les activités agricoles, de protéger les espaces forestiers, le patrimoine culturel, les sites et paysages naturels ou urbains, de prévenir les risques naturels et les risques technologiques, ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature et, d'autre part, de prévoir suffisamment d'espaces constructibles, pour les activités économiques et d'intérêt général, ainsi que pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat et d'équipements publics.

Ce document constitue un outil d'aide à la décision permettant d'une part de mieux appréhender et comprendre le développement des activités urbaines et d'autre part de mieux anticiper, planifier et programmer la croissance de la ville.

### **b) Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la ville de Kousséri va permettre d'encadrer le développement de la ville. Disposer d'un tel document permettra à la commune de :

- Mieux comprendre la situation urbaine et d'exposer les problèmes de la cité à travers les atouts et les handicaps qu'elle regorge ;
- Doter la commune d'un outil de contrôle du développement urbain à court, moyen et long terme ;
- Dégager les actions prioritaires de mise en œuvre dans les court et moyen termes ; Fixer le droit de construire ;
- Projeter le développement de la cité à travers un cadre de cohérence et de référence à court, moyen et long terme pour des quantités de population, de constructions d'équipements publics, de logements, d'emplois dans des espaces géographiquement définis et réservés ;
- Mieux cadrer le développement général (spatial, environnemental, économique, social, culturel, etc.) de la ville à moyen et long terme (15 ans) ;
- Orienter et coordonner les programmes de l'État, des collectivités locales et des autres acteurs urbains ;

### **c) Zone d'étude du POS**

Il s'agit du cadre de développement de la ville de Kousséri à court, moyen et long terme (10 à 15 ans) : compte tenu de la croissance de la ville tant démographique qu'économique et spatiale, l'ensemble des facteurs qui concourent à son développement seront analysés. Le devenir de la ville sera donc étudié en fonction des perspectives générales de développement du pays et de la politique d'aménagement du territoire au niveau régional et local, mais surtout avec la vision de développement de Ndjamena, capitale du Tchad, vitrine et ville la plus proche de Kousséri.

Ensuite, la réflexion sera portée sur le territoire géographique proprement dit sur lequel l'agglomération a une incidence, c'est-à-dire, l'Arrondissement de Kousséri et les territoires adjacents des Arrondissements limitrophes. Sur ce périmètre opérationnel, seront définies les options d'urbanisme.

En fait, le périmètre proposé pour la réalisation du POS de Kousséri prend en compte le développement spatial actuel et les potentialités de développement socio-économique, démographique et spatial de la ville de Kousséri.

Avec une population urbaine aujourd'hui voisine de 100 000 habitants, l'agrandissement du périmètre est inéluctable.

Le périmètre d'études du POS tel que envisagé par le maître d'ouvrage, est le nouveau périmètre de la ville de Kousséri défini officiellement, avec une contenance superficielle de près de 12 133 km<sup>2</sup> de terrain toute catégorie confondu.

Cette zone d'étude correspondrait à un périmètre urbain ambitieux et nécessiterait beaucoup de moyen pour sa mise en valeur. Mais, il faut aussi compter sur la bonne volonté et le dynamisme des acteurs locaux et des partenaires au développement.

La carte suivante circonscrit le périmètre d'étude, la zone urbanisée actuelle et la zone rurale. Ainsi les zones d'influence de la ville qui, continuent à s'étendre vers les communes limitrophes.

## **MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DU POS**

L'étude d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS) d'une ville se réalise en trois phases principales, avec des rapports écrits, graphiques et numériques à soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage qui est le Maire de la Commune de Kousséri.

La planification urbaine engagée permet d'établir, à partir d'un état des lieux ou d'un diagnostic urbain, des orientations stratégiques de développement de la ville, d'envisager plusieurs options de développement, avant de choisir le parti d'aménagement qu'on développe de manière participative.

L'élaboration du POS nécessite préalablement ainsi une connaissance approfondie du milieu urbain et de l'ensemble de ses mécanismes de développement qui doivent faire l'objet de nombreuses études spécifiques. D'où la nécessité des enquêtes très fouillées à travers l'ensemble de la ville (enquêtes ménages) et différentes institutions sectorielles et transversales du développement de la ville (enquêtes auprès des services administratifs, des entreprises et des groupes spécifiques).

Les choix proposés sont retenus par le « Comité Technique de Pilotage des Travaux du Plan d'Occupation des Sols » constitué à cet effet, et comportant l'ensemble des acteurs concernés par le développement urbain de la ville, essentiellement des départements ministériel, de la Commune, des aménageurs publics et des concessionnaires des services publics, etc.

Des Comités de pilotage seront organisés respectivement pour statuer sur :

- le Rapport diagnostic présenté en deux tomes : Tome 1 Rapport d'audit urbanistique diagnostic, Tome 2 rapport des options stratégiques de développement et les scénarii de développement et le choix du parti d'aménagement ;
- le Rapport Justificatif du POS et le règlement d'urbanisme.

Ces travaux seront en outre utilisés pour organiser les enquêtes publiques à l'effet de recueillir les ultimes observations du public pour finaliser le Rapport Justificatif du Plan et le règlement d'urbanisme à soumettre à la validation du Conseil Municipal et à l'approbation du Préfet du Logone et Chari, conformément à la réglementation en vigueur (Loi 2004/003 Régissant l'Urbanisme au Cameroun).

# CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA VILLE DE KOUSSÉRI

## CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA VILLE DE KOUSSÉRI

### I.1. SITUATION DE LA COMMUNE

Kousséri est une ville du Cameroun septentrional située sur la rive gauche du fleuve Logone, près de sa confluence avec le Chari, les deux cours d'eau marquant la frontière avec le Tchad. La ville est située en face de la capitale Tchadienne, Ndjamena, laquelle elle est reliée à Kousséri par un double système de ponts : le pont de Ngueli sur le fleuve Logone où se situent les postes frontières, et le pont de Chagoua et le pont de Taiwan sur le fleuve Chari permettant l'accès à Ndjaména.

Créé comme Arrondissement en 1935, 1950 par Arrêté du 08 Avril 1935 et Arrêté du 26 Mai 1950, puis érigé en Chef lieu de département en 1961 par Décret N° 61/DF/15 du 20 Octobre 1961, la ville de Kousséri, au Nord du Cameroun, est une très ancienne ville, qui remonte à la civilisation Sao. Anciennement Fort-Foureau à l'époque coloniale, elle est aujourd'hui chef-lieu du département du Logone-et-Chari, région de l'Extrême Nord. C'est un important marché, notamment pour les échanges avec le Tchad voisin.

Elle couvre une superficie d'environ 160 km<sup>2</sup> et compte plus de 100 000 habitants. Elle est limitée :

- à l'est par le fleuve Logone
- à l'ouest par les arrondissements de Makary et de Logone Birni
- au Nord par le fleuve Chari
- et au sud par l'arrondissement de Logone Birni.

### I.2. HISTOIRE

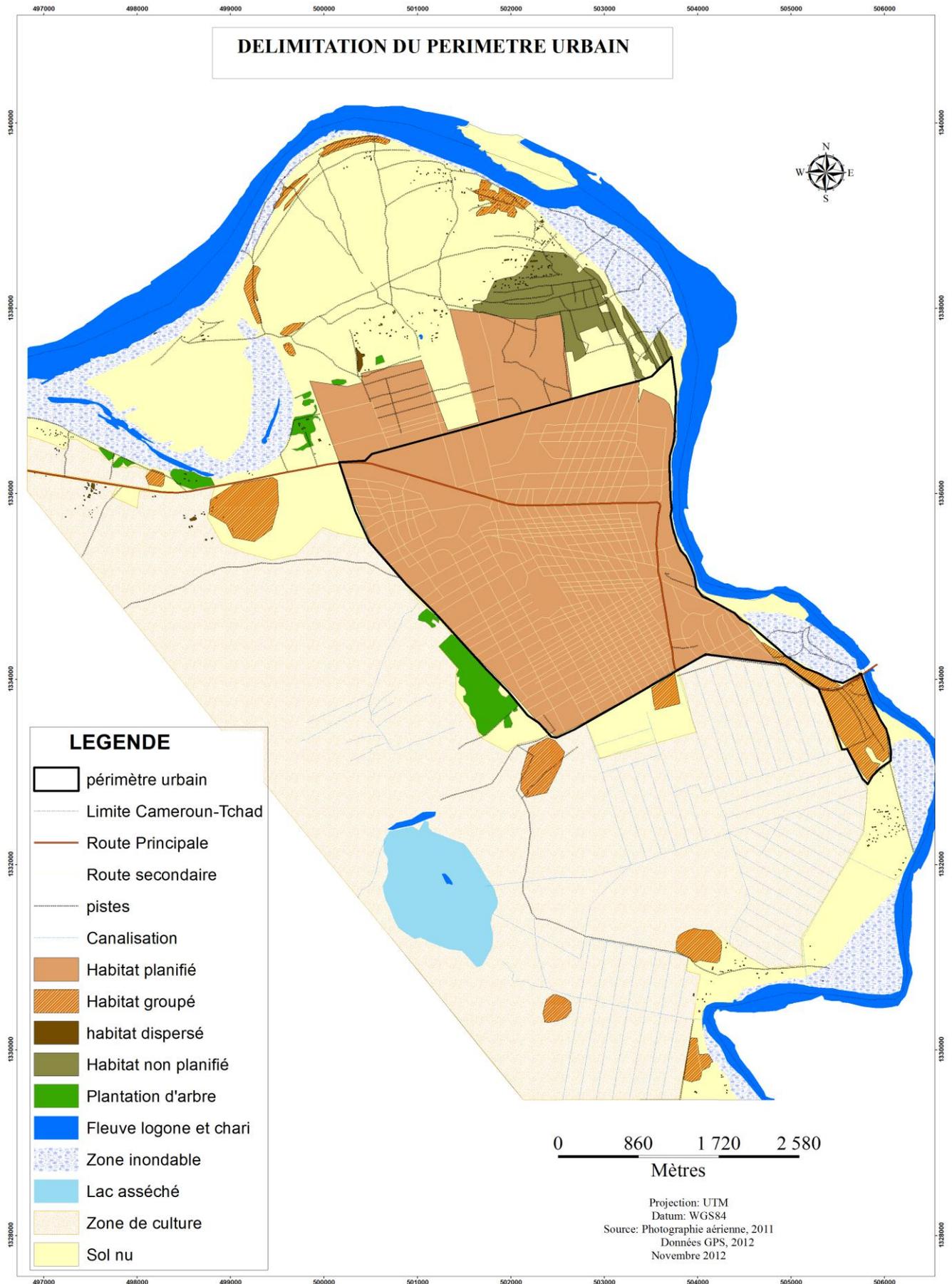
Kousséri est une cité très ancienne, remontant au moins à la civilisation Sao (XI<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle). Son nom actuel est d'origine arabe (*Qussur* : les châteaux). Au XVI<sup>e</sup> siècle elle était la capitale d'un royaume dont les élites au moins étaient islamisées, et mentionnée sous la forme italienne *Uncusciuri* par Lorenzo d'Anania. Ce royaume était vassal du royaume du Kanem-Bornou.

Prise par l'armée de Rabah Fadlallah (ou Rabih Zubair) à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle fut le théâtre de la bataille de Kousséri (22 avril 1900) où les troupes françaises du commandant Lamy, alliées aux Baguirmiens, battirent Rabah. Les deux chefs trouvèrent la mort au cours du combat. Dans le partage colonial qui suivit, la cité de Kousséri fut attribuée à l'Allemagne avant de passer sous le contrôle des Français après la Première Guerre mondiale. Elle fut renommée Fort-Foureau, du nom de l'explorateur saharien Fernand Foureau décédé en 1914 et qui avait œuvré dans la région. Après l'indépendance du Cameroun, elle retrouva son nom historique de Kousséri.

Originellement ville des Kotokos et ville cosmopolite aujourd'hui, elle accueille de nombreuses ethnies : Arabes-Choas (qui constituent l'ethnie majoritaire dans la ville), Bornouans, et même des ressortissants du Tchad voisins, attirés par cette vicinité tranquille qui leur offre l'occasion de faire des affaires et, pour ceux qui en ont suffisamment les moyens, de construire ou d'acheter des résidences secondaires.

Située en bordure du fleuve Logone, la ville, très proche de la frontière tchadienne, constitue un véritable marché d'échange avec ce pays voisin. A l'origine, la ville était la capitale d'un royaume islamisé dépendante du Royaume du Kanem Bornou. La ville de Kousséri, aujourd'hui cosmopolite, accueille un très grand métissage ethnologique entre Bornouans, Arabes-Chaos et ressortissants du Tchad. Nombreux réfugiés tchadiens y ont élu refuge suite à la guerre Tchad-Libyenne fuyant la capitale Ndjamena.





Carte N° 2 : Délimitation du périmètre urbain

### **I.3. DONNÉES ENVIRONNEMENTALE ET PHYSIQUE**

#### **I.3.1 Relief et géomorphologie**

Le relief est constitué d'une vaste plaine uniforme aux pentes négligeables appartenant au prolongement naturel de la plaine alluvionnaire du Bassin du Lac Tchad. Aucune montagne ne se dresse à l'horizon, offrant une vue panoramique sur un paysage de steppe et de savane arbustive.

#### **I.3.2 Hydrographie**

Nous notons la proximité des fleuves Logone et Chari. Une grande partie de la plaine est périodiquement inondée par des eaux issues essentiellement des débordements des fleuves Logone et Chari.

Au début de la saison pluvieuse (mi-mai - juillet), les argiles qui forment l'essentiel des sols de la plaine gonflent et deviennent imperméables. Si les eaux de pluie sont abondantes, elles remplissent les mares et forment les premières inondations dans les bas-fonds. Les débordements du Logone et du Chari qui apportent la masse d'eau la plus importante (3 à 4 milliards de m<sup>3</sup>) ne commencent en général qu'au début du mois de septembre. Il se crée alors une lame d'eau de 0,7 à 1,2 m qui recouvrira la plaine durant trois à quatre mois. Quand s'amorce la décrue du fleuve, une partie des eaux d'inondation y retourne suivant un mouvement de reflux, mais une bonne partie est perdue par évaporation dans la plaine alors que l'autre a rejoint le lac Tchad par l'un des principaux exutoires de la plaine.

Comme autre cours d'eau, nous notons de nombreux oueds qui sont des cours d'eau spontanés et temporaires se formant en période de grandes pluies et de crues, et qui disparaissent à la fin des dites pluies.

#### **I.3.3 Climat**

Le climat de Kousséri est de type sahélien avec une saison sèche absolue de huit mois environ (octobre - mai) pour une saison de pluies qui ne dure que quatre mois (juin - septembre). Toutefois, il faut souligner que le lac Tchad étant l'exutoire final des fleuves Chari et Logone les crues des fluviales accentuent les inondations des terres jusqu'au mois de décembre de l'année. Les précipitations y sont assez faibles avec une moyenne annuelle de 800 mm. Les températures moyennes varient entre 20°C et 30°C.

Kousséri est une zone de transition entre les régions désertiques au Nord et celles où règnent un climat soudanien de plus en plus humide vers le sud. Globalement, cette zone est soumise à un climat tropical au sens large dont les principales caractéristiques sont :

- Une insolation importante et des températures élevées, de plus en plus élevée lorsqu'on se rapproche du lac Tchad ;
- Une seule saison de pluie ;
- Une saison sèche très rigoureuse et longue de neuf (09) mois environ.

L'Harmattan, vent violent et sec en provenance du Nord-est souffle constamment dans la zone en direction du Sud.

### **I.3.4 Végétation**

La végétation est constituée d'une savane boisée. Cette végétation est faite de savanes et de steppes, avec de grandes étendues d'aires herbacées parsemées d'arbres rabougris et des forêts d'arbustes épineux de taille moyenne. On retrouve aussi des arbustes graminée. A cause de l'austérité du climat et de l'avancée inexorable du désert, le gouvernement a entrepris l'opération sahel vert qui a permis de reboiser la ville d'un couvert végétal de Neems pour favoriser l'ombrage de la ville.

### **I.3.5 Géologie et pédologie**

Les sols sont constitués en surface à 98% d'argile noire tropicale (Vertisole ou « Karal ») dont les principales caractéristiques sont la faible perméabilité et les variations importantes de volumes (gonflement et retrait) puis de sable en profondeur. Ce sont également des terres de faibles pentes (0 à 3%), inondables à l'occasion de la saison des pluies.

La roche mère de la région est formée de transgressions et de régressions successives de la mer paléo-tchadienne, crues du Lac Tchad au cours desquelles se sont formées les plaines du Logone.

## **I.4. CONTRAINTES DU SITE NATUREL**

L'analyse de l'organisation urbaine fait ressortir les importantes contraintes de développement spatial de la ville de Kousséri. Cette analyse montre également que la ville se développe en respectant certains critères que sont :

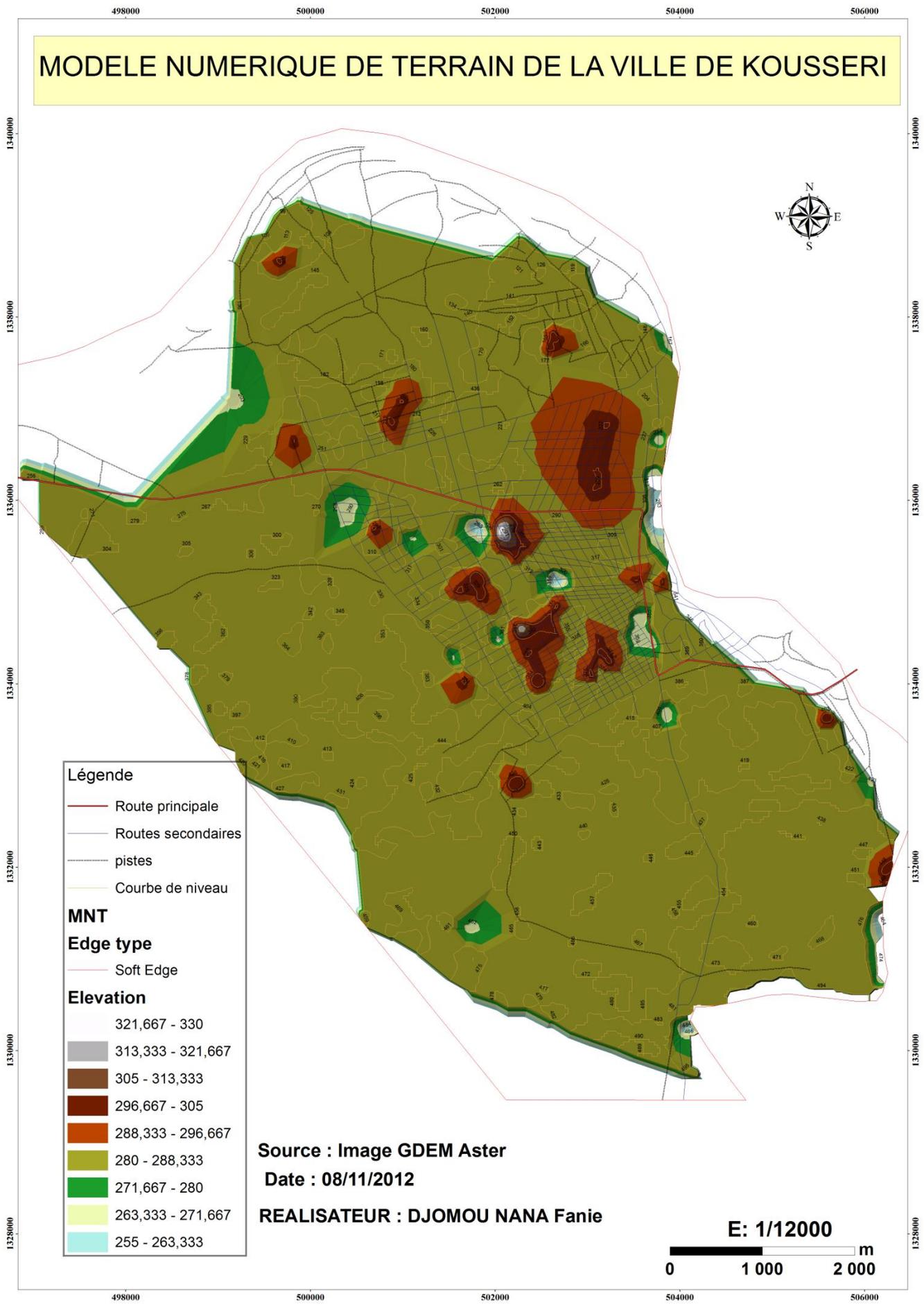
- Les axes structurants : La ville se développe autour du noyau central d'origine en évoluant ensuite le long des axes routiers principaux ;
- Les barrières naturelles : Que sont principalement le fleuve Logone et les zones inondables. L'évolution de la ville se fait autour de la zone centrale du fait des activités commerciales qui y sont menées.

### **I.4.1 Terrains constructibles**

Les bas-fonds marécageux et les cours d'eau qui les drainent constituent les éléments les plus déterminants dans la définition des contraintes d'aménagement du site naturel de Kousséri. L'analyse des documents graphiques relatifs aux éléments du site naturel conduit à retenir un type de zone homogène d'aménagement représenté sur la carte ci-après.

### **I.4.2 Terrains non constructibles**

Cette catégorie de terrains comprend essentiellement les bas-fonds marécageux le plus souvent inondés ou alors les terrains à très fortes pentes. Malgré leurs possibilités d'assainissement assez considérables, les zones de bas-fonds sont localement hydromorphe et de façon permanente par endroits. Les sols sont également sensibles aux inondations en saison des pluies, alors que les zones de fortes pentes sont des flancs de colline à protéger.



Carte N° 3 : Modèle numérique de terrain



### **I.4.3 Zones de risques environnementaux**

- Les zones de risques environnementaux dans la ville de Kousséri sont principalement :
- les fonds de vallée très nombreux ;
  - les zones de cimetières en général à protéger et

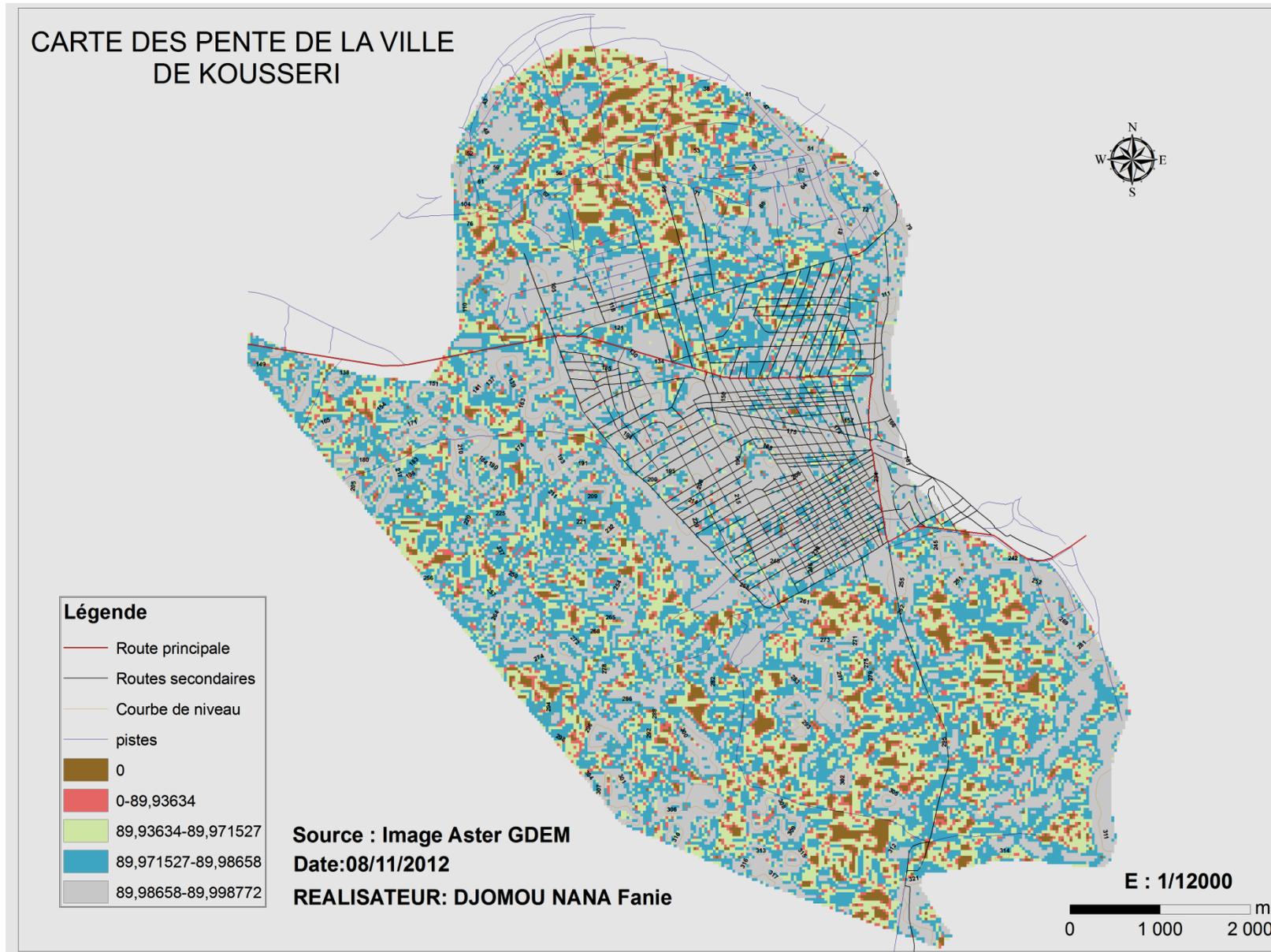
### **I.5. FORMULATION GÉNÉRALE DU SITE NATUREL**

Malgré le pourcentage élevé (89.78 %) des terrains facilement aménageables, le site naturel de la ville de Kousséri se caractérise par une multitude de zones de bas-fonds inondables.

La présence des bas-fonds marécageux en saison pluvieuse avec ses nombreuses ramifications constitue l'un des principaux facteurs limitant l'extension de la ville dans les sites d'extension récemment définis.

En effet, les difficultés d'accès aux zones d'extension potentielle sont dues à la largeur des thalwegs du Logone et du Chari.

Cette particularité topographique du site naturel de la ville nécessite des ouvrages de d'assainissement et de décharges souvent importants non seulement pour faciliter l'urbanisation des zones d'extension potentielle de la ville, mais aussi pour y accéder et rendre ainsi possible leur désenclavement en saison de pluie.



Carte N° 4 : Carte des pentes



# CHAPITRE 2 : DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

## CHAPITRE 2 : DONNÉES DEMOGRAPHIQUES ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

### II.1. DÉFINITION ET OBJECTIF

La démographie est l'étude quantitative et qualitative de l'âge des populations et de leurs dynamiques, à partir de caractéristiques telles que la natalité, la fécondité, la mortalité, la nuptialité (ou conjugalité) et la migration.

Le démographe analyse les variations de ces phénomènes dans le temps et dans l'espace, en fonction des milieux socio-économiques et culturels.

Sur cette base la prospective démographique est en mesure d'établir différents scénarii d'évolution : de type tendanciels, alternatifs, de crise ou de ruptures, etc.

L'augmentation de la population en général du pays, notamment depuis la révolution industrielle, entraîne indubitablement une série d'incidences importantes sur l'évolution des sociétés et des villes dans le pays, certaines pouvant constituer -au-delà d'un certain seuil- un frein au développement, si aucune vision de développement n'est envisagé comme c'est le cas pour la ville de Kousséri . Ainsi les thèmes contemporains du Développement durable intègrent aujourd'hui les questions très controversées du contrôle de l'évolution numérique des populations et de leurs migrations.

Les données démographiques et socio économiques de Kousséri concernent :

- la population régionale et urbaine,
- les hypothèses de peuplement et les mouvements migratoires urbains,
- les hypothèses d'accroissement démographique,
- les paramètres démographiques de la planification urbaine en termes de structure socioprofessionnelle des ménages, de population de la ville par grands groupes, ainsi que la structure des revenus,
- les sources de dépenses des ménages et les perspectives y relatives.

### II.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, LOCAL ET SOCIALE DE LA VILLE

La ville de Kousséri en tant que chef lieu du département du Logone et Chari, et de l'arrondissement de Kousséri, est le siège des institutions administratives du département. La ville accueille donc la Préfecture du département et la sous-préfecture de l'arrondissement.



### Image N° 1: Préfecture de Kousséri au quartier Pagui

L'organisation socioculturelle locale est un modèle à part et diffère de celle des Peulhs, malgré que les deux peuples ont pour point commun la Religion musulmane et l'Islam. Cette organisation met à sa tête le Sultan qui est le guide traditionnel et parfois spirituel. Il est assisté de plusieurs conseillers. Le renouvellement à la tête du sultanat se fait par voie d'héritage et de succession. Les grands villages encore appelés *Lawanats* sont dirigés par des *Lawans* qui coiffent les *Djaouro* placés à la tête des quartiers. Le supérieur hiérarchique des *Lawans* est le *Sultan*.

Le territoire communal comprend donc le Sultanat de Kousseri (chefferie de 1<sup>er</sup> degré) et 3 *Lawanats* (chefferie de 2<sup>nd</sup> degrés) de Michediré (20 villages), Guébala (15 villages) et Ndjagaré (06 villages). Les villages sont dirigés par des *Blamas*. Viennent enfin la plus petite unité familiale dirigée par un chef de famille dont le pouvoir se limite généralement à la concession.

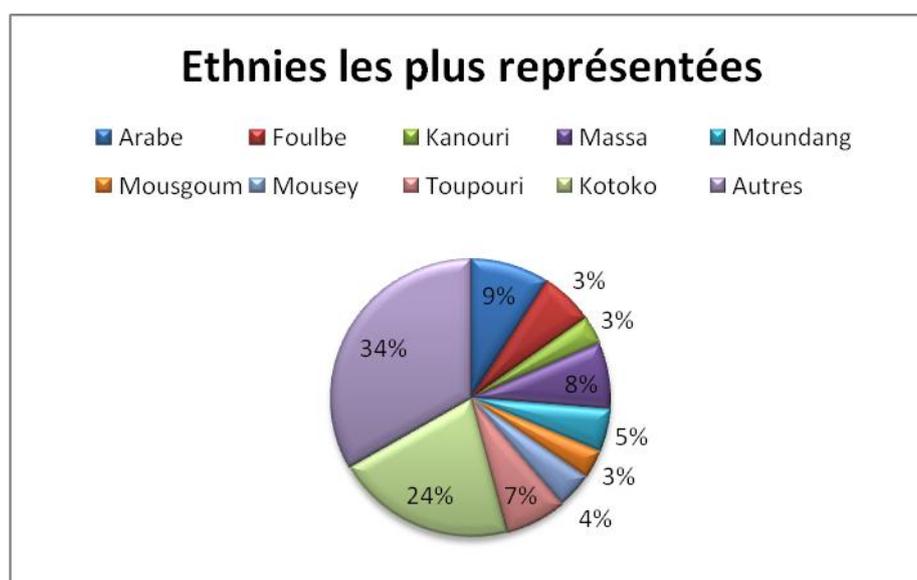
Le tribunal coutumier reste d'actualité dans les différentes chefferies de la commune notamment le sultanat de Kousséri.

Du point de vu religieux, l'islam en majoritaire et le christianisme demeurent les principales religions de la commune.

Selon les principaux regroupements, cette population mosaïque se compose principalement de : Arabes Choa, Kotoko, Mousgoum, Sara, Massa, Kanembous, Baguirmi, Bornoa, Haoussa, Kanouris, Peulh, Podoko, Mandara, Moundang et Toupouri.

**Tableau N° 1 : Ethnies les plus représentées**

DÉSIGNATION	Ethnies d'origine les plus représentées	
	Fréquence	Pourcentage (%)
Arabe	64	9,14
Foulbe	23	3,29
Kanouri	23	3,29
Massa	54	7,71
Moundang	35	5,00
Mousgoum	23	3,29
Mousey	29	4,14
Toupouri	50	7,14
Kotoko	166	23,86
Autres	233	33,29



**Graphique N° 1: Ethnies les plus représentées**

Les résultats de nos enquêtes ménage montrent que la ville de Kousséri est fortement dominée par les Kotoko suivis par les Arabes Choas. Les masses et les toupouris ont migrés d'une part pour l'agriculture du riz et la pêche.

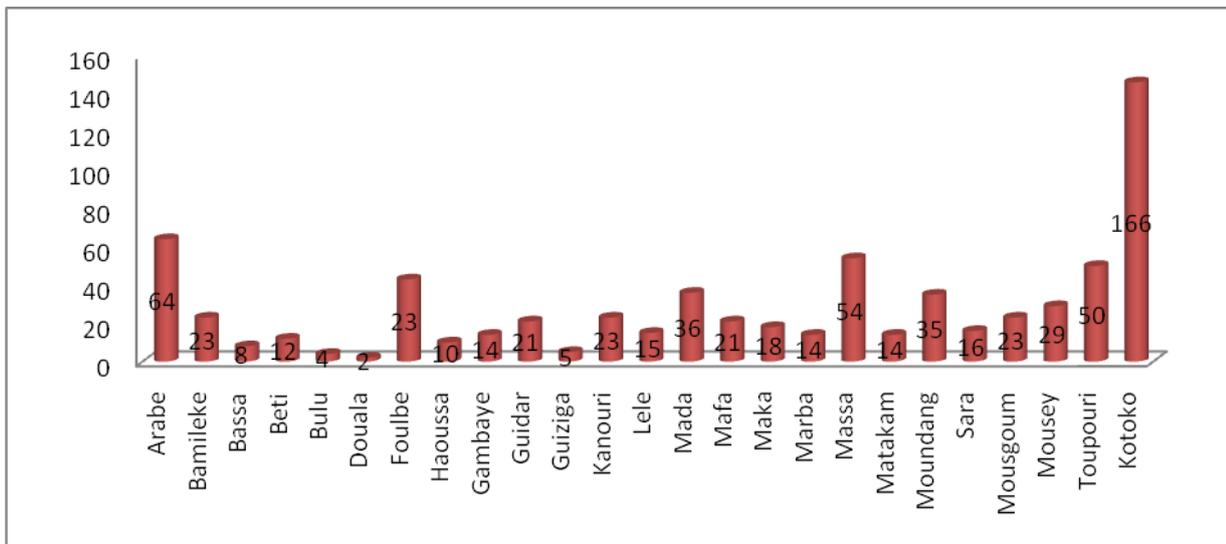
On y retrouve également les ethnies telles les Sara, les Ngambaye, Musey venus du Tchad, les Mundang, Guiziga et les peuples des monts Mandara venus de la Région de l'Extrême-Nord, les Guidar, Fali et autres peuples de la Régions du Nord.

Par ailleurs, on retrouve aussi plusieurs autres peuples du triangle national qui y exercent des activités commerciales ou le plus souvent administratives.

**Tableau N° 2 : Appartenance ethnique de la population de Kousseri**

N°	Ethnies	Fréquence	Pourcentage
1	Arabe	64	9.1
2	Bamileke	23	3.3
3	Bassa	8	1.1
4	Beti	12	1.7
5	Bulu	4	0.6
6	Douala	2	0.3
7	Foulbe	23	3,29
8	Haoussa	10	1.4
9	Gambaye	14	2.0
10	Guidar	21	3.0
11	Guiziga	5	0.7
12	Kanouri	23	3.3
13	Lele	15	2.1

N°	Ethnies	Fréquence	Pourcentage
14	Mada	36	5.1
15	Mafa	21	3.0
16	Maka	18	2.6
17	Marba	14	2.0
18	Massa	54	7.7
19	Matakam	14	2.0
20	Moundang	35	5.0
21	Sara	16	2.3
22	Mousgoum	23	3.3
23	Mousey	29	4.1
24	Toupouri	50	7.1
25	Kotoko	166	23.9
	<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

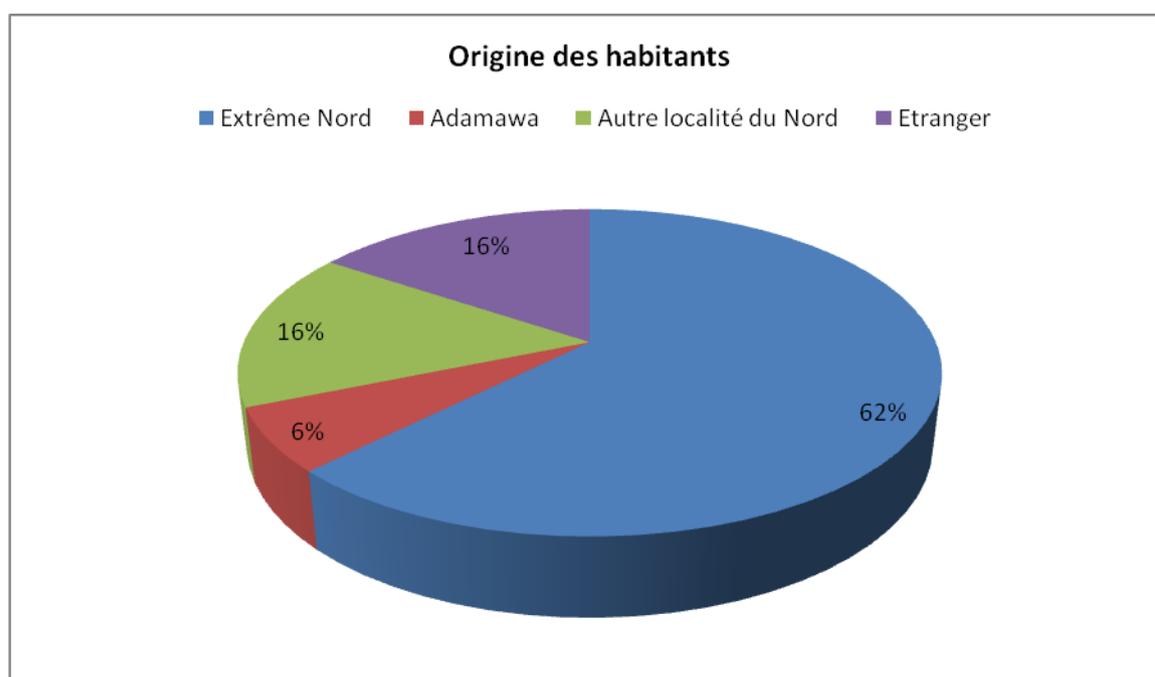


**Graphique N° 2 : Appartenance ethnique de la population de Kousseri**

**Tableau N° 3 : Région d'origine des habitants de Kousseri**

	Fréquence	Pourcentage
Extrême Nord	437	62.4
Adamaoua	44	6.3
Autre localité du Nord	110	15.7
Étranger	109	15.6
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

La population de la ville de KOUSSERI est à plus de 60 % originaire de la Région de l'Extrême Nord.



**Graphique N° 3 : Région d'origine des habitants de Kousseri**

### II.3. POPULATION RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET D'ARRONDISSEMENT

La population régionale, départementale et d'arrondissement est figurée dans la série de tableaux ci-dessous. Pour la Région de l'Extrême Nord, la population totale au RGPH de 2005 était de 3.111.792 **âmes**. Il s'agit en fait de l'ensemble de la zone métropolitaine de Maroua, avec toute sa dynamique démographique. Le taux d'accroissement de la population est estimé à 2.91 %. Ce taux est de 3,7 % pour les zones urbaines.

**Tableau N° 4 : Population Région de l'Extrême Nord**

Année	Population totale	Taux d'accroissement	Population urbaine	Taux d'accroissement	Population rurale
1976	1 394 765				
1987	1 855 695	<b>2.62%</b>	366 698		1 488 997
<b>2005</b>	<b>3 111 792</b>	<b>2.91%</b>	<b>708 060</b>	<b>3.7%</b>	<b>2 403 732</b>

La population de la région de l'Extrême Nord est en nette croissance suivant le dernier recensement démographique. C'est aussi le cas pour le département du Logone et Chari qui s'accroît de près de 2,21 % et, dans les villes de près de 4,64 %.

**Tableau N° 5 : Évolution du poids démographique**

	1976	1987	2005	2009	2010	2012	2015
EXTEME NORD	18,2	17,7	17,8	17,9	17,9	18,0	18,0

**Tableau N° 6 : Population du Département du Logone et Chari**

<i>Année</i>	<i>Population totale</i>	<i>Taux d'accroissement</i>	<i>Population urbaine</i>	<i>Taux d'accroissement</i>	<i>Population rurale</i>
1976					
1987	356 471		47 763		308 708
2005	<b>486 997</b>	<b>2.21%</b>	<b>153565</b>	<b>4.64%</b>	<b>333432</b>

**Tableau N° 7: Population de l'Arrondissement de Kousseri**

<i>Année</i>	<i>Population totale</i>	<i>Taux d'accroissement</i>	<i>Population urbaine</i>	<i>Taux d'accroissement</i>	<i>Population rurale</i>
1976	12 456	14,2 %	14 034		
1987	53 713	2,8%	28 414		70 530
<b>2005</b>	101 246		89123		12123

Les tableaux ci-dessus montrent que l'arrondissement de Kousseri se peuple au fil des années avec une population de plus en plus cosmopolites, avec un taux d'accroissement supérieur à la moyenne nationale de l'ordre de 14,2 % de 1976 à 1987 et de 2,8% en 2005, et que sa population urbaine croît à une vitesse vertigineuse suivant un taux d'accroissement de 2,99%.

Ceci peut s'expliquer par :

- les migrations occasionnées par les conflits au Tchad et la Lybie ;
- l'instabilité politique des années 80, 90 et 2000 au Tchad ;
- le développement des industries et des infrastructures à Ndjamena ;
- le développement des activités économiques avec les Tchad ;
- l'attractivité de la ville au profit de celles des pays voisins, notamment Ndjamena au Tchad et Bankin au Nigeria.

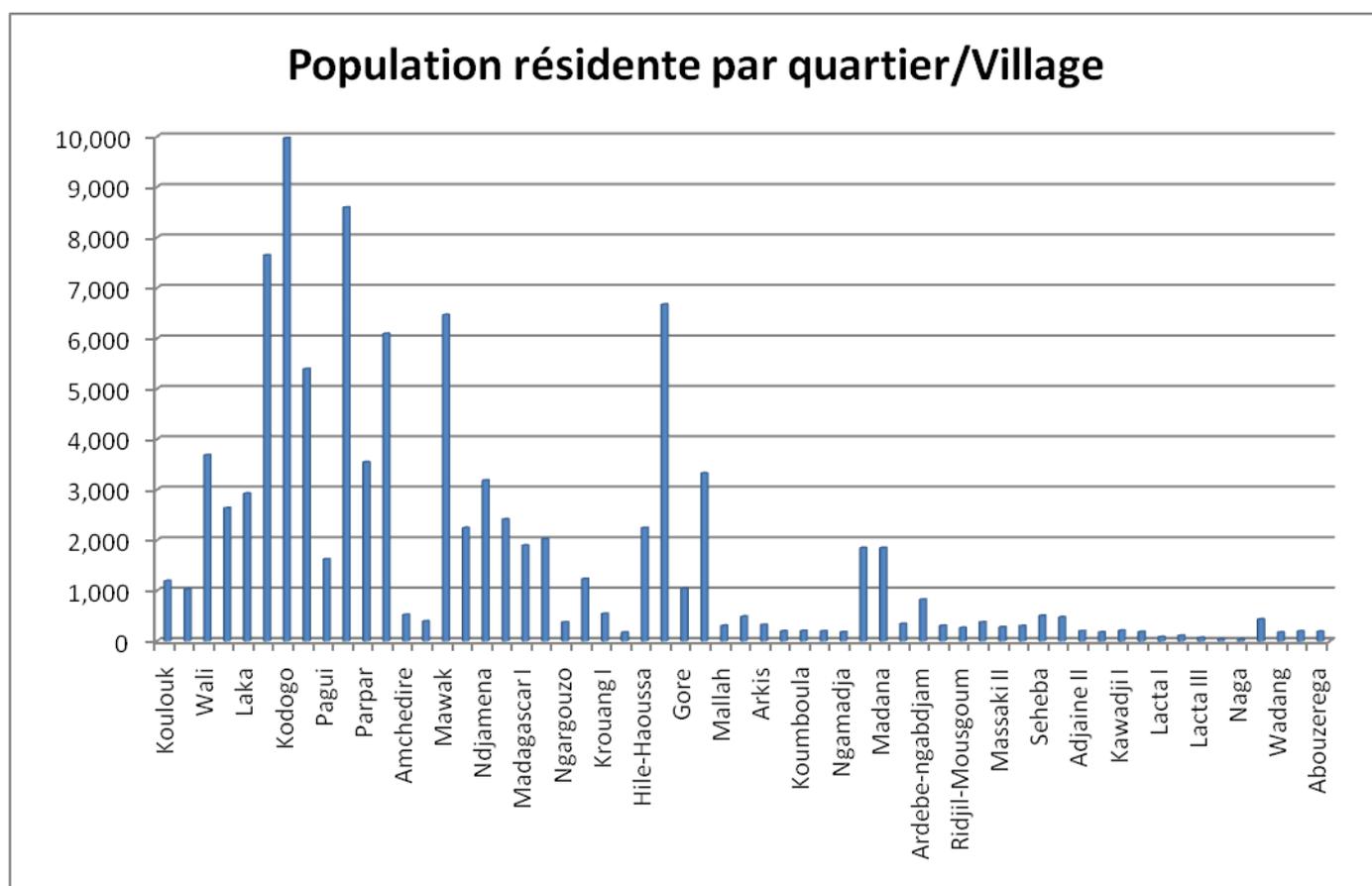
Notons que le taux d'accroissement des autres villes du département est beaucoup moins.

## II.4. POPULATION DE KOUSSÉRI PAR QUARTIER

Tableau N° 8: Répartition de la Population de Kousséri par quartier

N°	Désignation	Population résidente	N°	Désignation	Population résidente
1.	Koulouk	1 193	31.	Arkis	324
2.	Nzakalo	1 029	32.	Fachar	199
3.	Wali	3 689	33.	Koumboula	204
4.	Ardibe-ville	2 637	34.	Wadjetouna	198
5.	Laka	2 927	35.	Ngamadja	178
6.	Sokoto	7 649	36.	Herezaya	1 848
7.	Kodogo	9 971	37.	Madana	1 848
8.	Garoua	5 396	38.	Gabak	343
9.	Pagui	1 623	39.	Ardebe- ngabdjam	824
10.	Koulkouada	8 597	40.	Ridjil-kotoko	306
11.	Parpar	3 549	41.	Ridjil-Mousgoum	263
12.	Ngallo	6 094	42.	Massaki I	375
13.	Amchedire	523	43.	Massaki II	279
14.	Ibou	394	44.	Massaki III	302
15.	Mawak	6 467	45.	Seheba	504
16.	Alaya	2 247	46.	Adjaine I	476
17.	Ndjamena	3 184	47.	Adjaine II	199
18.	Djambalbar	2 416	48.	Tamraya	178
19.	Madagascar I	1 898	49.	Kawadji I	209
20.	Madagascar II	2 027	50.	Kawadji II	184
21.	Ngargouzo	373	51.	Lacta I	83
22.	Mainari	1 234	52.	Lacta II	110
23.	Krouang I	542	53.	Lacta III	68
24.	krouangII	173	54.	Nigue	38
25.	Hile-Haoussa	2 245	55.	Naga	37
26.	Guerguer Rabah	6 673	56.	Djagare	433
27.	Gore	1 043	57.	Wadang	174
28.	Babou	3 328	58.	Ndou	196
29.	Mallah	306	59.	Abouzerega	189
30.	Massil-Kanam	489		<b>Total :</b>	<b>100 485</b>

Sources : Préfecture de Kousséri.



Graphique N° 4 : Population résidente par quartier/Village

## II.5 POPULATION URBAINE DE KOUSSÉRI

La population urbaine de Kousséri au RGHP de 2005 était de 89 123 âmes. Avec un taux d'accroissement de 2,8 % supérieur dans l'ensemble à l'accroissement démographique du département et voire de la région, il s'agit d'une zone de migration. On peut l'évaluer à environ 101246 **habitants** en 2012.

Tableau N° 9: Les autres Arrondissements du Logone et Chari et leur population

Répartition de la population résidant dans la région de l'Extrême-nord par Département et par Arrondissement/District, selon le sexe

Circonscription administrative	Population totale	Sexe		Rapport de masculinité (%)
		Masculin	Féminin	
<b>Département du Logone et Chari</b>	<b>486 997</b>	<b>251 349</b>	<b>235 648</b>	<b>106,66</b>
BLANGOUA	50 398	27 369	23 029	118,85
DARAK	23 901	12 535	11 366	110,29
FOTOKOL	36 893	19 361	17 532	110,43
GOULFEY	58 117	29 851	28 266	105,61
HILE - ALIFA	18 425	9 524	8 901	107,00

<b>KOUSSÉRI</b>	<b>101 246</b>	<b>53 581</b>	<b>47 665</b>	<b>112,41</b>
LOGONE BIRNI	52 589	25 974	26 615	97,59
ZINA	25 572	12 381	13 191	93,86
MAKARY	104 843	53 327	51 516	103,52
WAZA	15 013	7 446	7 567	98,40

Répartition de la population résidant en milieu urbain dans la région de l'Extrême-nord par Département et par Arrondissement/District, selon le sexe

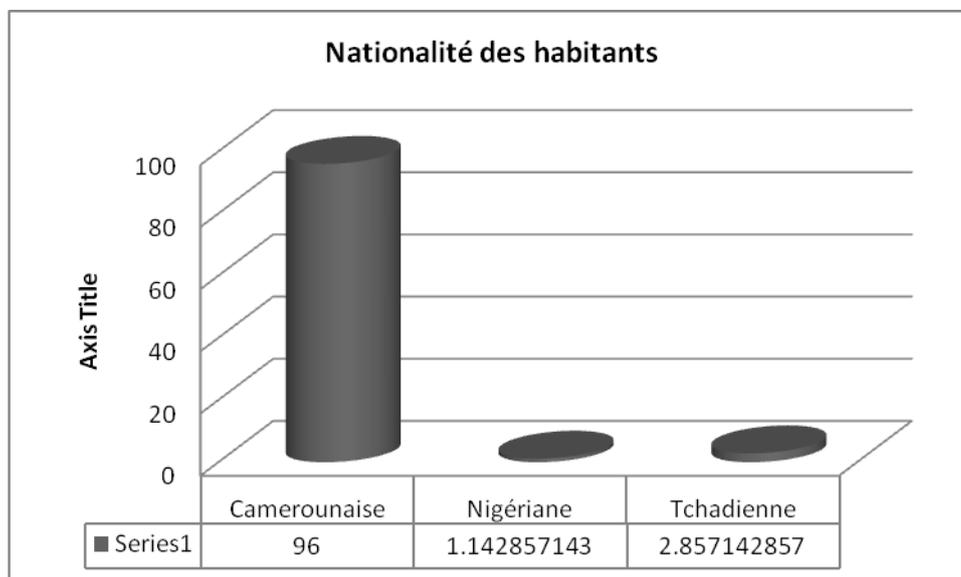
Circonscription administrative	Population totale	Sexe		Rapport de masculinité (%)
		Masculin	Féminin	
<b>Département du Logone et Chari</b>	<b>153 565</b>	<b>81 577</b>	<b>71 988</b>	<b>113,32</b>
BLANGOUA	17 442	9 684	7 758	124,83
DARAK	8 614	4 647	3 967	117,14
FOTOKOL	11 787	6 330	5 457	116,00
GOULFEY	5 754	2 921	2 833	103,11
HILE - ALIFA	3 647	1 877	1 770	106,05
<b>KOUSSÉRI</b>	<b>89 123</b>	<b>47 346</b>	<b>41 777</b>	<b>113,33</b>
LOGONE BIRNI	3 575	1 879	1 696	110,79
ZINA	1 690	837	853	98,12
MAKARY	6 287	3 225	3 062	105,32
WAZA	5 646	2 831	2 815	100,57

Répartition de la population résidant en milieu rural dans la région de l'Extrême-nord par Département et par Arrondissement/District, selon le sexe

Circonscription administrative	Population totale	Sexe		Rapport de masculinité (%)
		Masculin	Féminin	
<b>Département du LOGONE ET CHARI</b>	<b>333432</b>	<b>169772</b>	<b>163660</b>	<b>103,73</b>
BLANGOUA	32956	17685	15271	115,81
DARAK	15287	7888	7399	106,61
FOTOKOL	25106	13031	12075	107,92
GOULFEY	52363	26930	25433	105,89
HILE - ALIFA	14778	7647	7131	107,24
<b>KOUSSÉRI</b>	<b>12123</b>	<b>6235</b>	<b>5888</b>	<b>105,89</b>
LOGONE BIRNI	49014	24095	24919	96,69
ZINA	23882	11544	12338	93,56
MAKARY	98556	50102	48454	103,40
WAZA	9367	4615	4752	97,12

Tableau N° 10: Nationalité des habitants de Kousséri

	Fréquence	Pourcentage
Camerounaise	672	97.4
Nigériane	8	0.7
Tchadienne	20	1.9
Total	700	100.0



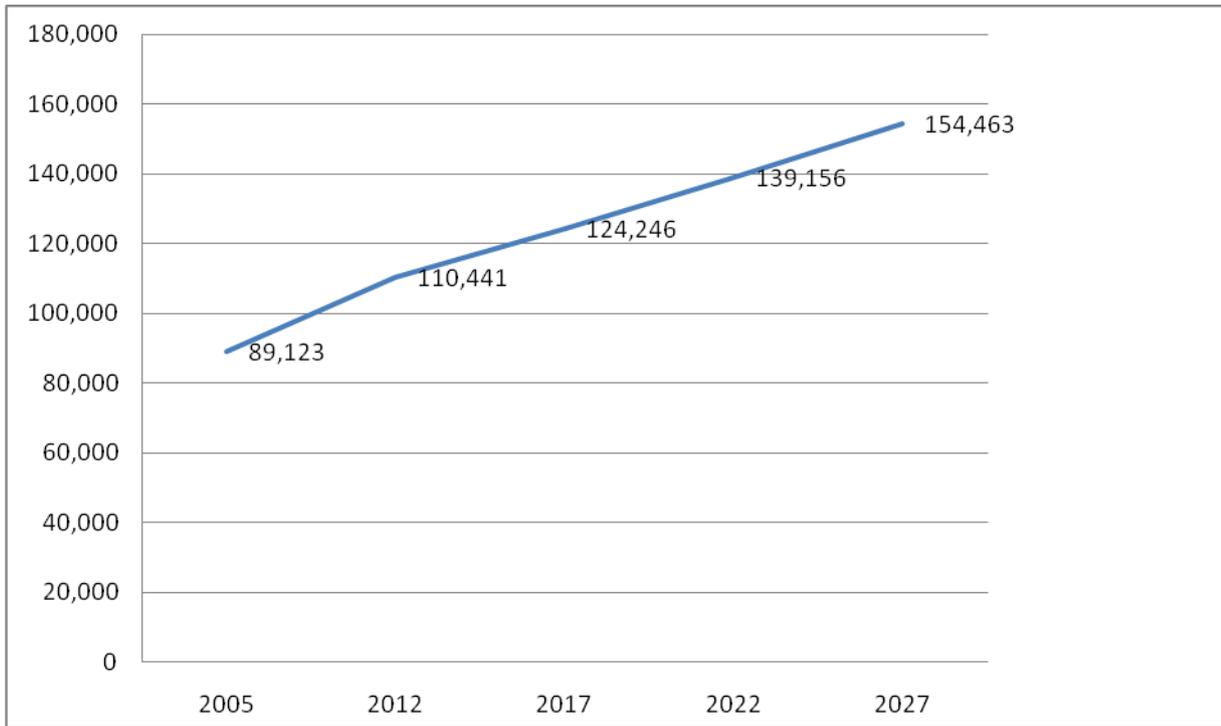
**Graphique N° 5: Nationalité des habitants de Kousséri**

Les habitants de Kousséri sont en majorité camerounais (96 %), mais on note également la présence des étrangers qui sont des ressortissants du Tchad (2,85 %) qui dans leur grande majorité ont immigrés ou se sont réfugiés à Kousséri du fait de la guerre civile qui a longtemps secoué leur pays.

## II.6 HYPOTHESE DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

**Tableau N° 11: Scénario de croissance**

PÉRIODE	TAUX	POPULATION ESTIMÉE
2012	2,99%	110 441
2017	2,5 %	124 246
2022	2,4 %	139 155
2027	2.2 %	154 463



**Graphique N° 6: Hypothèses de croissance démographique**

# **CHAPITRE 3 : DONNEES SOCIOECONOMIQUES**

## CHAPITRE 3 : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

### III.1. DÉFINITION ET OBJECTIF

La socioéconomie ou socio-économie est une branche des sciences économiques et de la sociologie, qui examine l'influence des rapports humains sur l'évolution économique. A contrario, la sociologie économique examine les influences des relations économiques sur les groupes sociaux.

C'est une science sociale qui s'est détachée comme un domaine d'étude nouveau à la fin du XXe siècle, lorsque les influences de la société (organisation sociale et conduites collectives) sur l'économie, par exemple les facteurs sociaux entraînant le développement économique (l'encastrement des marchés dans une société), ont été étudiés.

L'activité socioéconomique concourt à la réalisation ou à la transformation d'un produit, d'une prestation ou d'un service.

Les données socioéconomiques nous permettront de prévoir les axes de développement en fonction d'un niveau de base existant et des atouts de la ville dans la sous région ainsi que de son apport dans le développement économique des villes limitrophes.

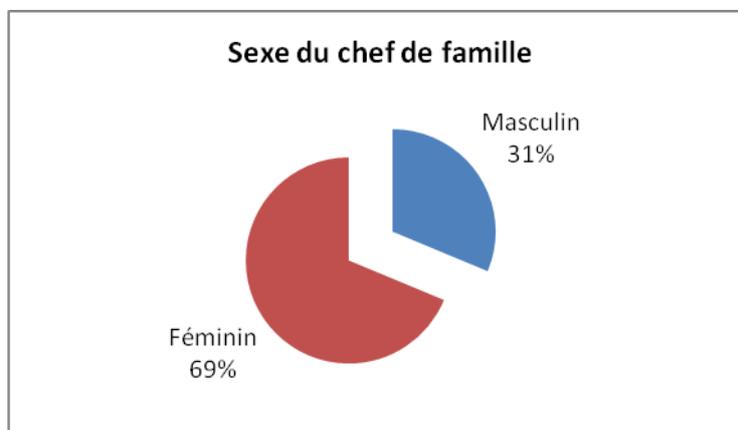
### III.2. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

#### III.2.1 Personnes dans le ménage et groupes d'âge

- Sexe du chef de ménage

Tableau N° 12 : Sexe du chef de ménage

	Fréquence	Pourcentage
Masculin	219	31.3
Féminin	481	68.7
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



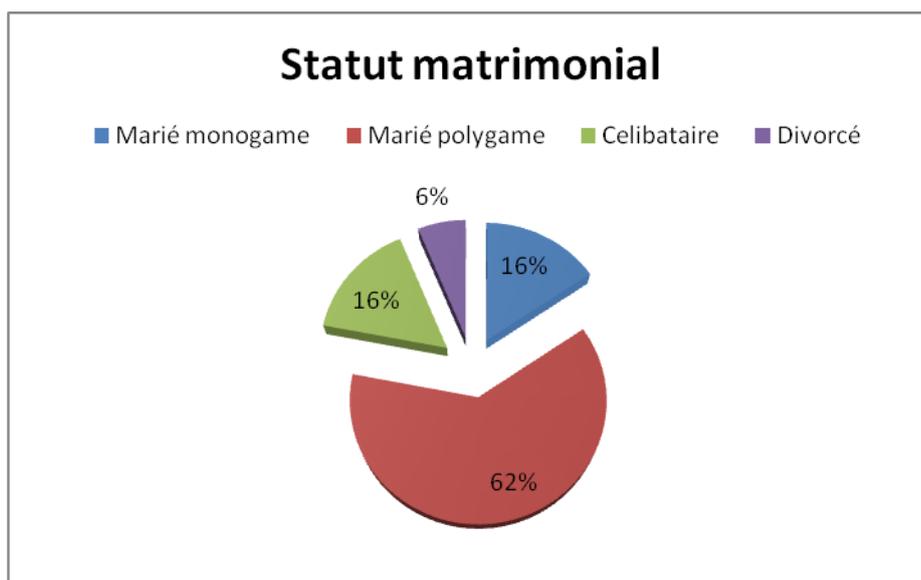
Graphique N° 7 : Sexe du chef de ménage

A Kousséri **68,70%** des chefs de ménage sont des femmes. Ce sont en majorité des veuves âgées de plus de 40 ans. La couche sociale de base est la famille dirigée par un chef de famille (31,30%) qui est généralement un homme. Les groupes de familles constituent des villages ou des quartiers dirigés par les Djaouro qui à leur tour dépendent des Lawanats.

- **Statut matrimonial**

**Tableau N° 13 : Statut matrimonial**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Marié monogame</b>	109	15.6
<b>Marié polygame</b>	437	62.4
<b>Celibataire</b>	110	15.7
<b>Divorcé</b>	44	6.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 8 : Statut matrimonial**

L'analyse du statut matrimonial du chef de ménage permet de constater que le statut «**marié polygame**» est très élevé. Dans ce type de ménage, le niveau de vie est bas car le choc de la pression démographique est important.

**Nombre d'enfant par ménage**

- Nombre d'enfants : **2815**
- Moyenne : **7,37**

**Nombre d'enfant de plus de 15 ans**

- Enfants > 15 ans : **1447**

- Pourcentage : **51,40 %**
- Moyenne : **5**

### Nombre total de personnes dans le ménage (adultes et enfants)

- Total personnes : **4029**
- Moyenne : **9,50**

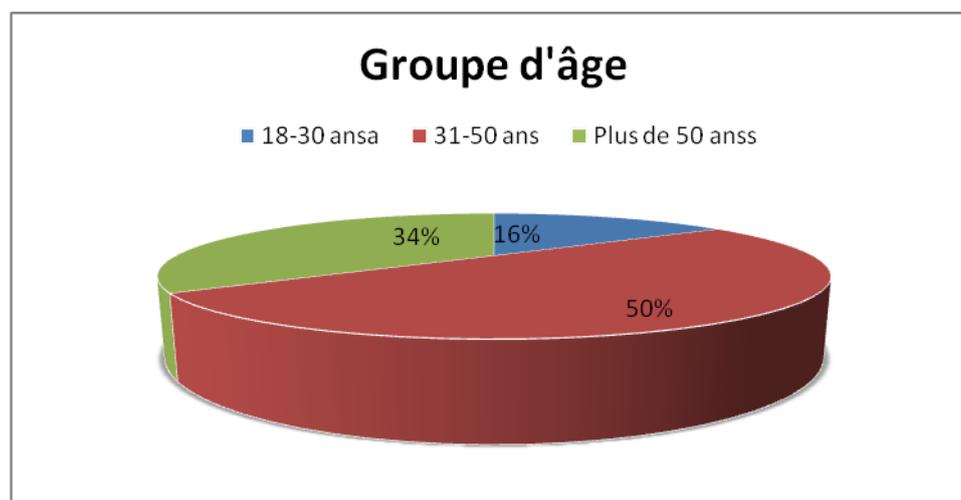
### Nombre de personne occupant un emploi rémunéré dans le ménage

- Total personnes rémunérées : **568**
- Pourcentage : **14,10 %**
- Moyenne : **1,68**

### • Age des chefs de ménage

Tableau N° 14 : Groupe d'âge

	Fréquence	Pourcentage
18-30 ans	109	15.6
31-50 ans	351	50.1
Plus de 50 ans	240	34.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



Graphique N° 9 : Groupe d'âge

Le groupe d'âge ayant la fréquence la plus élevée est celui de **31 à 50 ans** avec plus de 50%. Il s'agit d'une population assez à la fleur de l'âge et assez dynamique.

### III.2.2 Religions et croyances

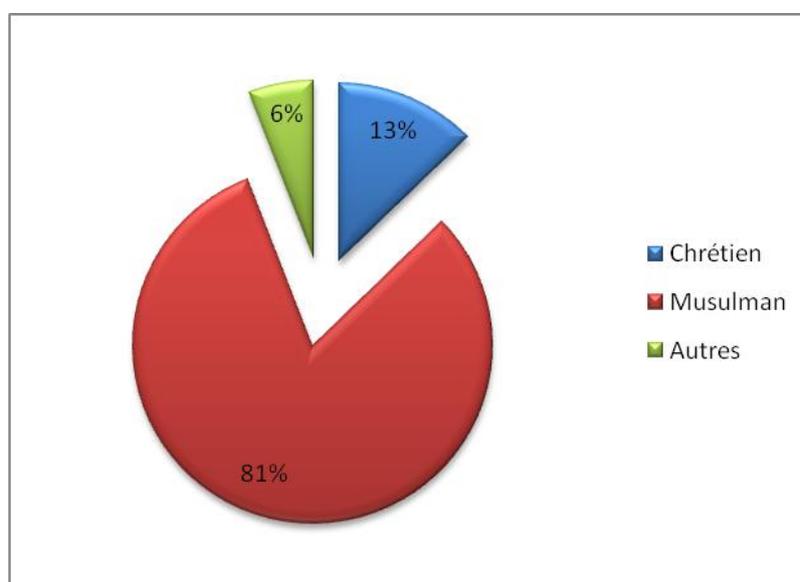
Le christianisme est la religion la plus répandue dans la zone avec cependant plusieurs congrégations. Du fait de l'hétérogénéité de sa population et du nombre élevé de ses

habitants, il coexiste une très grande diversité religieuse avec plusieurs confessions classées ci-après par ordre décroissant du nombre des croyants :

- Chrétien (12,7 %) ;
- Musulmans (81,40 %) ;
- Autres (animiste, ...) (5,9 %) ;

**Tableau N° 15 : Appartenance religieuse**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Chrétien</b>	89	12,7%
<b>Musulman</b>	570	81,4%
<b>Autres</b>	41	5,9%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 10 : Appartenance religieuse**

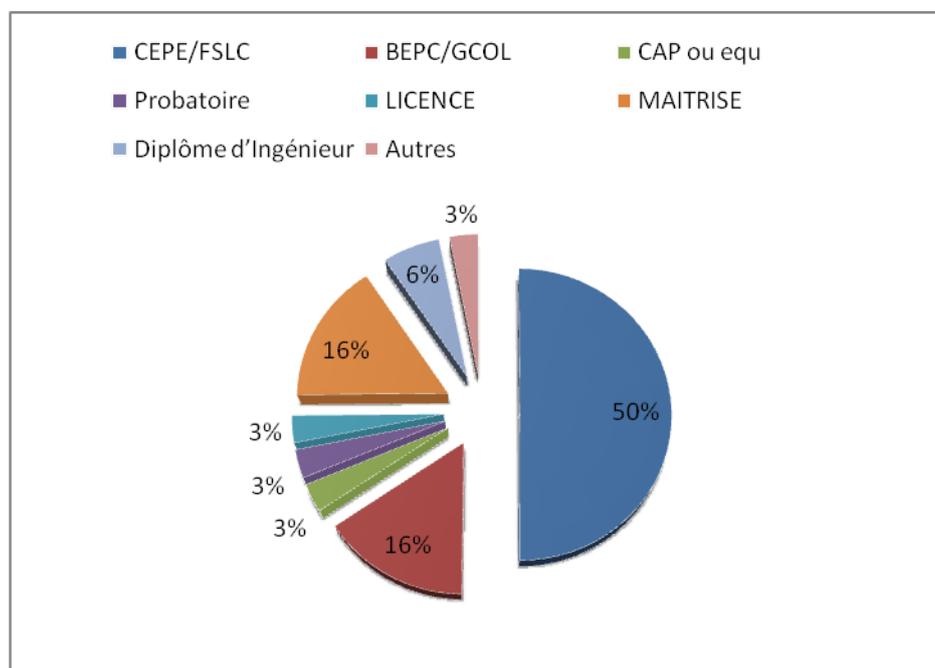
Toutes ces religions coexistent en harmonie. A côté de ces religions « importées », les populations ont des croyances ancestrales ou traditionnelles.

### III.2.3 Niveau d'instruction

**Tableau N° 16 : Niveau d'instruction**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>CEPE/FSLC</b>	351	50.1
<b>BEPC/GCOL</b>	108	15.4
<b>CAP ou equ</b>	22	3.1
<b>Probatoire</b>	22	3.1
<b>LICENCE</b>	21	3.0
<b>MAITRISE</b>	110	15.7
<b>Diplôme d'Ingénieur</b>	44	6.3

<b>Autres</b>	22	3.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 11 : Niveau d'instruction**

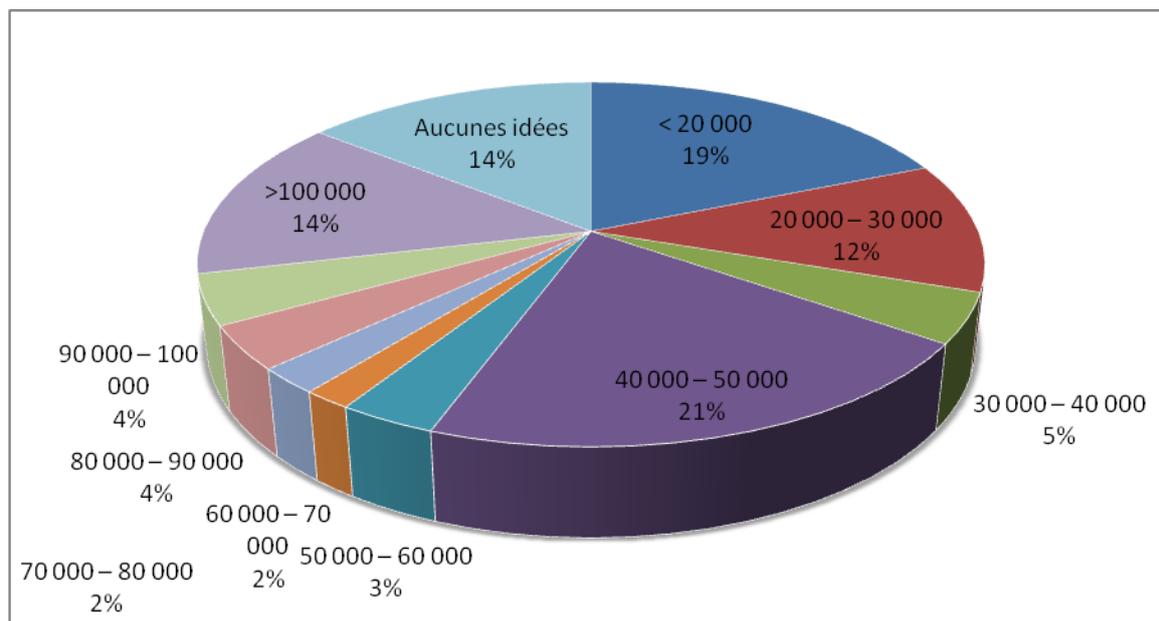
Le taux de scolarisation relativement est assez bas car plus de 50% des chefs de ménage se sont arrêtés au niveau du primaire. Cette situation expose les jeunes au chômage et autres sous emplois.

### III.2.4 Niveau de revenu du chef de ménage

**Tableau N° 17 : Niveau de revenu du chef de ménage**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>&lt; 20 000</b>	131	18.7
<b>20 000 - 30 000</b>	81	11.6
<b>30 000 - 40 000</b>	31	4.4
<b>40 000 - 50 000</b>	146	20.9
<b>50 000 - 60 000</b>	24	3.4
<b>60 000 - 70 000</b>	12	1.7
<b>70 000 - 80 000</b>	16	2.3
<b>80 000 - 90 000</b>	27	3.9
<b>90 000 - 100 000</b>	31	4.4
<b>&gt; 100000</b>	101	14.4
<b>Ne sait pas</b>	100	14.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

Plus de 50% des travailleurs de la ville de Kousséri ont un revenu supérieur ou égal au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), ce qui traduit un niveau de vie moyen des populations. Cela montre la volonté de celle-ci à lutter efficacement contre la pauvreté dans la ville.



**Graphique N° 12 : Niveau de revenu du chef de ménage**

### III.2.5 Principales sources de dépenses

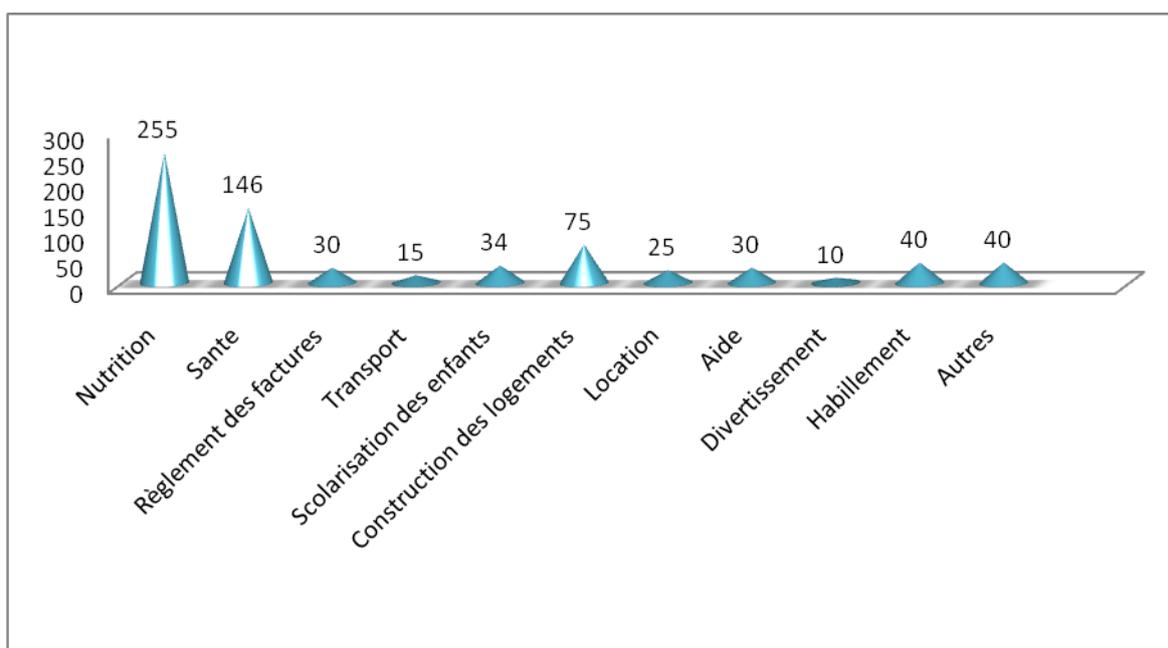
Les principales sources de dépenses des populations sont :

- La nutrition ;
- La Sante ;
- Le règlement des factures d'électricité et d'eau ;
- Le transport ;
- La scolarisation des enfants ;
- La construction des logements ;
- La location ;
- Achat des intrants pour l'agriculture et la pêche ;
- Etc.

**Tableau N° 18 : Principales sources de dépenses**

	Fréquence	Pourcentage
<b>Nutrition</b>	255	36%
<b>Sante</b>	146	21%
<b>Règlement des factures</b>	30	4%
<b>Transport</b>	15	2%
<b>Scolarisation des enfants</b>	34	5%
<b>Construction des logements</b>	75	11%

<b>Location</b>	25	4%
<b>Aide</b>	30	4%
<b>Divertissement</b>	10	1%
<b>Habillement</b>	40	6%
<b>Autres</b>	40	6%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100%</b>



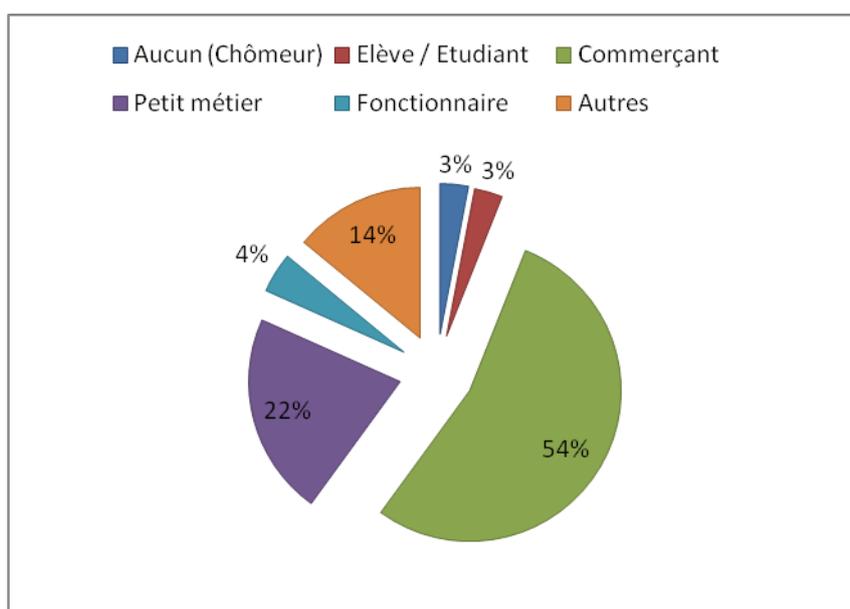
**Graphique N° 13 : Principales sources de dépenses**

### III.2.6 Occupation du chef de ménage

- Secteur d'activité principale du chef de ménage

**Tableau N° 19 : Secteur d'activité principale du chef de ménage**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Aucun (Chômeur)</b>	21	3,00%
<b>Elève / Etudiant</b>	21	3,00%
<b>Commerçant</b>	378	54,00%
<b>Petit métier</b>	152	21,71%
<b>Fonctionnaire</b>	30	4,29%
<b>Autres</b>	98	14,00%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100,00%</b>



**Graphique N° 14 : Principales sources de dépenses**

Pour examiner la situation du marché du travail, onze groupes socioéconomiques ont été isolés dans la ville en fonction de la situation d'activité, de la situation dans l'emploi, de la catégorie socioprofessionnelle et du secteur institutionnel d'exercice de l'activité. Sur cette base, on a ainsi pu distinguer les travailleurs du public incluant l'administration et le parapublic, les travailleurs du secteur privé formel, les agriculteurs, les travailleurs du secteur privé informel non agricole, les chômeurs et les inactifs.

De ce fait, les sources de revenus de la population de Kousseri concernent les secteurs productifs que sont l'agriculture, l'élevage, le petit commerce et le développement des petites unités de transformation des produits découlant d'autres secteurs. C'est aussi le cas pour la vente des produits de première nécessité et la transformation de mil en boisson locale. Globalement, la population de Kousseri est principalement active dans les secteurs de :

- L'administration (36,4 %) ;
- Du commerce (19,4 %) et
- De l'agriculture et élevage (25,50 %).

Les ménages dont les chefs sont agriculteurs et éleveurs se positionnent comme très vulnérables à la pauvreté. L'industrie, l'artisanat, les transports sont sous représentés mais avec un taux d'activités assez représentatif.

### III.3. PARAMÈTRES DÉMOGRAPHIQUES DE LA PLANIFICATION URBAINE

#### III.3.1 Structure socioprofessionnelle des ménages

Selon les enquêtes effectuées auprès d'un échantillon de 950 ménages avec 700 résultats exploitable, le nombre moyen de personnes par ménage est de 9,50. L'analyse des résultats d'enquêtes révèle un niveau moyen d'éducation des chefs de ménage. Il faut relever également que près de 10% des chefs de ménage n'ont pas été à l'école. Ainsi, aux revenus les plus bas, correspond le niveau d'éducation le moins élevé. Ces enquêtes ménages ont permis d'identifier trois types d'activités dominantes :

- le secteur public et parapublic qui occupe 36,4 % des chefs de ménage ;

- le secteur privé (commercial) qui occupe 19,4 % des chefs de ménage ;
- le secteur primaire (agricole) qui occupe 25,50 % des chefs de ménage ;

Le taux d'occupation en service public indique que Kousseri est essentiellement une ville de fonctionnaire.

La quatrième activité qui occupe principalement les habitants de Kousseri, c'est bien l'élevage avec 4,9 %. L'industrie vient presque en dernière position avec 2,1 %. L'activité agricole ou l'élevage fait partie du secteur primaire qui ne se développe qu'en périphérie de la ville (zone périurbaine), alors que l'activité industrielle (secteur tertiaire) qui a disparu de la ville de Kousseri aurait permis le développement des zones industrielles et de l'emploi en milieu urbain.

Le taux de personnes sans emploi est de **4,6 %**. Ce taux assez bas par rapport à la moyenne nationale qui est de 13,1 % est un leurre puisque les activités de transports par mototaxi ou même le « call box » ainsi que le petit commerce qui occupent les jeunes, sont considérées comme instables.

### III.3.2 Population de la ville de Kousseri par grands groupes

Le RGPH de 2005 donne la structure par grands groupes d'âge de la population de la Région de l'Extrême-Nord comme suit :

- Population de moins de 15 ans : **50,8 %** ;
- Population de 15 à 59 ans : **43,8 %** ;
- Population de 60 ans et plus : **5,5 %**.

De ces statistiques, on peut déduire :

- La population scolarisable de la ville de Kousseri soit :  
 $89\,123 \times 50,8 \% = \mathbf{45274 \text{ personnes}}$
- La population en incapacité de travail de la ville de Kousseri soit :  
 $89\,123 \times 5,5 \% = \mathbf{4901 \text{ personnes}}$
- La population théoriquement active de la ville de Kousseri soit :  
 $89\,123 \times 43,8 \% = \mathbf{39035 \text{ personnes}}$ .

Si l'on déduit les 4,6 % des personnes sans emploi révélées par l'enquête ménage soit **4099 personnes**, la population active de la ville passe donc à **34936 personnes** actives dans la ville. Tout compte fait, la tranche de la population réellement activement devrait s'obtenir en après soustraction de la part de la population exerçant dans le secteur informel. Ce qui revient donc à dire que la population capable à faire progresser l'économie de la ville peut être estimée à **26 647 personnes**.

### III.3.3 Structure des revenus et sources de dépenses des ménages

Le revenu moyen mensuel de la population est relativement faible. La distribution simplifiée des ces revenus se présente comme suit :

- 18,7 % inférieur au SMIG ;
- 36,9% entre le SMIG et 50.000 FCFA ;
- 7,4 % entre 51.000 et 80.000 FCFA ;
- 8,3 % entre 81.000 et 100.000 FCFA ;
- 14,40 % supérieur à 100.000 FCFA.
- 14,3% ne maîtrise pas leur entrée d'argent, ni leur revenu.

D'autre part, l'exploitation des différents résultats a permis d'établir une corrélation entre le niveau de revenu et le niveau d'éducation, tout aussi faible. Par ailleurs, la première préoccupation des habitants de la ville de Kousséri c'est d'abord se nourrir ensuite se soigner et en fin la nourriture (36 %) et ensuite la santé (21 %). La scolarité des enfants n'occupent que les 5% des dépenses des ménages après les besoins en logement c'est-à-dire la construction. Les autres pans de la vie quotidienne se sont un gros problème comme les loisirs, le règlement des factures de concessionnaires et bien d'autres « petit » problèmes. Le fort taux de besoins en alimentations et santé et le faible taux de dépenses pour la scolarisation montre clairement un déficit dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) que sont : (i) Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) Assurer l'éducation primaire pour tous ; (iii) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) Réduire la mortalité infantile ; (v) Améliorer la santé maternelle ; (vi) Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) Assurer un environnement durable ; (viii) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

### III.3.4 Perspectives en matière de revenus

Les perspectives en matière de revenus sont fonction de six paramètres :

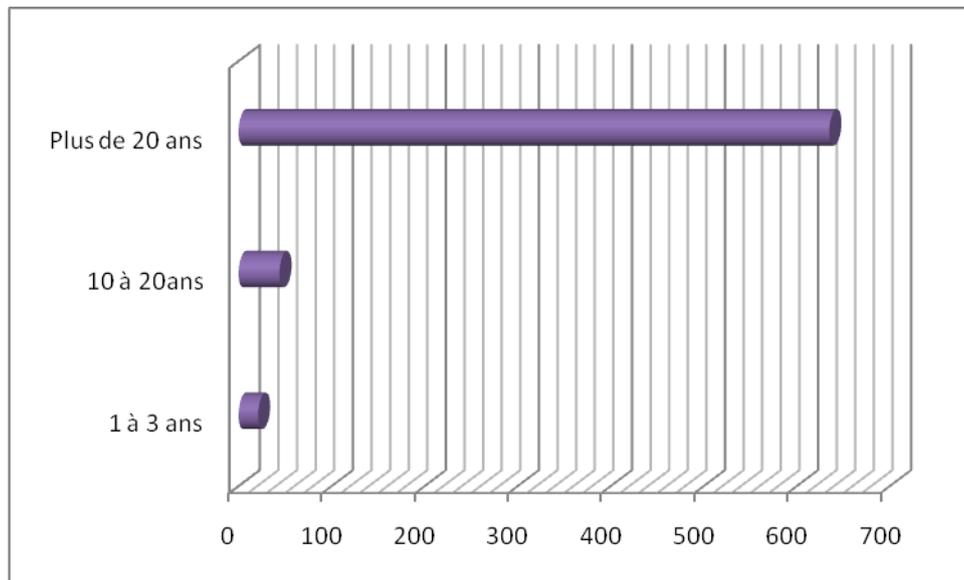
- Disponibilité des emplois diversifiés ;
- Niveau de formation de la population ;
- Types de dépenses de ménage, notamment intégrant plus d'investissements que de nécessité de survie (nourriture) ;
- Mobilité de la population (moyens de transports) marquée par la disponibilité des infrastructures ;
- Santé publique, conditionnelle pour la productivité des populations et la réduction des charges familiales ;
- Gouvernance urbaine à l'effet d'une meilleure utilisation des ressources de développement ;
- Etc.

## III.4. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

### III.4.1 Durée de résidence à Kousséri

Tableau N° 20 : Durée de résidence à Kousséri

	Fréquence	Pourcentage
<b>1 à 3 ans</b>	21	3.0
<b>10 à 20 ans</b>	44	6.3
<b>Plus de 20 ans</b>	635	90.7
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



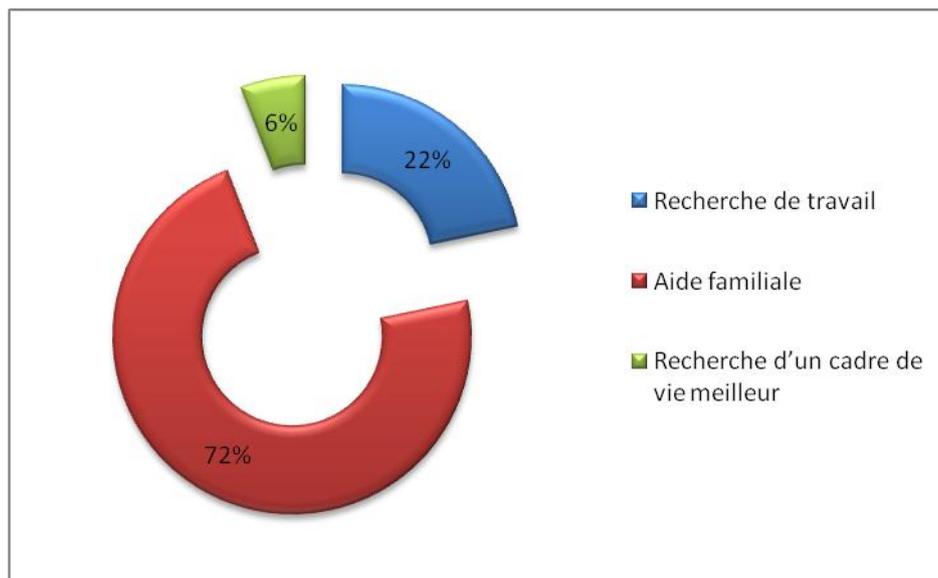
**Graphique N° 15 : Durée de résidence à Kousséri**

Plus de 90 % des ménages habite la ville de Kousséri depuis plus de 20 ans. Ces chiffres dénotent une mobilité résidentielle très réduite et stable.

### III.4.2 Motif d'installation à Kousséri

**Tableau N° 21 : Motif d'installation dans la ville**

	Fréquence	Pourcentage
<b>Recherche de travail</b>	152	21.7
<b>Aide familiale</b>	507	78.1
<b>Recherche d'un cadre de vie meilleur</b>	41	0.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

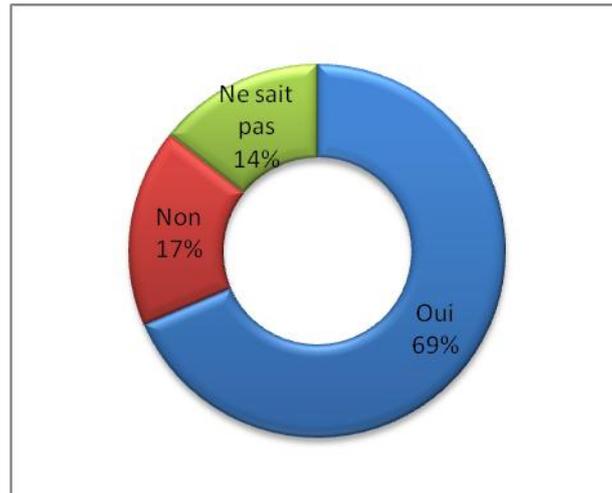


**Graphique N° 16 : Motif d'installation à Kousséri**

### III.4.3 Intention de s'installer définitivement à Kousséri

Tableau N° 22 : Intention de rester définitivement à Kousséri

	Fréquence	Pourcentage
<b>Oui</b>	480	68.6
<b>Non</b>	120	17.1
<b>Ne sait pas</b>	100	14.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

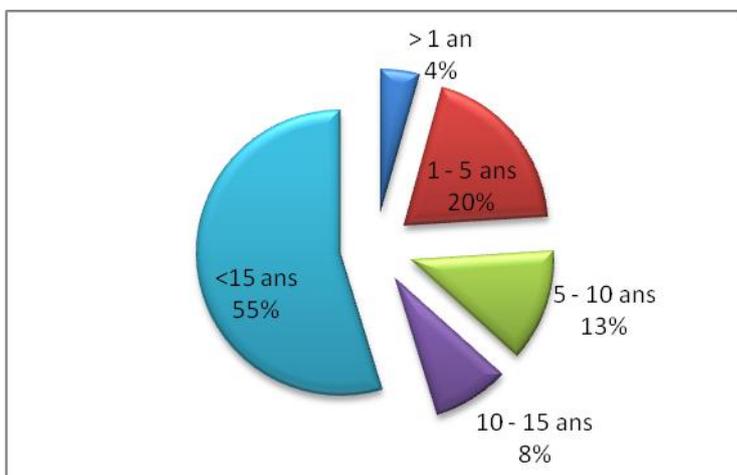


Graphique N° 17 : Intention de s'installer définitivement à Kousséri

### III.4.4 Durée de résidence dans les quartiers

Tableau N° 23 : Durée de résidence dans les quartiers

N°	Désignation	Fréquence	Pourcentage
1	> 1 an	30	4,29%
2	1 - 5 ans	138	19,71%
3	5 - 10 ans	89	12,71%
4	10 - 15 ans	60	8,57%
5	<15 ans	383	54,71%
	<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100,00%</b>

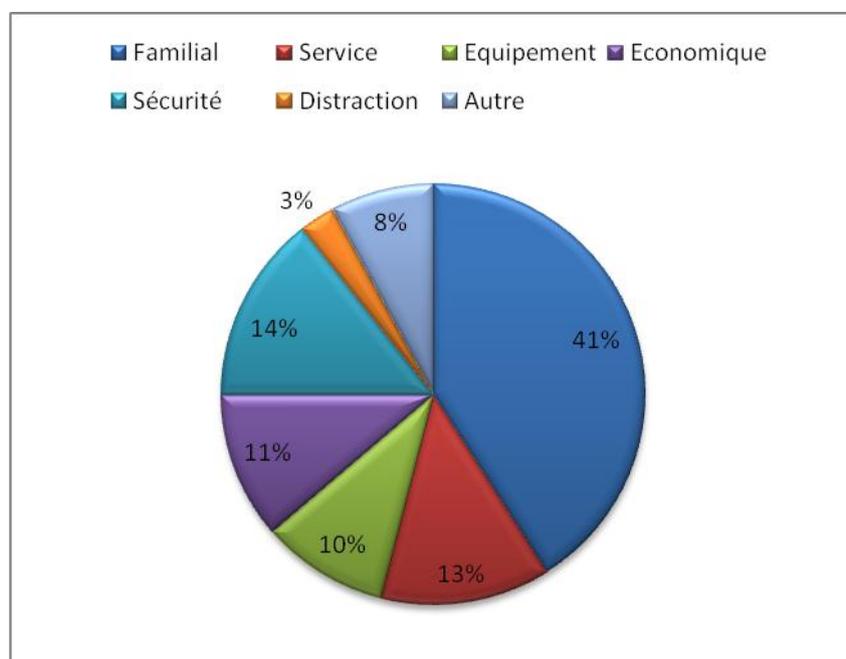


Graphique N° 18 : Durée de résidence dans les quartiers

### III.4.5 Motif d'installation dans le quartier

Tableau N° 24 : Motif d'installation dans le quartier

	Fréquence	Pourcentage
Familial	287	41,00%
Service	91	13,00%
Equipement	68	9,71%
Economique	79	11,29%
Sécurité	101	14,43%
Distraction	19	2,71%
Autre	55	7,86%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100,00%</b>



Graphique N° 19 : Durée de résidence dans les quartiers

### III.4.6 Perspectives d'emploi

La plupart des jeunes souhaitent avoir des emplois salariés mais les entreprises existantes aujourd'hui dans la ville, ne peuvent pas fournir du travail à tout le monde. Ce groupe est plutôt exposé au chômage. Pour remédier à cela, d'aucun se consacrent aux activités économiques du secteur tertiaire.

# CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT

## CHAPITRE 4 : DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT

### IV.1. ORGANISATION DE L'ESPACE URBAIN

L'arrondissement de Kousséri est organisé en deux grands groupes de quartiers que sont les quartiers zone centrale (centre ville) et les quartiers périphériques.

**Tableau N° 25: Répartition des quartiers**

N°	QUARTIERS LA ZONE URBAINE		
1.	Koulouk	15.	Mawak
2.	Nzakalo	16.	Alaya
3.	Wali	17.	Ndjamenana
4.	Ardibe-ville	18.	Djambalbar
5.	Laka	19.	Madagascar I
6.	Sokoto	20.	Madagascar II
7.	Kodogo	21.	Ngargouzo
8.	Garoua	22.	Mainari
9.	Pagui	23.	Krouang I
10.	Koulkouada	24.	krouangII
11.	Parpar	25.	Hile-Haoussa
12.	Ngallo	26.	Guerguer Rabah
13.	Amchedire	27.	Gore
14.	Ibou	28.	Babou

N°	QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES		
29.	Mallah	45.	Seheba
30.	Massil-Kanam	46.	Adjaine I
31.	Arkis	47.	Adjaine II
32.	Fachar	48.	Tamraya
33.	Koumboula	49.	Kawadji I
34.	Wadjetouna	50.	Kawadji II
35.	Ngamadja	51.	Lacta I
36.	Herezaya	52.	Lacta II
37.	Madana	53.	Lacta III
38.	Gabak	54.	Nigue
39.	Ardebe-ngabdjarm	55.	Naga
40.	Ridjil-kotoko	56.	Djagare
41.	Ridjil-Mousgoum	57.	Wadang
42.	Massaki I	58.	Ndou
43.	Massaki II	59.	Abouzerega
44.	Massaki III		

L'espace urbain de la ville de Kousséri est organisé en quatre (04) principales zones distinctes :

- la zone dite centrale ;
- la zone Nord-Ouest ;
- la zone Sud-Ouest ;
- la zone Sud-Est ;

#### IV.1.1 Zone Centrale

La zone centrale, située le long du Logone, de part et d'autre de l'axe carrefour TOTAL – Carrefour de la Mairie, Elle se présente comme le point de centralité de la ville et constitue le pôle de développement principal.

L'ensemble de cette zone centrale abrite les quartiers administratifs autour desquels gravite une mosaïque de quartiers résidentiels caractérisée par une occupation anarchique et habitée par une forte majorité de populations allogènes. Ces occupants sont attirés par la proximité des équipements collectifs et scolaires en particulier. La zone abrite aussi l'essentiel des infrastructures et équipements structurants de la ville, notamment les équipements administratifs, le Marché Central, les établissements scolaires, etc.

L'extension de cette zone est limitée dans son côté Nord-est par la proximité du Logone.



**Image N° 2: Zone centrale assez bien aménagée**

#### **IV.1.2 Zone Nord-ouest**

Cette zone se situe à l'entrée de la ville le long de la RN1 et à l'Ouest de l'axe Carrefour Douane – Carrefour TOTAL. Elle est très faiblement urbanisée et bénéficie de certains équipements socio collectifs. On a des habitations reparties sur une bande d'environ un kilomètre à l'ouest de la voie.

En dehors des zones inondables, qui par ailleurs peuvent être aménagées par l'État, cette partie de l'arrondissement peut servir de zone d'extension de ville vers Maltam.

C'est une zone de faible pente sujette aux inondations. L'habitat y est mal structuré et anarchique. Cette zone accueille aussi le camp de réfugiés tchadiens encadré par le UNHCR



**Image N° 3: Zone Nord-ouest : inondation au quartier Madagascar, habitat anarchique**



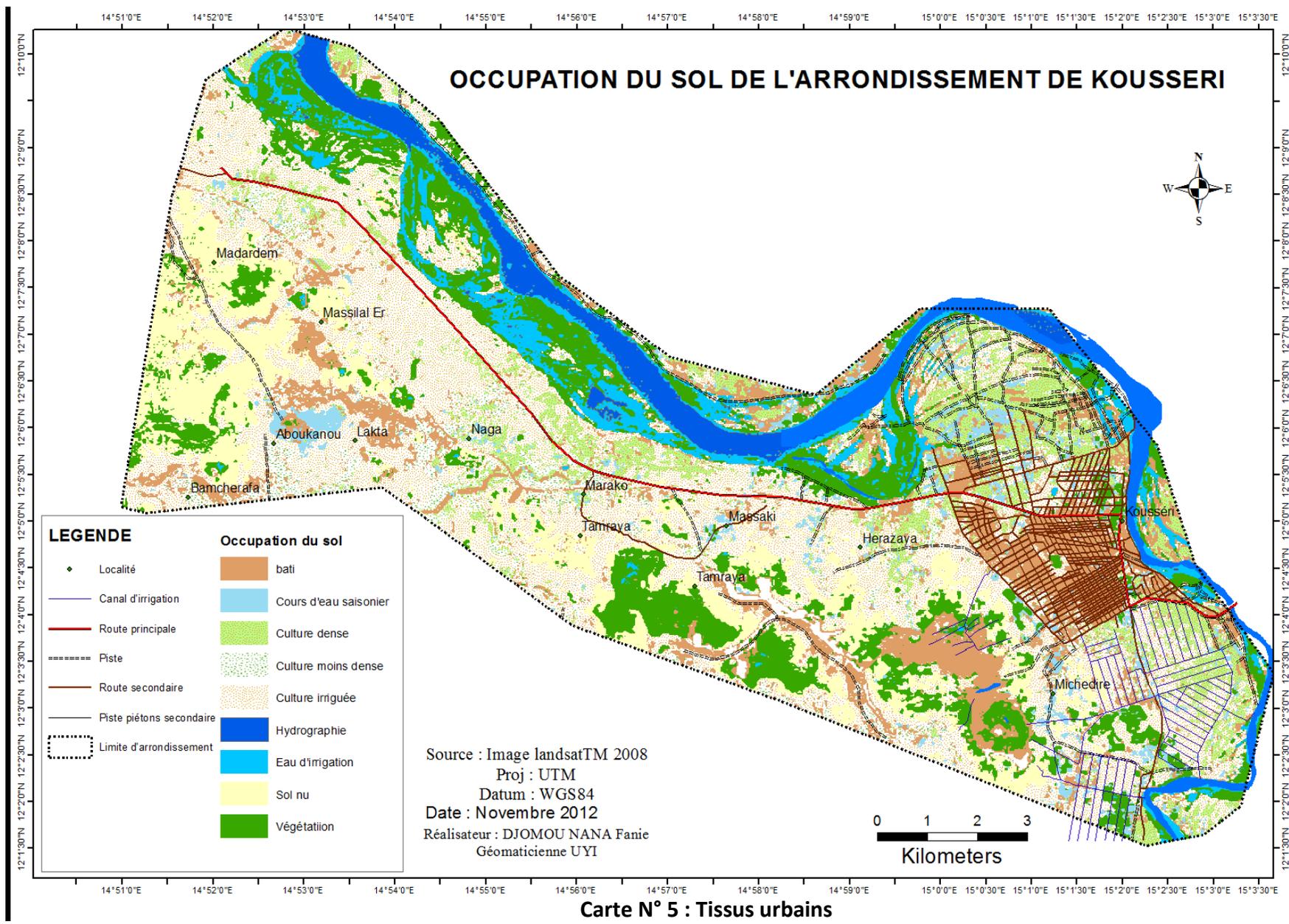
**Image N° 4: Zone Nord-ouest : Camp des réfugiés à l'entre de la zone urbaine**

#### **IV.1.3 Zone Sud-ouest**

La zone Sud-ouest est située dans l'angle formé par la RN1 et la RP28. C'est une zone constituée d'abord d'un espace de forte habitation et présente en réalité des caractéristiques d'un tissu rural, suivi de plusieurs hectares d'espace de culture. Cette zone est une potentielle zone d'extension de la ville compte tenu de la qualité du relief surélevé et de la faible probabilité d'inondation.

#### **IV.1.4 Zone Sud-Est**

La zone Sud-Est est celle situé le long de la RP 28 vers logone-Birni. Elle est sous l'emprise des inondations. Elle avait été affectée et aménagée pour les rizières de la SEMRY. Cette zone pourrait être réaménagé pour la relance de la riziculture.



## IV.2 HABITAT

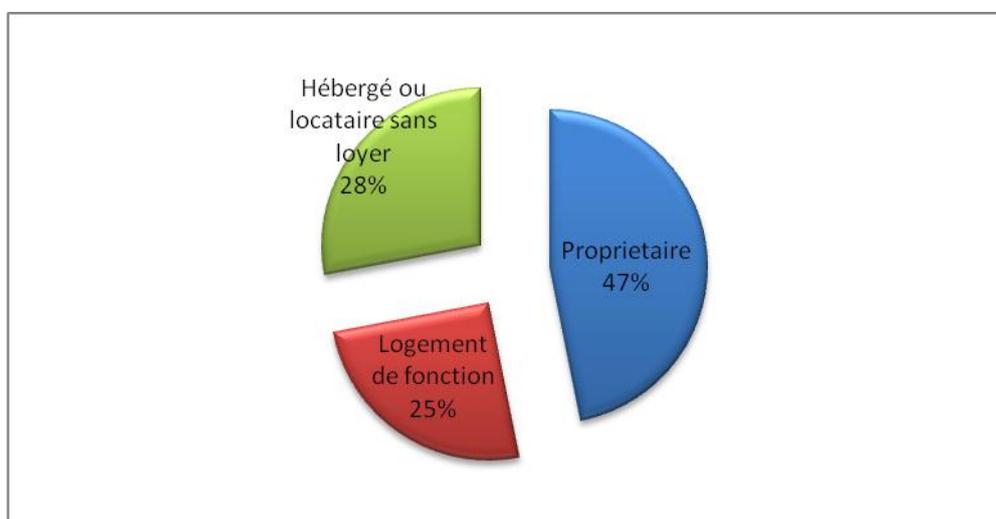
### IV.2.1 Propriété foncière

- **Statut d'occupation du logement**

L'enquête sur le statut d'occupation des logements dans la ville de Kousséri a permis d'identifier les propriétaires, les locataires et les ménages logés gratuitement. A la lumière des résultats, 46,9% des chefs de ménage sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Les ménages ont une forte tendance à habiter leur propre maison quel que soit leur niveau de vie. Les locataires constituent 25.10 % de la population contre 28,00 % logés à titre gratuit. Ce fort pourcentage dénote de l'hospitalité des populations malgré la pauvreté et la faim qui sévit dans la zone. La proximité avec le Tchad facilite également la cohabitation des ménages qui, jadis ont fui la guerre car la colonisation et le tracé des frontières est venu diviser les familles et les clans.

**Tableau N° 26 : Occupation du logement**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Propriétaire</b>	328	46.9
<b>Logement de fonction</b>	176	25.1
<b>Hébergé ou locataire sans loyer</b>	196	28.0
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

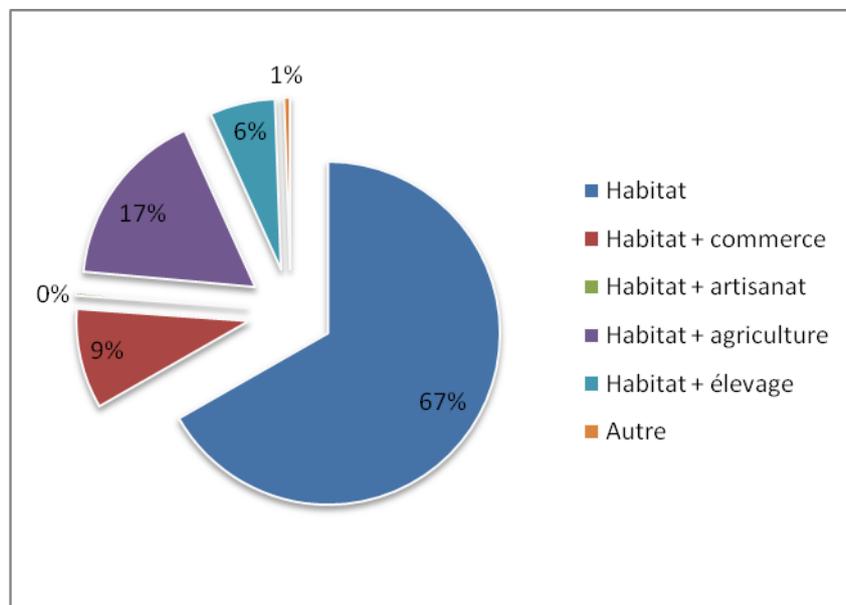


**Graphique N° 20 : Occupation du logement**

**Tableau N° 27 : Utilisation actuelle du logement**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Habitat</b>	467	66.7
<b>Habitat + commerce</b>	66	9.4
<b>Habitat + artisanat</b>	2	0.3

<b>Habitat + agriculture</b>	118	16.9
<b>Habitat + élevage</b>	43	6.1
<b>Autre</b>	4	.6
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

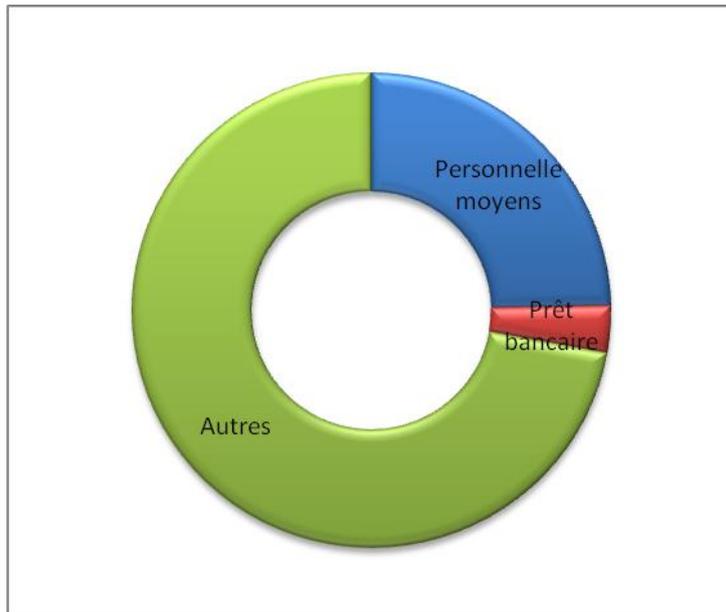


### Graphique N° 21 : Utilisation du logement

Le mode de financement de la construction est fondé sur les moyens personnels et subsidiairement sur les aides familiales. Les populations semblent ne pas être habituées à la demande de crédit d'investissement. Cette situation se justifie par le fait que les pauvres possèdent moins souvent la garantie exigée pour ces types de crédits ou manquent d'appui dans les démarches. Ils serait judicieux d'inciter les promoteurs immobiliers à s'aventurer dans la ville en vue de proposer leurs services et ainsi réduire le coût de construction et par ce fait le coût de l'accès à un logement décent.

### Tableau N° 28 : Modes de financement du logement

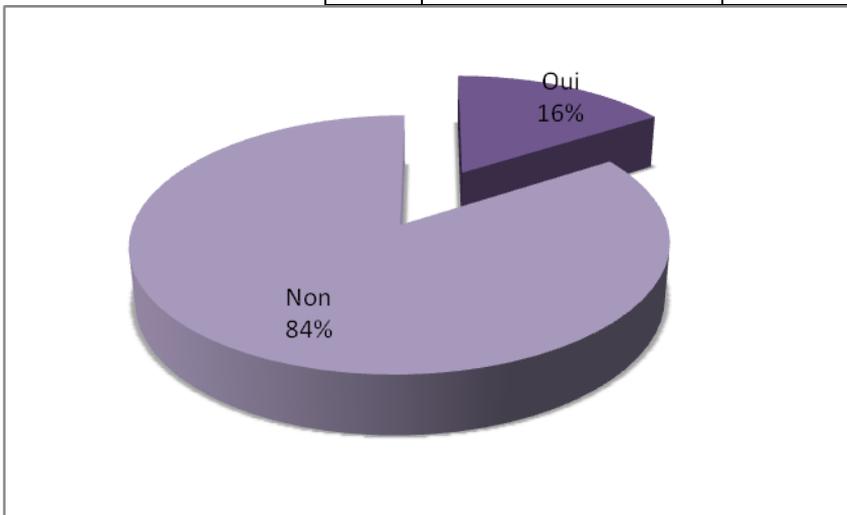
	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Personnelle moyens</b>	173	24.7
<b>Prêt bancaire</b>	22	3.1
<b>Autres</b>	505	72.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 22 : Modes de financement du logement**

**Tableau N° 29 : Disposition de constructions en cours dans la ville**

	Fréquence	Pourcentage
<b>Oui</b>	111	15.9
<b>Non</b>	589	84.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



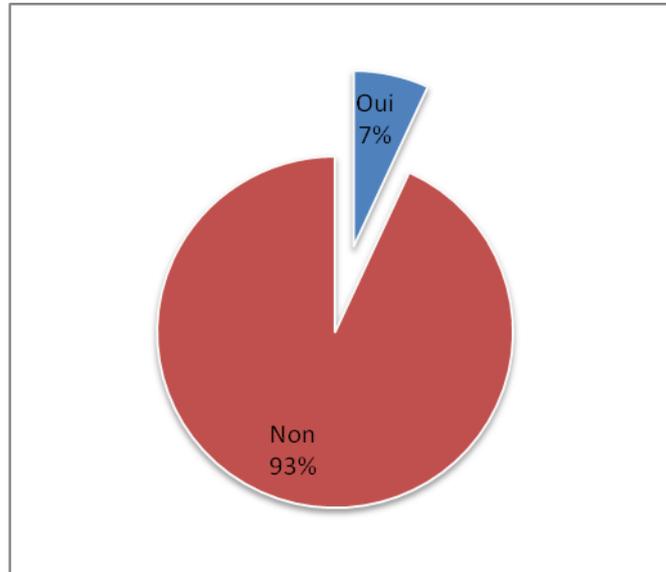
**Graphique N° 23 : Disposition de construction en cours dans la ville**

- **Pièces en location**

Très peu de propriétaires (6.86 %) ont au moins une pièce à louer dans leur habitation. Ce chiffre n'est pas important et ne devrait pas encourager la construction dans la ville. En outre, la plupart des habitations sont à améliorer. Il s'agit des constructions anarchiques qui se construisent et se modifient sans cesse, au gré du choix du propriétaire et sans respect des normes.

**Tableau N° 30 : Pièces en location de l'habitation**

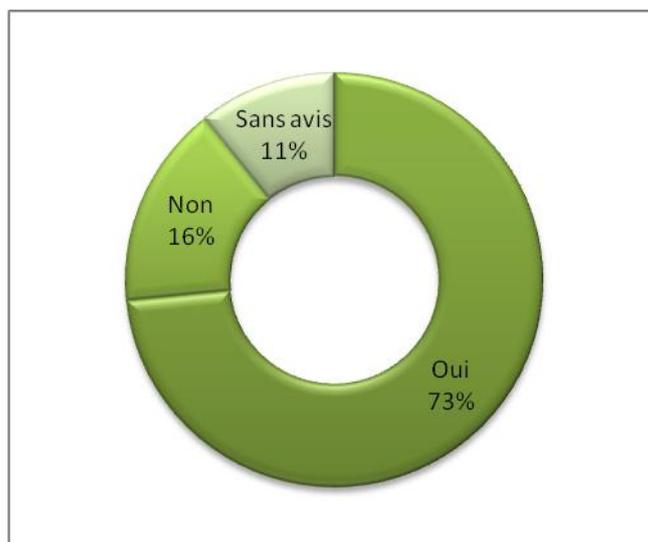
	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Oui</b>	48	6.9
<b>Non</b>	652	93.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



- **Amélioration à apporter**

**Tableau N° 31 : Amélioration à apporter aux constructions**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Oui</b>	514	73%
<b>Non</b>	111	16%
<b>Sans avis</b>	75	11%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100%</b>

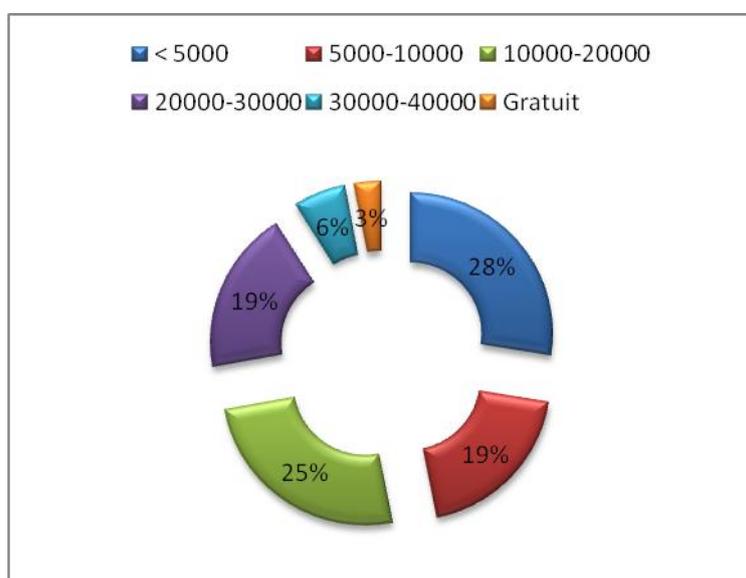


- **Cas d'un locataire**

Les montants des loyers mensuels des chefs de ménage sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N° 32 : Montant des loyers dans la ville**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>&gt; 5000</b>	193	27.6
<b>5000-10000</b>	135	19.3
<b>10000-20000</b>	177	25.3
<b>20000-30000</b>	132	18.9
<b>30000-40000</b>	42	6.0
<b>Gratuit</b>	21	3.0
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 24 : Montant des loyers dans la ville**

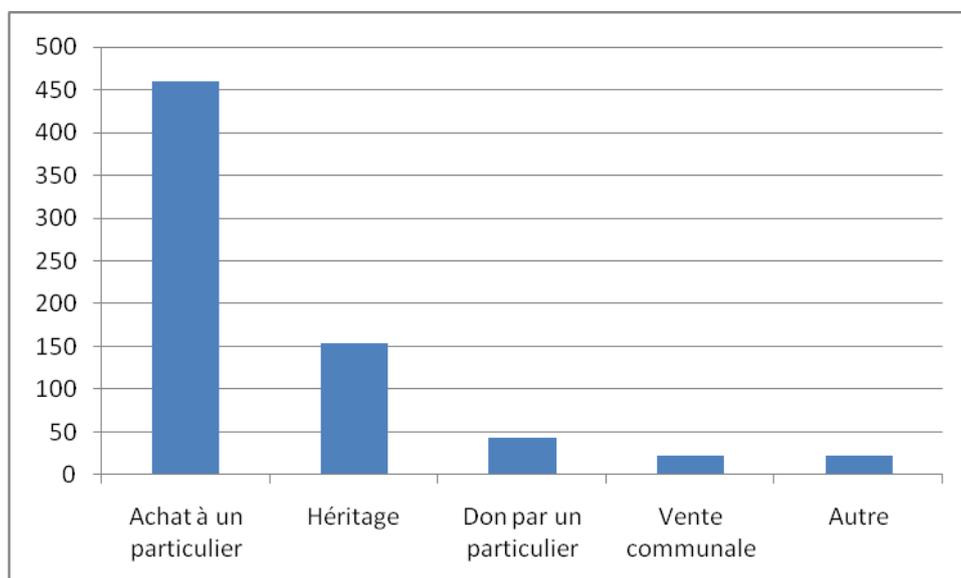
- **Possession de terrain et superficie**

Tableau N° 33 : Possession de terrain dans la ville

	Fréquence	Pourcentage
<b>Oui</b>	101	14.43%
<b>Non</b>	599	85.57%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.00%</b>

- **Mode d'acquisition d'un terrain**

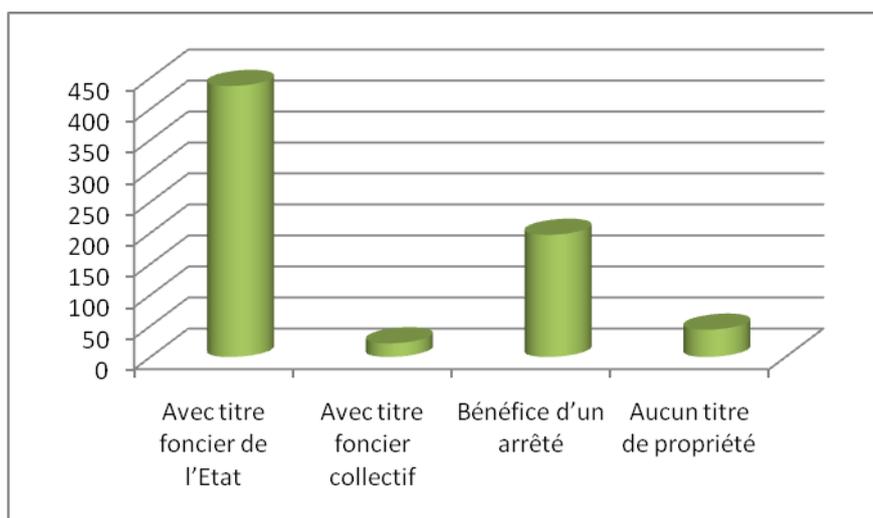
	Fréquence	Pourcentage
Achat à un particulier	459	65.6
Héritage	153	21.9
Don par un particulier	44	6.3
Vente communale	22	3.1
Autre	22	3.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



- **Régime foncier du ménage propriétaire**

	Fréquence	Pourcentage
Avec titre foncier de l'État	437	62.4
Avec titre foncier collectif	22	3.1
Bénéfice d'un arrêté	197	28.1
Aucun titre de propriété	44	6.3

	Fréquence	Pourcentage
Avec titre foncier de l'État	437	62.4
Avec titre foncier collectif	22	3.1
Bénéfice d'un arrêté	197	28.1
Aucun titre de propriété	44	6.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



- **Superficie de terrain par habitant**

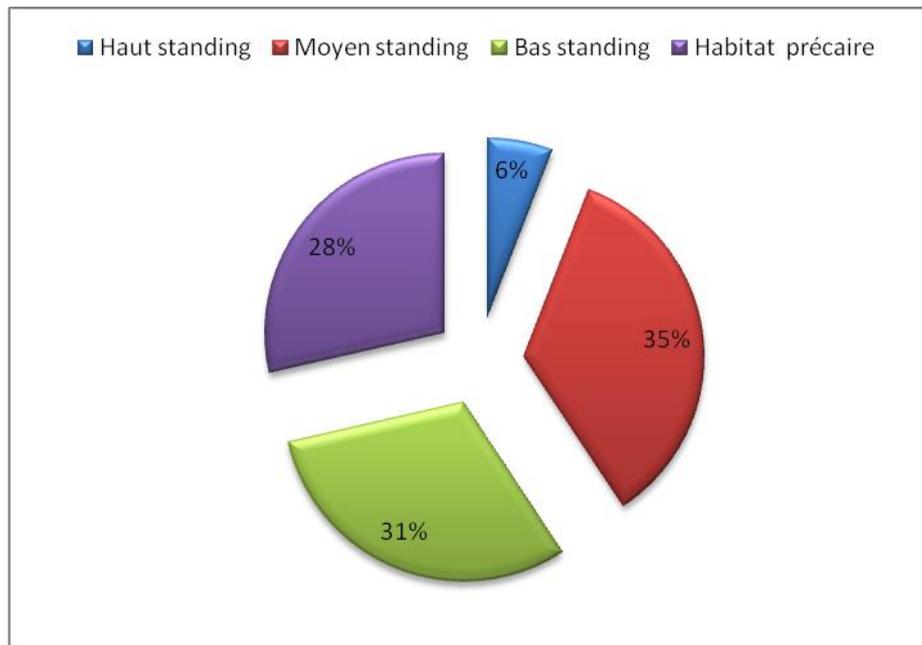
- Superficie : **150 m<sup>2</sup>**
- Moyenne : **600 m<sup>2</sup>**

#### IV.2.2 Typologie de l'habitat

Les enquêtes ont permis d'identifier le caractère définitif ou provisoire, moderne ou traditionnel des matériaux de construction des logements. Ces matériaux sont incontestablement des indicateurs apparents du niveau de vie du ménage qui l'occupe. Il en ressort quatre types d'habitation avec les pourcentages repris dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N° 34 : Typologie de l'habitat dans la ville de Kousseri**

	Fréquence	Pourcentage
Haut standing	41	5.9
Moyen standing	244	34.9
Bas standing	215	30.7
Habitat précaire	200	28.6
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 25 : Catégorie d'habitation dans la ville**

Les zones d'habitat sont occupées à 29,88 % par de l'habitat économique, à 29,41 % par de l'habitat anarchique, à 34,82 % par de l'habitat moyen standing et seulement à 5,88 % par de l'habitat de haut standing.



**Image N° 5: Construccions de haut standing dominées par les constructions précaires**

L'architecture locale est singularisée par la forme ronde des cases et leur toit de chaume de forme conique qu'on appelle Boukarou. Il s'agit des cases en obus. Cet habitat traditionnel a la particularité d'autoréguler la température intérieure afin d'offrir aux occupants les conditions optimales de séjour.

- **Zones d'habitat**

- **Habitat anarchique central**

L'habitat anarchique central sans respect de normes, est un secteur urbain encombré d'habitations, sans équipements et sans infrastructures de base. Ces quartiers se sont densifiés avec le temps, continuant à accueillir des habitants supplémentaires sans que la situation foncière, le respect des normes d'urbanisme et de construction soient

régularisés.

○ **Habitat anarchique péricentral**

L'habitat anarchique péricentral a les caractéristiques comparables à celles de l'habitat anarchique central, avec les mêmes dispositions anarchiques des constructions en matériaux provisoires, des manquements en matière d'accès et de la voirie tertiaire permettant la desserte et la structuration du quartier en îlots d'habitation, des réseaux d'infrastructures de première importance, en particulier l'électricité, l'éclairage public et l'alimentation en eau potable. Il se situe dans les zones proches du Sud ville. Il s'agit des quartiers urbains populaires donc les habitations en matériaux provisoires sont en cours de consolidation, par le biais des initiatives privées. Ces zones abritent une bonne partie de la population urbaine.

○ **Habitat anarchique semi-rural**

L'habitat anarchique périphérique ou semi-rural est présent dans toutes les zones urbaines périphériques, notamment aux deux entrées Est et Ouest de la ville de Kousséri et à tous les autres fronts d'urbanisation. Dans ces zones, se développe un type d'habitat rural soumis aux influences urbaines, du fait de sa localisation à proximité de la zone urbanisée. En fait, il s'agit d'une zone d'habitat traditionnel entre l'urbain et le rural, d'où sa localisation périphérique.

○ **Habitat administré (lotissements)**

Dans le cas où les populations disposent des moyens et des ressources (financières, techniques, culturelles, etc.) elles peuvent initier leur projet de construction, mais en relation avec la collectivité qui met à leur disposition des lotissements domaniaux, communaux ou privés. Les aménagements de sol qui consistent à :

- délimiter des terrains de façon précise sous forme de propriétés individuelles ;
- produire des textes et règlement (sanitaire, construction, urbanisme) qui précisent ce qu'on n'a le droit de faire, ce qu'on est obligé de faire et ce qui est interdit.

L'Etat, la Commune et les privés ont appliqué cette solution à plusieurs reprises à Kousséri, à travers les lotissements domaniaux et les lotissements privés. En général, toutes les dispositions ne sont pas toujours prises pour une bonne réalisation de l'habitat administré dans la ville.

On dénombre plusieurs lotissements communaux de 14 et 13 ha à l'entrée de la ville de part et d'autre de la Nationale 12 au quartier Ouro Dabang. De plus il y a une réserve foncière au quartier Kotkon.

○ **Habitat planifié**

Ce type d'habitat y est généralement caractérisé par :

- un niveau d'équipement plus élevé, avec présence d'équipements d'infrastructure, en particulier l'alimentation en eau potable et l'électricité.
- un niveau de desserte facilitant la lisibilité générale du tissu résidentiel et la structuration du quartier en îlots d'habitation.

- un niveau de construction plus développé : sur le plan qualitatif, les habitations sont en matériaux définitifs, ce qui leur confère davantage un caractère de Moyen ou haut standing.

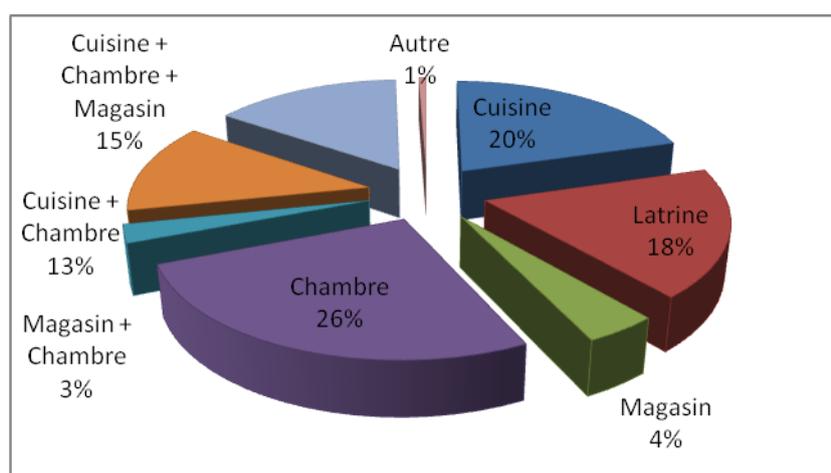
L'habitat planifié, n'a pas été encore réalisé à grande échelle dans la ville de Kousséri. La ville de Kousséri sert aussi de ville dortoir (résidentielle) aux diplomates et aux travailleurs internationaux de la ville de N'djamena. Cette catégorie de personne loge généralement dans les zones à habitat planifié et à habitat administré. Cette opportunité doit être saisie et l'Etat devrait construire les logements sociaux et un nombre de logement haut standing en vue d'accueillir les hautes personnalités résidant à Kousséri mais travaillant à N'djamena.

#### IV.2.3 Caractéristiques des constructions

- **Type de dépendance de la concession**

**Tableau N° 35 : Type de dépendance par habitation**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Cuisine	143	20.4
Latrine	128	18.3
Magasin	29	4.1
Chambre	184	26.3
Magasin + Chambre	18	2.6
Cuisine + Chambre	90	12.9
Cuisine + Chambre + Magasin	104	14.9
Autre	4	.6
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



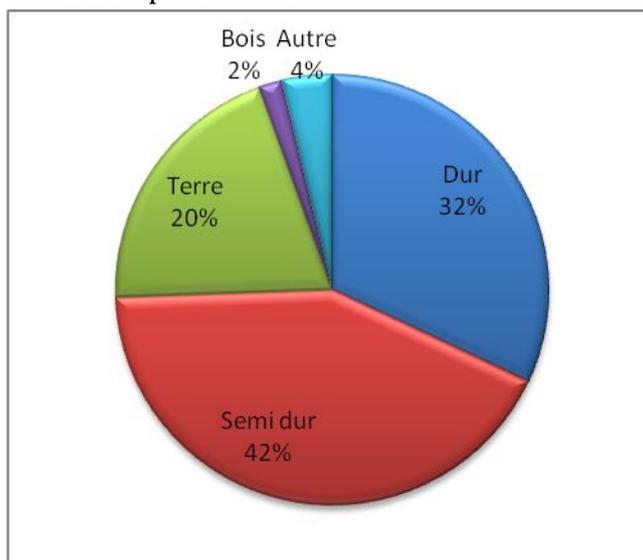
- **Matériaux des constructions des habitations**

**Tableau N° 36 : Matériaux des constructions des habitations**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
--	------------------	--------------------

<b>Dur</b>	224	46.3
<b>Semi dur</b>	297	28.1
<b>Terre</b>	141	20.1
<b>Bois</b>	12	1.7
<b>Autre</b>	26	3.7
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

A 46.35 %, les constructions à Kousséri sont en matériaux locaux et une infime partie de l'habitat est en matériaux « très » provisoires.

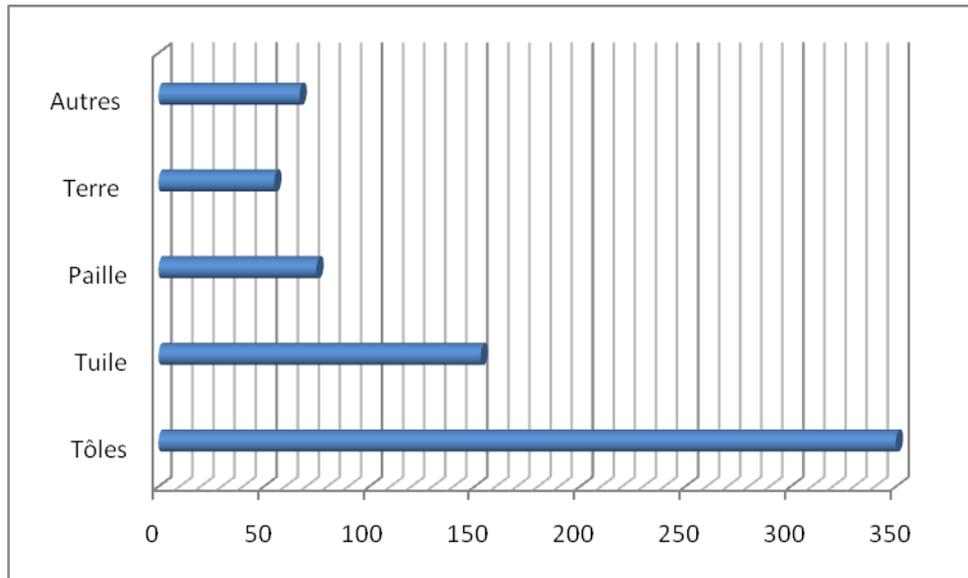


**Graphique N° 26 : Matériaux des constructions des habitations**

○ **Matériau de toiture**

**Tableau N° 37 : Matériau de toiture de l'habitation**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Tôles	350	50%
Tuile	153	22%
Paille	75	11%
Terre	55	8%
Autres	67	10%
<b>TOTAL</b>	<b>700</b>	<b>100%</b>

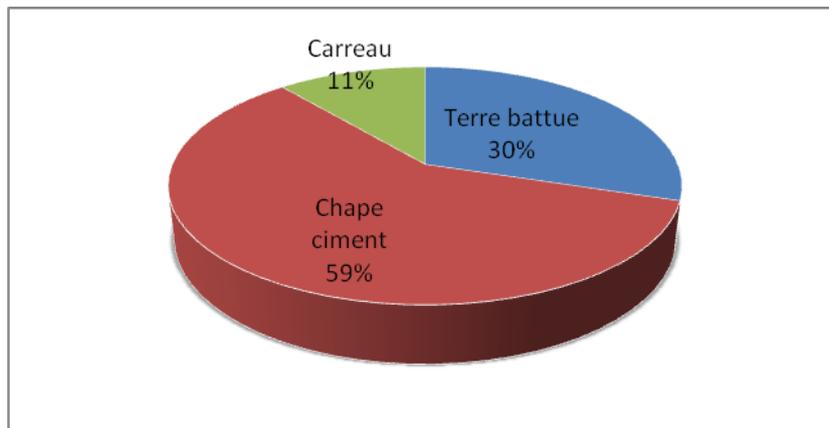


**Graphique N° 27: Matériaux des constructions des habitations**

○ **Matériau de sol**

**Tableau N° 38 : Matériau de sol des habitations**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Terre battue	209	30%
Chape ciment	413	59%
Carreau	78	11%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



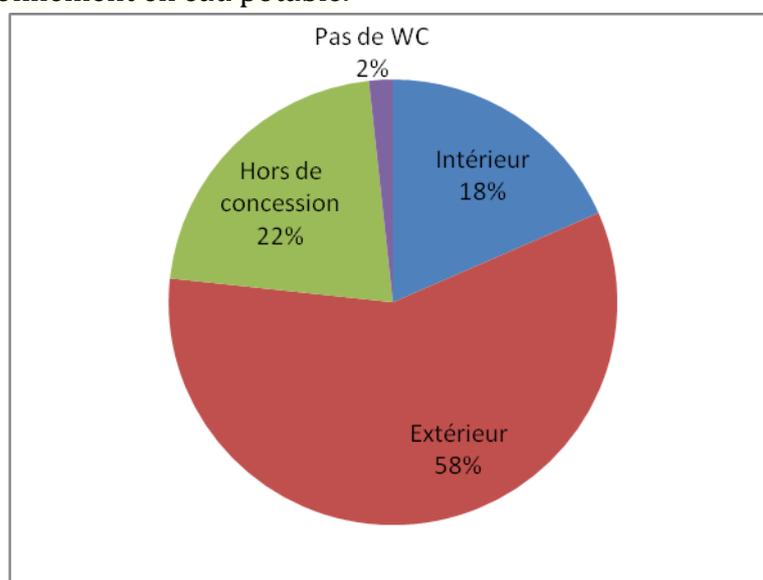
**Graphique N° 28: Matériaux des constructions des habitations**

○ **Emplacement des WC**

**Tableau N° 39 : Emplacement du WC de l'habitation**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Intérieur	129	18,43%
Extérieur	408	58,29%
Hors de concession	151	21,57%
Pas de WC	12	1,71%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.00%</b>

Les WC sont en général situés à l'extérieur de la maison voire de la concession (79,86 %). Ceci est un problème d'indisponibilité de l'eau potable, et bien plus du coût de l'installation qui n'est pas toujours à la portée des populations à faible revenu et de l'étendu du réseau d'approvisionnement en eau potable.

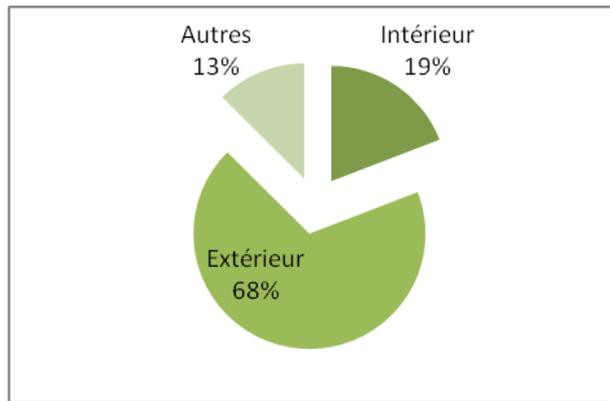


**Graphique N° 29 : Emplacement du WC de l'habitation**

○ **Emplacement de la cuisine**

**Tableau N° 40 : Emplacement de la cuisine des habitations**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Intérieur	153	21.9
Extérieur	547	78.1
Autres	100	
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



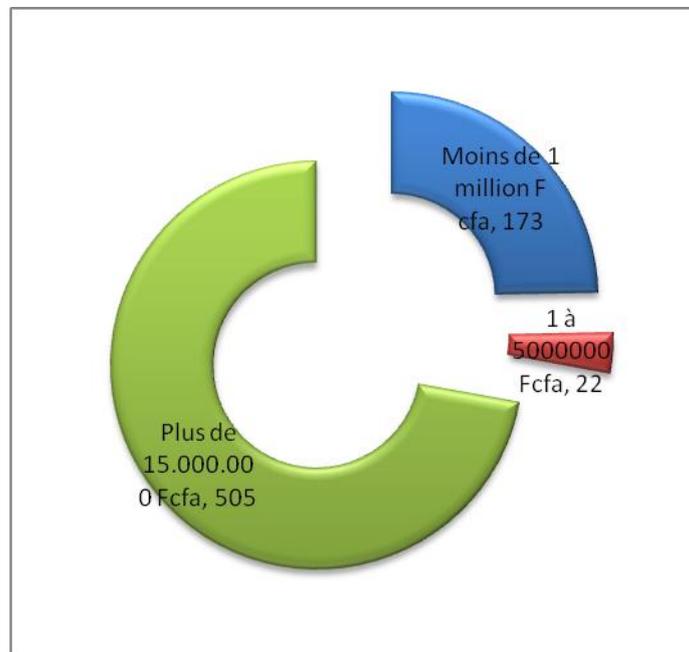
**Graphique N° 30 : Emplacement du WC de l'habitation**

De même la cuisine située à l'extérieur dénote d'un manque d'eau potable et surtout d'une tradition ancestrale.

○ **Coût approximatif de la construction**

**Tableau N° 41 : Coûts de la construction**

	Fréquence	Pourcentage
Moins de 1 million F cfa	173	24.7
1 à 5000000 Fcfa	22	3.1
Plus de 15.000.000 Fcfa	505	72.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 31 : Coût de la construction**

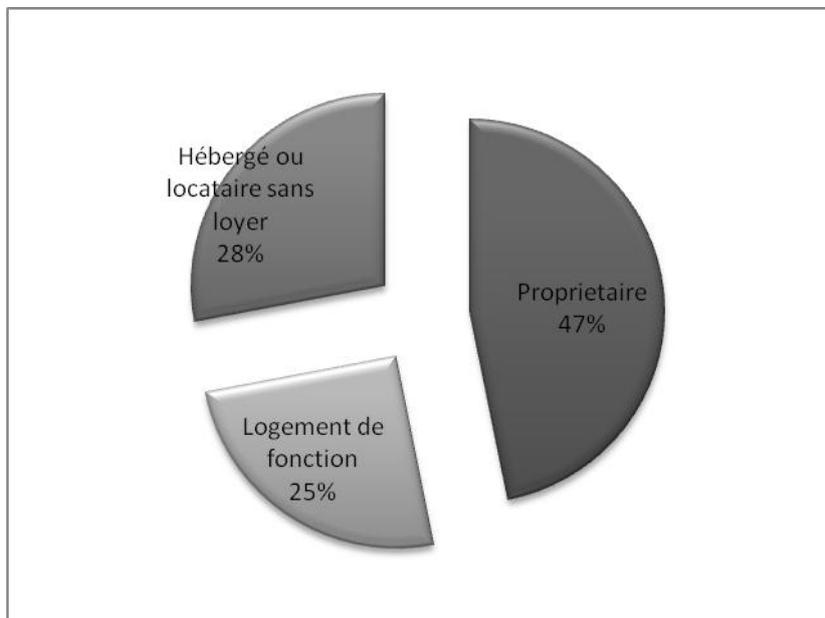
Le constat qui se dégage est que le coût de construction est aussi élevé dans les villes moyennes qu'en métropole. Cela est dû à la cherté des matériaux de construction et surtout pour le cas de la ville de Kousséri au coût élevé de transport de ces matériaux.

○ **Statut d'occupation du logement**

Trois catégories d'occupants ont été identifiées au cours des enquêtes : les propriétaires et les locataires.

**Tableau N° 42 : Statut de l'occupant du logement**

	Fréquence	Pourcentage
Propriétaire	328	46.9
Logement de fonction	176	25.1
Hébergé ou locataire sans loyer	196	28.0
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 32 : Statut de l'occupant du logement**

On peut à cet effet observer que :

- la majorité des résidents sont propriétaires : **47 %** ;
- Une fois de plus on peut observer l'hospitalité et la générosité des populations.

L'autofinancement des constructions traduit d'une part les difficultés d'accès au système traditionnel de crédit et d'autre part l'aspect qualitatif rudimentaire des constructions, ce qui du reste est intimement lié au faible niveau de revenu des populations.

Les logements hauts standings qu'on retrouve dans la ville appartiennent aux riches dignitaires de la ville, mais surtout et aussi aux dignitaires tchadiens et aux diplomates et travailleurs internationaux qui s'y sont installés à cause de l'instabilité que sévit dans la capitale tchadienne, Njamena.

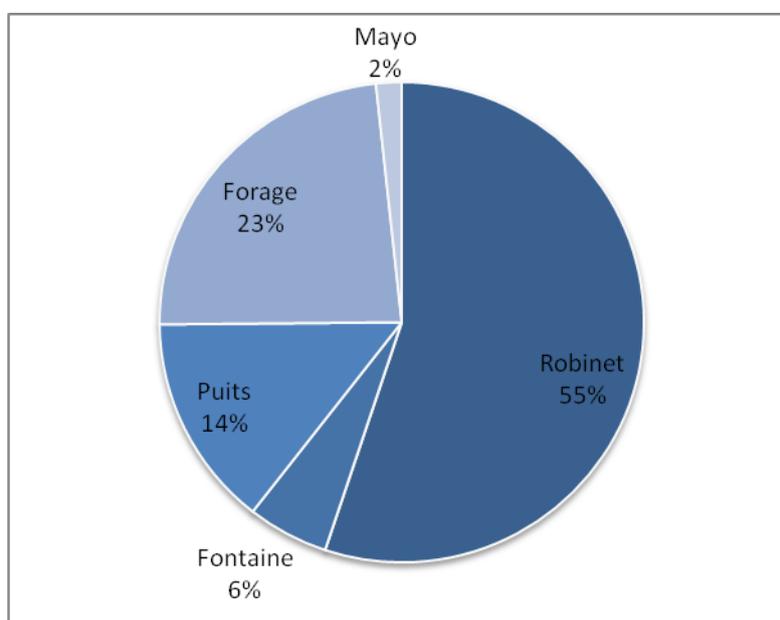
○ **Mode d'approvisionnement en eau potable**

Les résultats d'enquête ménages montrent que plus de la majorité de la population

utilise de l'eau courante issue de la Camerounaise Des Eaux (55.15%). Ces données stipulent que le centre urbain est bien desservi en eau potable contre 23.57 % pour les forages et 14.42% pour les puits. Par contre le fait d'avoir les puits et les forages démontrent que le service rendu reste insatisfaisant et ne couvre pas toute la population.

**Tableau N° 43 : Mode d'approvisionnement en eau potable**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Robinet	386	55.1
Fontaine	38	5.4
Puits	100	14.3
Forage	164	23.4
Mayo	12	1.7
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 33: Mode d'approvisionnement en eau potable**

○ **Éclairage, eaux usées et ordures ménagères**

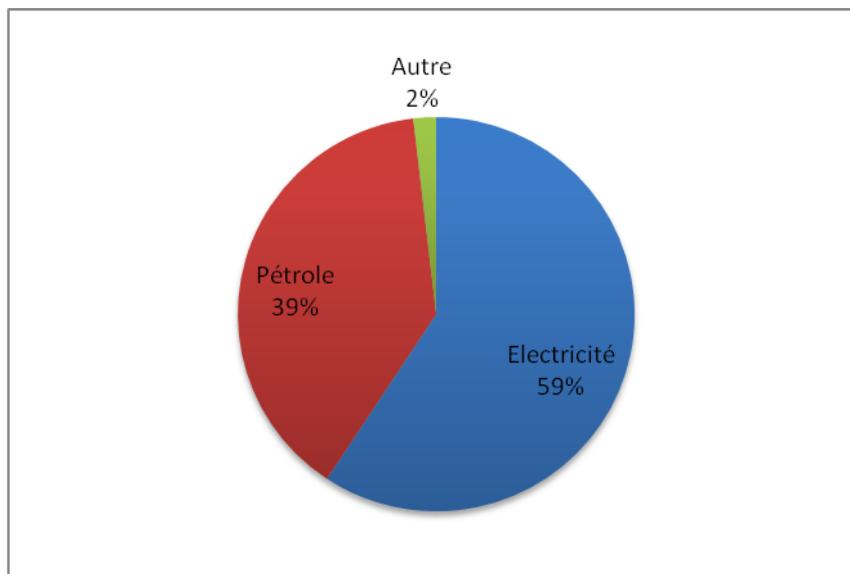
L'énergie AES-SONEL est utilisée par 59.35 % de la population contre 38,79 % pour le pétrole lampant. Ces résultats montrent que ce dernier mode d'éclairage est encore très utilisé dans la ville.

○ **Mode d'éclairage**

**Tableau N° 44 : Mode d'éclairage**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Électricité	415	59.3
Pétrole	272	38.9

Autre	13	1.9
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

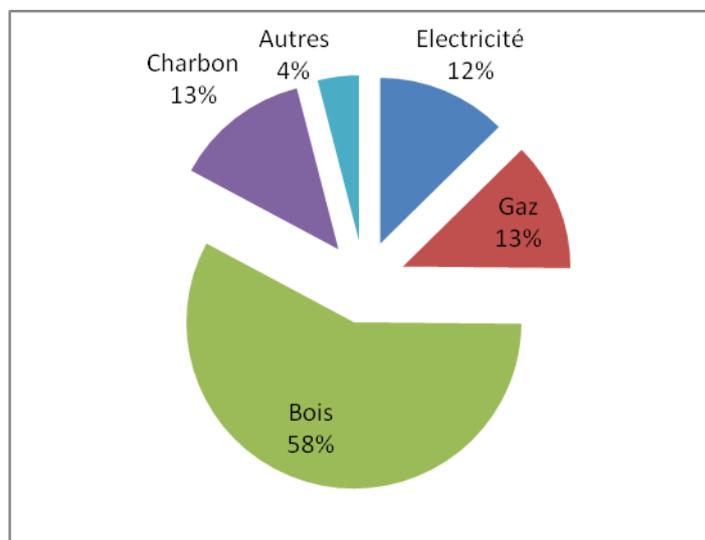


**Graphique N° 34 : Mode d'éclairage**

- Principale source d'énergie de chauffage ou de cuisson du ménage

**Tableau N° 45 : Principale source d'énergie de chauffage ou de cuisson du ménage**

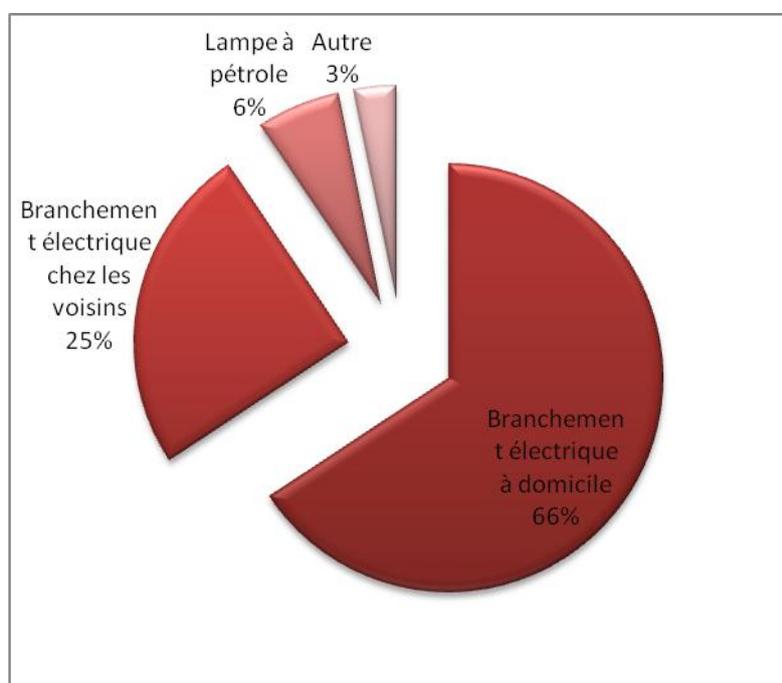
	Fréquence	Pourcentage
Electricité	88	13%
Gaz	88	13%
Bois	404	58%
Charbon	92	13%
Autres	28	4%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 35 : Mode d'éclairage**

**Tableau N° 46 : Principale source d'énergie d'éclairage du ménage**

	Fréquence	Pourcentage
Branchement électrique à domicile	460	65.7
Branchement électrique chez les voisins	174	24.9
Lampe à pétrole	44	6.3
Autre	22	3.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



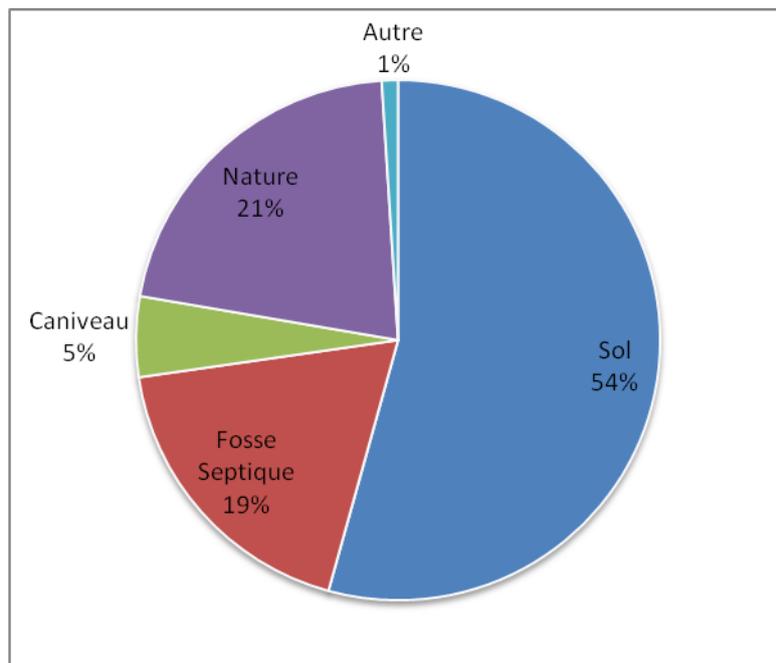
**Graphique N° 36 : Mode d'éclairage**

○ **Mode d'évacuation des eaux usées**

Le niveau de propreté dans les logements reste encore très approximatif, avec plus de 50% de la population qui verse leurs eaux usées à même le sol, ou alors dans les caniveaux (5%). Ceci est un indicateur de l'inexistence des systèmes de traitement des déchets (solides et liquides) d'où la proportion des maladies hydriques et des épidémies observés en saison de pluies.

**Tableau N° 47 : Mode d'évacuation des eaux usées**

	Fréquence	Pourcentage
Sol	380	54%
Fosse Septique	129	18%
Caniveau	35	5%
Nature	149	21%
Autre	7	1%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100%</b>

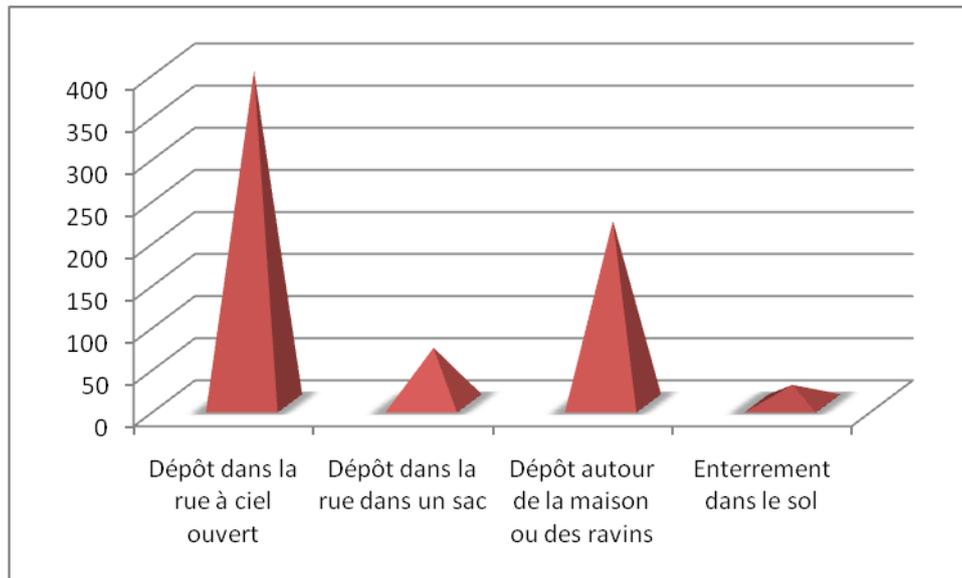


**Graphique N° 37 : Mode d'évacuation des eaux usées**

○ **Évacuation ordures ménagères**

**Tableau N° 48 : Mode d'évacuation des ordures ménagères**

	Fréquence	Pourcentage
Dépôt dans la rue à ciel ouvert	395	56.4
Dépôt dans la rue dans un sac	66	9.4
Dépôt autour de la maison ou des ravins	217	31.0
Enterrement dans le sol	22	3.1
Total	700	100.0



**Graphique N° 38 : Mode d'évacuation des ordures ménagères**

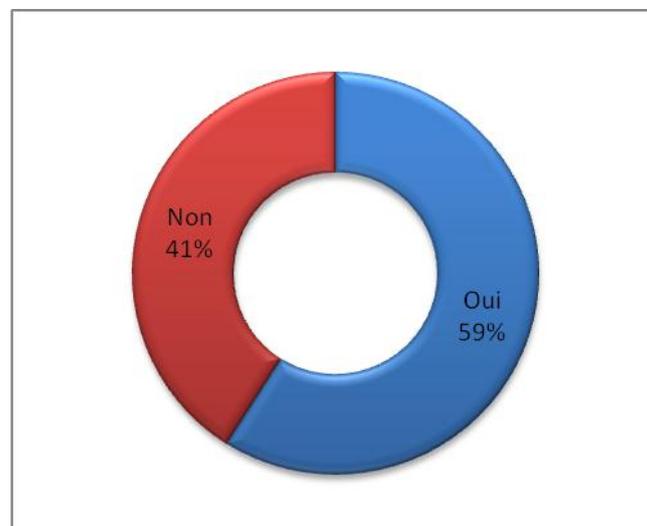
Ce graphique montre que le système de collecte et de traitement des ordures ménagères est encore très faible. Les ordures sont versées et entassées anarchiquement. Se sont le plus souvent (plus de 50% des déchets produits par les ménages et les commerces) des déchets plastiques non biodégradables utilisés comme emballages par les marchands divers.

#### IV.2.4 Statut d'occupation

- **Souhait achat nouveau terrain**

**Tableau N° 49 : Souhait d'achat de terrain**

	Fréquence	Pourcentage
Oui	413	59.0
Non	287	41.0
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

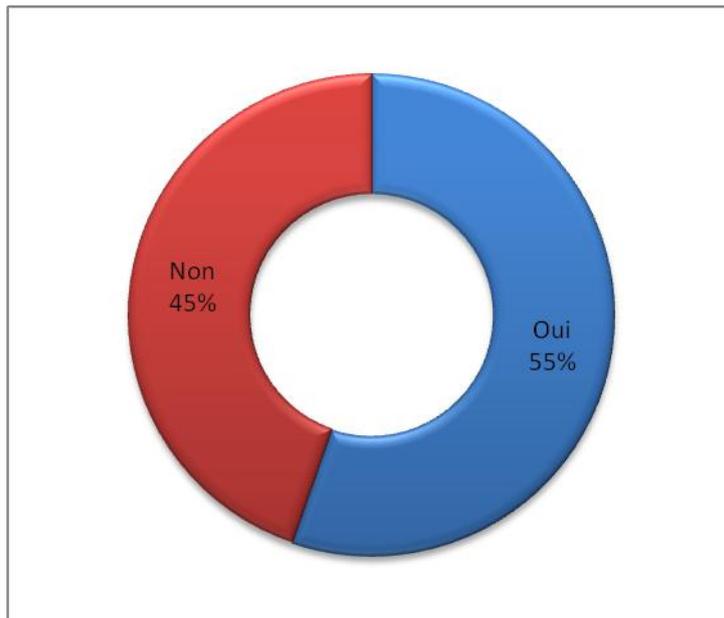


**Graphique N° 39 : souhait d'achat de terrain**

- **Intention de construire à Kousséri**

**Tableau N° 50 : Intention de construire dans la ville**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	387	55.3
Non	313	44.7
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 40 : Intention de construire dans la ville**

Les analyses précédentes autorisent au stade actuel des études, à dégager deux observations préliminaires utiles à la saisie du problème de logement à Kousséri : la majorité des résidents sont des propriétaires, et la ville dispose d'énormes potentialités d'urbanisation, notamment de vastes étendues de terrains de bon niveau de constructibilité. A titre indicatif, le prix souhaité pour l'acquisition d'un nouveau terrain se situe à **5 000 FCFA** par m<sup>2</sup> en moyenne. Ce prix a fluctué avec la migration tchadienne et la recherche de stabilité dans les investissements de certains dignitaires tchadiens. Cette situation a poussé le Président de la République du Tchad à demander aux autorités camerounaises de refuser la vente des terrains en vue de la construction des logements et fuir en cas d'instabilité au Tchad.

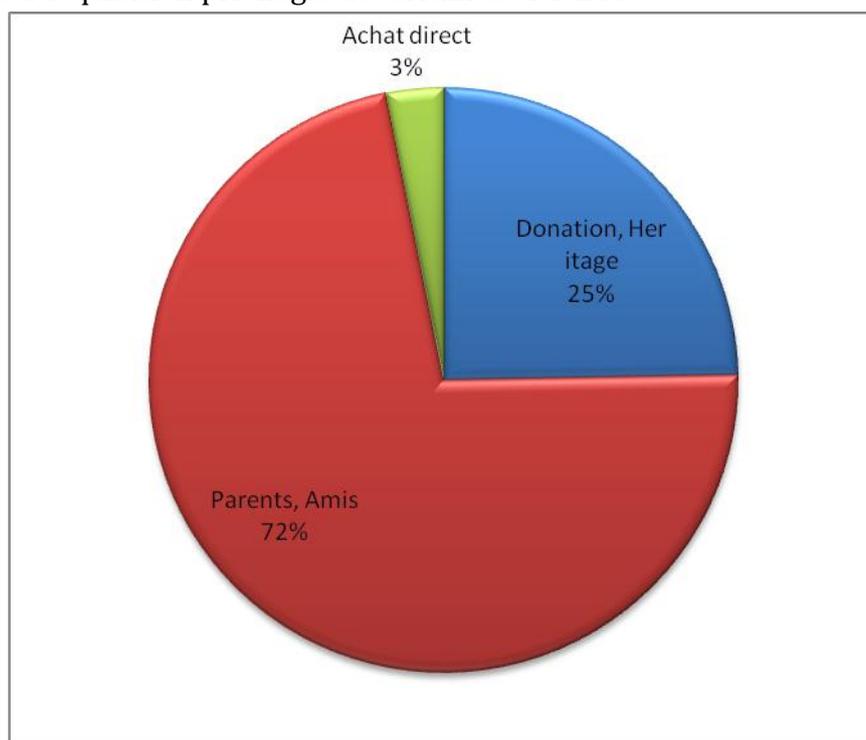
Dans l'ensemble, le niveau de confort est relativement bas du fait des caractéristiques suivantes : difficultés d'accès aux infrastructures publiques de première nécessité, difficultés d'accès au crédit bancaire pour l'amélioration du logement du fait des niveaux de revenus très bas, absence d'équipements sanitaires dans les habitations (les latrines sont en général situées à l'extérieur), aspect provisoire des matériaux de construction, etc. Malgré ces difficultés, 89.53 % des propriétaires se proposent d'apporter des améliorations à leur logement.

- **Mode d'acquisition du terrain**

**Tableau N° 51 : Mode d'acquisition du terrain**

	Fréquence	Pourcentage
Donation, Héritage	173	24.7
Parents, Amis	505	72.1
Achat direct	22	3.1
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

Le mode d'acquisition privilégié de terrain est l'achat.



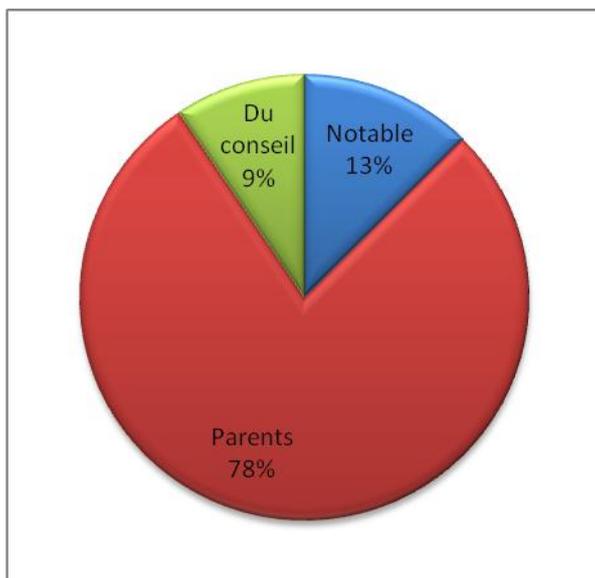
**Graphique N° 41 : Mode d'acquisition du terrain**

- **Origine de la propriété foncière**

**Tableau N° 52 : Origine de la propriété foncière**

	Fréquence	Pourcentage
Notable	87	12.4
Parents	547	78.1
Du conseil	66	9.4
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

L'origine primordiale des terrains est la parenté.

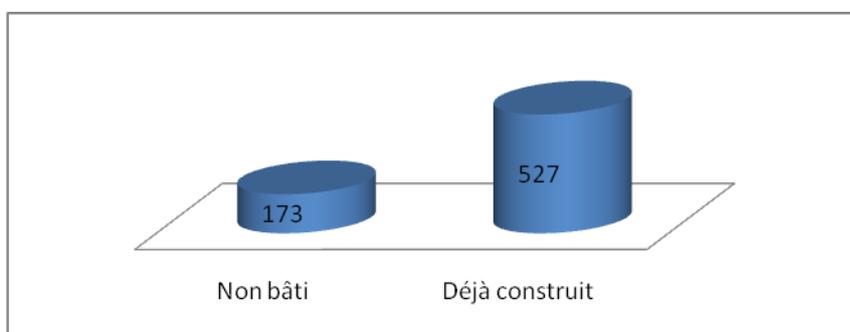


Graphique N° 42 : Mode d'acquisition du terrain

- État du terrain au départ

Tableau N° 53 : État du terrain à l'acquisition

	Fréquence	Pourcentage
Non bâti	173	24.7
Déjà construit	527	75.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

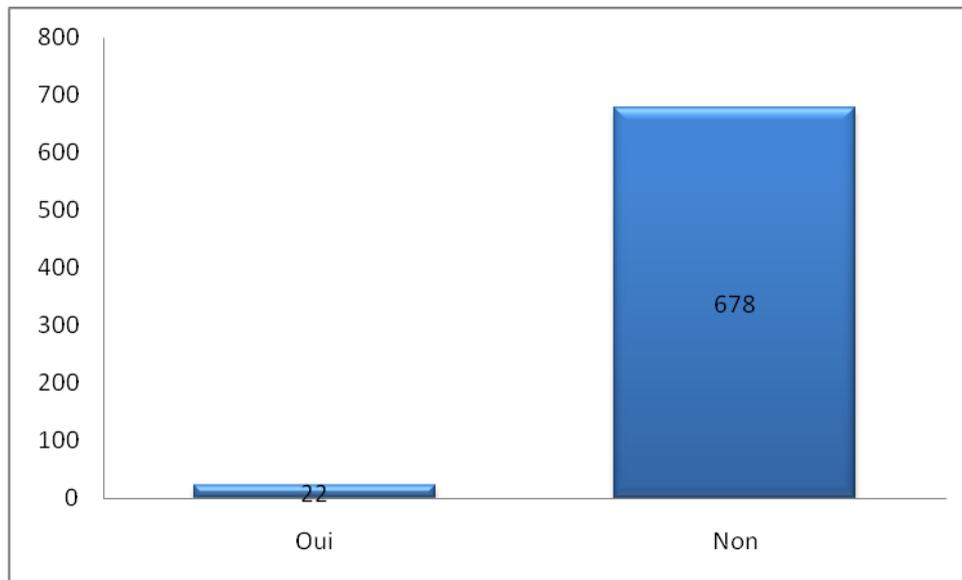


- Demande de TF

Tableau N° 54 : Demande de titre foncier

	Fréquence	Pourcentage
Oui	22	3.1
Non	678	96.9
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

La population de Kousséri ne s'intéresse pas du tout à l'obtention des titres fonciers avec car ils jugent les procédures assez longue et compliquée pour une ville où le problème majeur reste l'atteinte des objectifs du millénaires pour le développement.



**Graphique N° 43 : Demande de titre foncier**

- **Situation foncière**

La ville de Kousséri abrite quatre types de propriétés foncières :

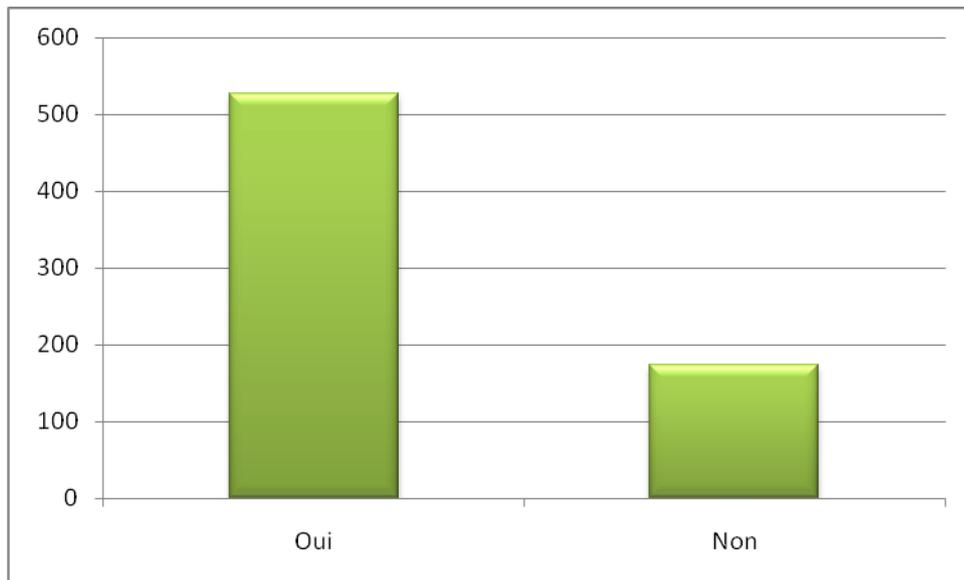
- les propriétés privées de l'État ;
- les propriétés privées des particuliers ;
- le domaine public naturel et artificiel ;
- le domaine national.

Tous les équipements administratifs sont dans le domaine privé de l'Etat. Il en est de même des équipements socio collectifs dispersés dans l'ensemble de la ville.

- **Possession du TF**

**Tableau N° 55 : Possession de titre foncier**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	527	75.3
Non	173	24.7
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 44 : Possession de titre foncier**

Par rapport aux terrains des particuliers, si l'on exclut la proportion des locataires, on constate que plus de 50% des chefs de ménage enquêtés ont un titre foncier. Une nouvelle exploitation des résultats d'enquêtes permet de relever que parmi les propriétaires qui n'ont pas de titre foncier, 22% ont constitué et déposé un dossier pour l'obtention de ce précieux document. Cette situation corrobore les tentatives des uns et des autres pour l'obtention de titre foncier, mais tout laisse penser à des difficultés administratives et de blocage de dossier.

En ce qui concerne le domaine public, on distingue le domaine public naturel, constitué par les zones marécageuses, les cours d'eau, le sous-sol et le domaine aérien, et le domaine Public Artificiel, constitué par les emprises des voies, les servitudes publiques et les espaces occupés par les équipements publics (parcs).

Pour ce qui est du domaine national constitué par les terres qui ne sont classées ni dans le domaine privé, ni dans le domaine public, la majeure partie de la ville de Kousséri, compte-tenu de l'existence de très peu de titres fonciers, se trouve dans cette catégorie. La Commune dispose à ce jour des réserves foncières dans les quartiers périurbain et des lotissements communaux informels.

# CHAPITRE 5 : EQUIPEMENTS URBAINS

## CHAPITRE 5 : ÉQUIPEMENTS URBAINS

### V.1. DÉFINITION ET OBJECTIF

Les équipements ci-après constituent les équipements urbains de la ville de Kousséri :

- Les équipements scolaires ;
- Les équipements de santé ;
- Les équipements sportifs ;
- Les équipements socioculturels ;
- Les équipements marchands ;
- Les équipements de tourisme et de loisir ;
- Les équipements administratifs.

Le diagnostic de ces équipements consistera à présenter l'ensemble des équipements publics de la ville en faisant ressortir l'état actuel, les normes et les besoins actuels.

### V.2. ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il existe trois formes d'enseignement dans la Commune de Kousséri : l'enseignement public, l'enseignement confessionnel, l'enseignement privé laïc. Les cycles d'études sont la Maternelle, le Primaire et le Secondaire.

#### o Enseignement maternel

##### a) État des lieux

L'Arrondissement de Kousséri rassemble en son sein un total de sept (09) écoles maternelles dont sept (07) publiques (avec une maternelle Bilingue) et deux (02) privées :

**Tableau N° 56 : liste et effectifs des établissements d'enseignement maternel.**

N°	DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	EFFECTIFS	
		Élèves	Enseignants
1.	École Maternelle Bilingue	75 élèves (26 garçons - 49 filles)	04 enseignants
2.	École Maternelle d'application	91 élèves (60 garçons - 31 filles)	03 enseignants
3.	École Maternelle Garoua-Kousseri	144 élèves (75 garçons - 69 filles)	08 enseignants
4.	École Maternelle de Lacka	62 élèves (33 garçons - 29 filles)	03 enseignants
5.	École Maternelle de Hile-Haoussa	65 élèves (31 garçons - 34 filles)	04 enseignants
6.	École Maternelle de Kawadji	54 élèves (30 garçons - 24 filles)	01 enseignant
7.	École Maternelle privée laïque La Référence	100 élèves (62 garçons - 38 filles)	05 enseignants
8.	École Maternelle Catholique	78 élèves (42 garçons - 36 filles)	02 enseignants
<b>Total : Huit (08) écoles maternelles</b>		<b>669 élèves (359 garçons - 310 filles)</b>	<b>30 enseignants</b>

En terme d'équipements, les données recueillies auprès de la délégation départemental de l'éducation de base, pour l'ensemble des écoles, sont les suivantes :

- Onze (11) salles de classe dont quatre (04) en matériaux définitifs et neuf (09) en matériaux provisoires ;
- Cinq (05) latrines aménagées ;
- Une seule école est alimentée par le réseau d'eau potable ;
- Une seule école est branchée au réseau électrique AES/SONEL ;
- On dénombre 190 places assises.

**b) Normes, écarts et déficit actuel**

Les normes applicables pour les écoles maternelles sont les suivantes :

**Tableau N° 57 : Normes applicables pour les écoles maternelles**

ÉCOLE MATERNELLE				
Localisation	Seuil de programmation			Accessibilité
	Taille de la population cible	Unité de voisinage ou administrative	Superficie minimale	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec une bibliothèque, un centre de santé, un espace de loisir, une salle de réunion, une garderie d'enfants, un poste de police ou de gendarmerie</li> </ul>	01 classe pour 2 500 habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefferie 2<sup>ème</sup> et 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Arrondissement</li> <li>• Département</li> <li>• Région</li> </ul>	<p><b>1 400 m<sup>2</sup></b>  <b>Surface d'urbanisme : 10 m<sup>2</sup> par élève</b></p> <p><b>Caractéristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum de salle de classe : 02 classes</li> <li>• Maximum de salle de classe : 08 classes</li> <li>• Nombre d'élèves par classe : 60 max.</li> </ul>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>0.5 kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>15 minutes</b></p>
<b>NB :</b> Les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.				

Le ratio actuel pour l'enseignement maternel est le suivant :

	Ration	Observation
<b>1 Habitant par salle de classe</b>	env. 10 040	Soit environ 4 fois la normale
<b>2 Effectif moyen par salle de classe</b>	<b>61 &gt; 60</b>	Il ya en moyenne un élève de plus par classe

Population de Kousséri en 2012 : 110 441 Habitants (Sources 3<sup>e</sup> RGPH)

Au vu de la norme, le besoin actuel est de 48 salles de classes. En considérant l'hypothèse selon laquelle une école maternelle comporterait en moyenne 3 salles de classe (petite, moyenne et grande section), **le déficit actuel est de 37 salles de classe soit environ 12 écoles maternelle. De plus une sensibilisation des parents sur l'importance du cycle d'enseignement maternel est à prévoir.**

Le diagnostic du niveau d'équipement de l'ensemble des écoles maternelles est le suivant :

- L'absence de clôture des établissements ;
- L'absence de bloc administratif ;
- L'absence d'aire de jeu aménagé ;
- Le quasi totalité des écoles n'est connecté ni au réseau d'eau potables ni au réseau électrique ;
- L'insuffisance d'école maternelle au vu du volume de la population ;
- L'insuffisance de place assise : les données présentent un total de 190 places assises pour un total de 669 élèves.

○ **Enseignement primaire**

**a) État des lieux**

On dénombre dans la Commune de Kousséri environ quarante (44) écoles primaires dont trente-quatre (34) publiques, dix (10) privées accueillant en tout près de 16 132 élèves au sein de 146 salles de classes.

**Tableau N° 58 : Liste et effectifs des établissements d'enseignement primaire.**

N°	DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	EFFECTIFS	
		Élèves	Enseignants
1.	École Publique Bilingue	678 élèves (291 garçons – 387 filles)	12 enseignants
2.	École Publique Annexe Groupe IA	1003 élèves (641 garçons – 362 filles)	12 enseignants
3.	École Publique Annexe Groupe IB	-	-
4.	École Publique Annexe Groupe IIA	-	-
5.	École Publique Annexe Groupe IIB	-	-
6.	École Publique Annexe Amchedire	-	-
7.	École Publique Annexe de Par Par I	880 élèves (422 garçons – 458 filles)	12 enseignants
8.	École Publique Annexe de Par Par II	889 élèves (564 garçons – 325 filles)	13 enseignants
9.	École Publique Annexe de Par Par III	910 élèves (411 garçons – 499 filles)	11 enseignants
10.	École Publique Annexe de Par Par IV	726 élèves (412 garçons – 314 filles)	13 enseignants
11.	École Publique d'Adjaine	324 élèves (195 garçons – 129 filles)	08 enseignants

12.	École Publique d'Alaya	633 élèves (477 garçons – 186 filles)	06 enseignants
13.	École Publique d'Ardebe	828 élèves (449 garçons – 379 filles)	13 enseignants
14.	École Publique d'Arkiss	520 élèves (307 garçons – 213 filles)	07 enseignants
15.	École Publique de Babou	1 106 élèves (686 garçons – 420 filles)	12 enseignants
16.	École Publique de Lacta	92 élèves (65 garçons – 27 filles)	03 enseignants
17.	École Publique de Madagascar	381 élèves (212 garçons – 169 filles)	04 enseignants
18.	École Publique de Malack	115 élèves (62 garçons – 53 filles)	02 enseignants
19.	École Publique de Massaki	185 élèves (107 garçons – 78 filles)	04 enseignants
20.	École Publique de Massil-Al kanam	734 élèves (466 garçons – 268 filles)	04 enseignants
21.	École Publique de Mawak	384 élèves (269 garçons – 115 filles)	06 enseignants
22.	École Publique de Ndjamena kousséri	114 élèves (84 garçons – 30 filles)	12 enseignants
23.	École Publique de Ngargouzo	368 élèves (163 garçons – 205 filles)	03 enseignants
24.	École Publique de Womdanna I	679 élèves (383 garçons – 296 filles)	09 enseignants
25.	École Publique de Womdanna II	1 085 élèves (705 garçons – 380 filles)	10 enseignants
26.	École Publique de Harazaya	457 élèves (261 garçons – 196 filles)	06 enseignants
27.	École Publique Djagare	253 élèves (145 garçons – 108 filles)	03 enseignants
28.	École Publique Fachar	204 élèves (110 garçons – 94 filles)	02 enseignants
29.	École Publique de Kawadji	725 élèves (372 garçons – 353 filles)	06 enseignants
30.	École Publique de Kousseri IA	581 élèves (294 garçons – 287 filles)	13 enseignants
31.	École Publique de Kousseri IB	466 élèves (279 garçons – 187 filles)	08 enseignants
32.	École Publique de Kousseri IIA	565 élèves (324 garçons – 231 filles)	08 enseignants
33.	École Publique de Kousseri IIB	702 élèves (407 garçons – 295 filles)	08 enseignants
34.	École Publique de Krouang	327 élèves (174 garçons – 153 filles)	06 enseignants
35.	École Privée Islamique Al IRCHAD	364 élèves (250 garçons – 104 filles)	08 enseignants
36.	École Privée Islamique ACIC	90 élèves (47 garçons – 43 filles)	02 enseignants
37.	École Privée laïque La Référence	276 élèves	06 enseignants

	(155 garçons – 121 filles)	
38. École Privée Islamique OUM EL QUOURAH	270 élèves (134 garçons – 136 filles)	06 enseignants
39. École Privée Catholique	696 élèves (384 garçons – 312 filles)	12 enseignants
40. École Privée protestante	239 élèves (120 garçons – 119 filles)	04 enseignants
41. École Privée Islamique Centre Taibah	300 élèves (118 garçons – 182 filles)	06 enseignants
42. École Privée AL NAHADA	529 élèves (351 garçons – 178 filles)	07 enseignants
43. École Privée Islamique vocation Islamique	194 élèves (115 garçons – 79 filles)	07 enseignants
44. École Privée Islamique ANNOUR	528 élèves (205 garçons – 323 filles)	06 enseignants
<b>Total : 44 écoles primaires</b>	<b>20 430 élèves</b> <b>(11 411 garçons – 8 794 filles)</b>	<b>300 enseignants</b>

En terme d'équipements, les données recueillies auprès de la délégation départemental des enseignements secondaires, pour l'ensemble des établissements, sont les suivantes :

- Quatre (04) établissements sur les 44 ont une clôture ;
- Cent quarante six (146) salles de classe dont quatre-vingt dix sept (97) en matériaux définitifs et quarante six (46) en matériaux provisoires ;
- Trente huit (38) latrines aménagées ;
- Cinq (05) aires de jeux dont deux (02) dans les établissements privés ;
- Dix (19) établissements sont alimentées en eau potable ;
- Six (06) établissements sont branchés au réseau électrique AES/SONEL ;
- Deux (02) ordonnateurs ;
- On dénombre un total de 5 888 places assises.

#### ***b) Normes, écarts et déficit actuel***

Les normes applicables pour les écoles primaires sont les suivantes :

**Tableau N° 59 : Normes applicables pour les écoles primaires**

<b>ÉCOLE PRIMAIRE</b>				
<b>Localisation</b>	<b>Seuil de programmation</b>			<b>Accessibilité</b>
	<b>Taille de la population cible</b>	<b>Unité de voisinage ou administrative</b>	<b>Superficie minimale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> </ul>	01 classe pour 3 000 habitants	-Chefferie 3 <sup>ème</sup> degré - Arrondissement -Département	<b>4 000 m<sup>2</sup></b> <b>Surface d'urbanisme : 10 m<sup>2</sup> par élève</b> <b>Caractéristiques :</b>	Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>04 kilomètres</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec une Ecole Maternelle, un Collège d'Enseignement général, un CETIC, un Lycée, une section Artisanat Rural, un centre d'apprentissage, un Orphelinat, un Centre de Santé, un centre de jeunesse, une Bibliothèque, un point d'eau</li> </ul>		-Région	<ul style="list-style-type: none"> <li>• minimum de salle de classe : 06 classes</li> <li>• maximum de salle de classe : 24 classes</li> <li>• nombre d'élèves par classe : 55</li> </ul>	Temps de desserte <b>60 minutes</b>
<p><b>NB :</b> Les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.</p>				

Le ratio actuel pour l'enseignement primaire est le suivant :

	<b>Ration</b>	<b>Observation</b>
<b>1 Habitant par salle de classe</b>	env. 757	soit environ 4 fois moins que la normale
<b>2 Effectif moyen par salle de classe</b>	<b>125 &gt; 55</b>	Environ 2 fois la normale

*Population de Kousséri en 2012 : 101 246 Habitants (Sources 3<sup>e</sup> RGPH)*

Au vu de la norme, l'interprétation que l'on peut donner est que le nombre de salle de classe semble être suffisant pour la population de Kousséri. Par contre, ledit nombre de salle de classe s'avère insuffisant pour le nombre d'élève à accueillir. Deux hypothèses peuvent expliquer cette incohérence :

- La population jeune de Kousséri serait en grande majorité constituée d'enfants en âgés de 5 à 15 ans
- Les écoles de Kousséri accueilleraient aussi des enfants venant d'autres villes voir même du Tchad voisin.

Le besoin actuel pour satisfaire au nombre d'élèves est de 293 salles de classe. **Le déficit actuel est donc de 147 salles de classe soit environ 25 écoles primaires de 6 classes chacune.**

Le niveau d'équipement des établissements primaires de l'Arrondissement est relativement faible. Les bâtiments sont tous construits en matériaux définitif. Les problèmes généralement rencontrés sont les suivants :

- L'absence de clôture de l'établissement ;
- L'absence de bureau administratif dans certaines écoles ;
- L'absence d'infirmierie ;
- L'insuffisance de salle de classe dans certaines écoles ;
- L'absence de toilettes modernes dans certaines écoles ;
- L'absence de tables bancs dans certaines écoles.
- Les tables banc défectueux ;
- L'absence des installations électriques et réseau d'eau dans certaines écoles ;



Image N° 6: EPI OUM EL QUOURAH



Image N° 7: École Bilingue



Image N° 8: Une école située en périphérie de la ville

○ **Enseignement secondaire**

**a) État des lieux**

L'arrondissement de Kousséri, compte sept (07) établissements d'enseignement secondaire dont deux (02) lycées d'enseignement général, un (01) lycée d'enseignement technique, deux (02) collèges d'enseignement secondaire et deux (02) collèges privés laïcs :

**Tableau N° 60 : Liste et effectifs des établissements d'enseignement secondaire.**

N°	DÉSIGNATION	EFFECTIFS	
		Élèves	Enseignants
1.	Lycée mixte de Kousseri	2 389 élèves (1599 garçons - 790 filles)	52 enseignants
2.	Lycée bilingue de Kousseri	1 394 élèves (1039 garçons - 355 filles)	52 enseignants
3.	CES de Lacka	392 élèves (310 garçons - 82 filles)	09 enseignants
4.	CES de Amchediré	698 élèves (534 garçons - 164 filles)	20 enseignants
5.	Collègue privé laïc ITTIFACK	187 élèves (121 garçons - 66 filles)	13 enseignants

6.	Institut Prive laïc Moundjamal-Khor	230 élèves (152 garçons - 78 filles)	11 enseignants
	<b>Total : 06 lycées et collèges</b>	<b>5 290 élèves</b> <b>(3 755 garçons - 1 535 filles)</b>	<b>157 enseignants</b>

N°	DÉSIGNATION	EFFECTIFS	
		Élèves	Enseignants
1.	Lycée technique de Kousseri	781 élèves (432 garçons - 349 filles)	13 enseignants
2.	<b>Total : 01 lycée technique</b>	<b>781 élèves</b> <b>(432 garçons - 349 filles)</b>	<b>13 enseignants</b>
	<b>Total général : 07 lycées et collèges</b>	<b>6 071 élèves</b> <b>(4 187 garçons - 1 884 filles)</b>	<b>170 enseignants</b>

**b) Normes, écarts et déficit actuel**

Les normes applicables aux établissements d'enseignement secondaire sont les suivantes :

**Tableau N° 61 : Normes applicables pour établissements d'enseignement secondaire**

Équipement	Localisation	Seuil de programmation		
		Taille de la population cible	Unité de voisinage ou administrative	Superficie minimale
Collège d'Enseignement Général (CES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un espace vert de proximité; un aire de stationnement</li> </ul>	<b>Une (01) classe pour 1 000 habitants</b>	- Arrondissement -Département -Région	<b>-40 000 m<sup>2</sup></b> <b>-20 000 m<sup>2</sup></b> <b>Surface d'urbanisme : 16 m<sup>2</sup> par élève</b> <b>Caractéristiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• minimum de salle de classe : 08 classes</li> <li>• maximum de salle de classe : 42 classe</li> <li>• nombre d'élèves par classe : 60</li> <li>• les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.</li> <li>• Dès que le cap de 600 élèves est franchi, le C.E.S peut être transformé en Lycée d'enseignement Général</li> </ul> <b>Le Collège d'Enseignement Secondaire est constitué de :</b>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>-01 bloc administratif</li> <li>-01 bloc sanitaire</li> <li>-des aires de jeux</li> <li>-des cantines scolaires</li> <li>-01 infirmerie</li> <li>-01 bibliothèque</li> <li>-des salles polyvalentes</li> <li>-01 centre Multimédia</li> <li>-des laboratoires de Physique, Chimie et Sciences naturelles</li> <li>- 01 clôture</li> <li>-01 internat (dortoirs et réfectoires)</li> <li>-des logements d'astreintes pour le personnel</li> </ul>
<p>Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (C.E.T.I.C)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un espace vert de proximité ; un aire de stationnement</li> </ul>	<p><b>Une (01) classe pour 2 000 habitants</b></p>	<p>- Arrondissement -Département -Région</p>	<p><b>-80 000 m<sup>2</sup></b> <b>-40 000 m<sup>2</sup></b> <b>Surface d'urbanisme : 35 m<sup>2</sup> par élève</b> <b>Caractéristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• minimum de salle de classe : 12 classes</li> <li>• maximum de salle de classe : 18 classe</li> <li>• nombre d'élèves par classe : 30</li> <li>• les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.</li> <li>• Dès que le cap de 600 élèves est franchi, le C.E.S peut être transformé en Lycée d'enseignement Technique</li> </ul>
<p>Lycée d'Enseignement Général</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un espace vert de proximité ; un aire de</li> </ul>	<p><b>Une (01) classe pour 2 000 habitants</b></p>	<p>- Arrondissement -Département -Région</p>	<p><b>-40 000 m<sup>2</sup></b> <b>-20 000 m<sup>2</sup></b> <b>Surface d'urbanisme : 16 m<sup>2</sup> par élève</b> <b>Caractéristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• minimum de salle de classe : 17 classes</li> <li>• maximum de salle de classe : 54 classe</li> <li>• nombre d'élèves par classe : 60</li> <li>• les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.</li> <li>• la création d'un Lycée obéit beaucoup plus à :</li> </ul>

	stationnement			<p>1-A l'éloignement par rapport aux autres établissements</p> <p>2-au nombre d'élèves qui se déplacent pour chercher le Lycée.</p> <p><b>Le lycée d'Enseignement Général est constitué de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-01 bloc administratif</li> <li>-01 bloc sanitaire</li> <li>-des aires de jeux</li> <li>-des cantines scolaires</li> <li>-01 infirmerie</li> <li>-01 bibliothèque</li> <li>-des salles polyvalentes</li> <li>-01 centre Multimédia</li> <li>-des laboratoires de Physique, Chimie et Sciences naturelles</li> <li>- 01 clôture</li> <li>-01 internat (dortoirs et réfectoires)</li> <li>-des logements d'astreintes pour le personnel</li> </ul>
Lycée d'Enseignement Technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un espace vert de proximité ; un aire de stationnement</li> </ul>	<b>Une (01) classe pour 2 000 habitants</b>	- Arrondissement -Département -Région	<p><b>-80 000 m<sup>2</sup></b></p> <p><b>-40 000 m<sup>2</sup></b></p> <p><b>Surface d'urbanisme : 35 m<sup>2</sup> par élève</b></p> <p><b>Caractéristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• minimum de salle de classe : 12 classes</li> <li>• maximum de salle de classe : 42 classes</li> <li>• nombre d'élèves par classe : 55</li> <li>• les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.</li> <li>• En classe de spécialisation, on a au plus 30 élèves</li> <li>• on a des ateliers avec sensiblement 20 spécialités qui sont fonctionnels suivant que l'environnement socio-professionnel est favorable ou pas.</li> </ul>
<b><i>NB :</i> Les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.</b>				

○ **L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT NORMAL (ENIEG)**

La ville de Kousséri abrite une École Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) située dans le quartier Madana, à quelque mètre du pont Ngueli. Cette école a 03 niveaux de recrutement : Niveau BEPC, Niveau PROBATOIRE et Niveau BACC.

Les effectifs sont les suivants :

- Nombre d'enseignants : 21 ;
- Personnel administratif : 08 ;
- 549 élèves avec 412 garçons et 137 filles ;

Du point de vu niveau d'équipement, l'ENIEG comporte :

- 11 bureaux, 03 salles de classes ;
- 05 latrines ;
- 180 tables bancs, 39 chaises, 10 tableaux muraux, 08 tabourets, 325 tables-bancs ;
- 03 ordinateurs, 01 photocopieur ;
- 01 air de jeu ;
- 01 branchement électrique et 01 forage.



Image N° 9: ENIEG de Kousséri

**b) Normes, écarts et déficit actuel**

Les normes applicables aux ENIEG sont les suivantes :

**Tableau N° 62 : Normes applicables pour les ENIEG**

Localisation	Seuil de programmation			Accessibilité
	Taille de la population cible	Unité de voisinage ou administrative	Superficie minimale	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement</li> </ul>		- Arrondissement -Département -Région	<p><b>-8 000 m<sup>2</sup></b></p> <p><b>Caractéristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• minimum de salle de classe : 12 classes</li> <li>• maximum de salle de classe :</li> </ul>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>05 kilomètres</b></p> <p>Temps de</p>

en pôle d'équipements avec un Collège d'Enseignement général, une bibliothèque, un Lycée d'Enseignement général, un espaces vert de proximité, un centre de Santé			42 classes • nombre d'élèves par classe : 55.	desserte <b>70 minutes</b>
<b>NB :</b> Les salles sont construites suivant les normes édictées par L'UNESCO.				

Le ratio actuel pour l'enseignement primaire est le suivant :

	Ration	Observation
<b>1 Habitant par salle de classe</b>	-	-
<b>2 Effectif moyen par salle de classe</b>	<b>183 &gt; 55</b>	Environ 3 fois la normale

Population de Kousséri en 2012 : 101 246 Habitants (Sources 3<sup>e</sup> RGPH)

Le besoin actuel pour satisfaire au nombre d'élèves est de 10 salles de classe. **Le déficit actuel est donc de 7 salles de classe.**

o **Autres centres :**

La ville de Kousséri comporte d'autres structures de formation telles que le **Centre de Promotion de la Femme et de la Famille** situé au quartier Pagui et qui accueille 69 élèves (13 garçons et 56 filles) et trois (03) enseignants.

**Tableau N° 63 : Normes applicables pour les Centre de Formation Professionnelle**

Équipements	Localisation	Seuil de programmation			Accessibilité
		Taille de la population cible	Unité de voisinage ou administrative	Superficie minimale	
Centre de Formation Professionnelle Sectoriel (CFPS) et Centre de Formation Professionnelle (CFP)	-sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire) - sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne - possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre commercial, un		-Région	<b>-05 hectares m<sup>2</sup></b> <b><u>Caractéristiques</u></b> ∴ Ensemble constitué de : -01 bloc administratif -des salles de cours théoriques -des ateliers -01 salle de conférence -01 cafétariat -dortoir -maison d'astreinte	Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b>  Temps de desserte <b>20 minutes</b>

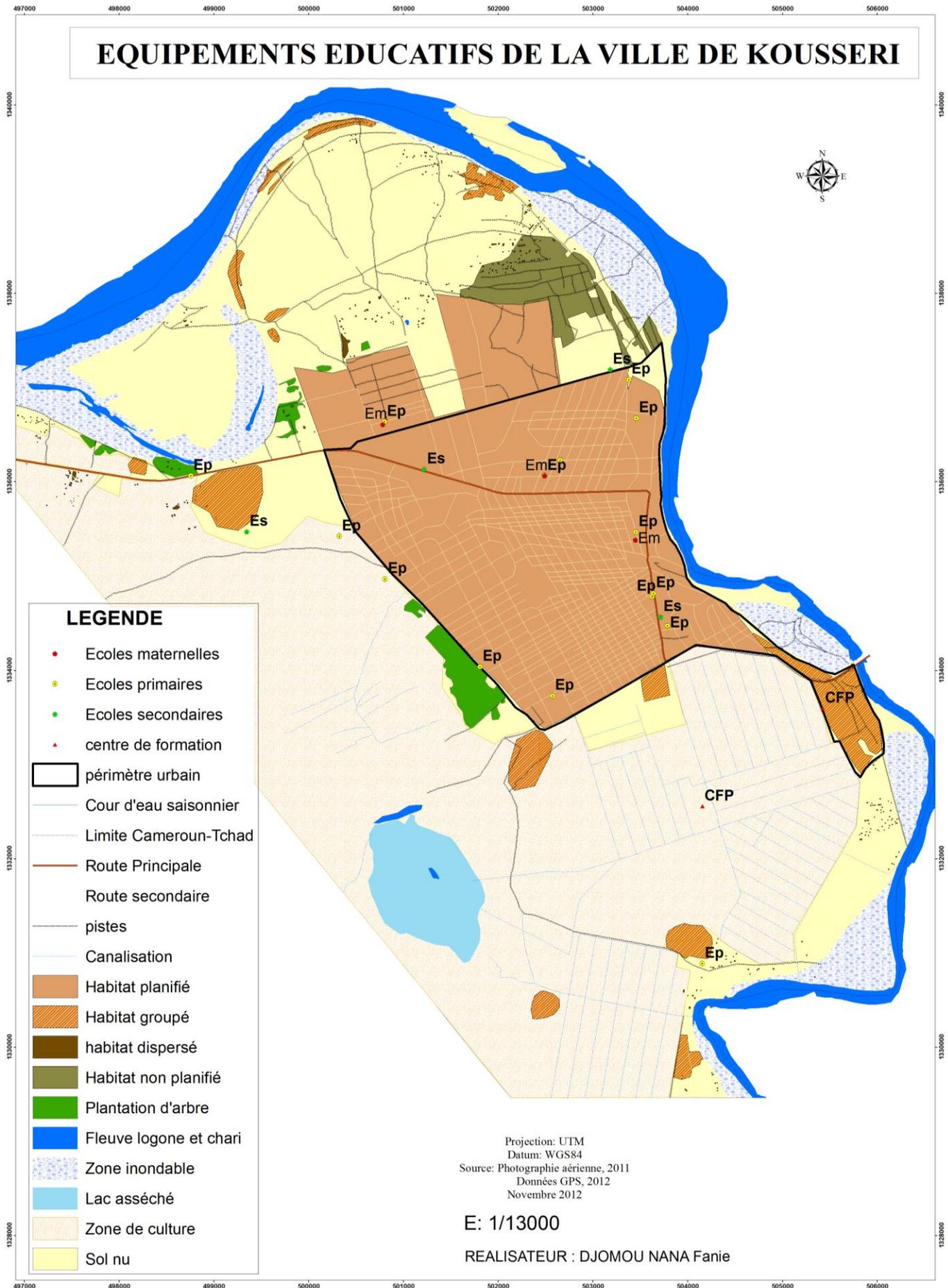
	espace vert, une aire de jeux			-aire de jeux -parking de véhicules -espace vert -salle de lecture -salle multimédia	
Centre de Formation Professionnelle Excellence (CFPE) et Centre de Formation Professionnelle aux Métiers (CFPM)	-sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire) - sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne - possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec des aires de jeux et des espaces verts		- Arrondissement  -Département	<b>-02 hectares</b>  <b>Caractéristiques</b> : Ensemble constitué de : -01 bloc administratif -des salles de cours théoriques -des ateliers -aire de jeux -espace vert -salle de lecture	Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b>  Temps de desserte <b>20 minutes</b>

○ **Enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur n'est pas encore représenté dans la ville, les jeunes bacheliers se trouvant en majorité à Maroua ou à Ngaoundéré pour continuer leur étude supérieure.

**Problème relatif au système éducatif**

- Inconscience des parents vis-à-vis de la scolarisation des enfants en âge scolaire, particulièrement pour le niveau maternel ;
- Éloignement des établissements scolaires de certains quartiers/villages
- L'absence de service d'hygiène ;
- Absence d'électricité dans les écoles ;
- Très peu d'écoles ont de l'eau potable disponible
- Plusieurs écoles de la Commune sont construites en matériaux provisoires
- Le personnel d'encadrement est insuffisant dans les écoles ;
- Les établissements scolaires sont en grande partie non clôturés
- Sous équipement des écoles Maternelles publiques (absence de lits et matelas pour le repos des enfants) ; les écoles maternelles du secteur privé ont un mobilier mais la qualité reste à améliorer ;
- Vétusté, et très souvent absence du matériel surtout des tables bancs ;
- Manque de salle de classe pour les écoles primaires et maternelles.



Carte N° 6 : Équipements éducatifs



### V.3. ÉQUIPEMENT DE SANTE

#### a) État des lieux

L'arrondissement de Kousséri, compte huit (08) établissements hospitaliers dont un (01) hôpital de district (HD), cinq (05) Centres de Santé Intégrés (CSI) et trois (03) cliniques :

Pour les Pharmacies, nous dénombrons 2 à savoir :

- Pharmacie AL-MARQHAZ ;
- Pharmacie du CHARI.



**Image N° 10: Hôpital de district de Kousséri et centre de santé au quartier Madagascar**

Les principaux facteurs de risque de maladies identifiables sont : la malnutrition, l'ignorance des populations, le faible taux d'alphabétisation; l'alcoolisme et la toxicomanie, la mauvaise hygiène et salubrité du milieu (Péril fécal), la porosité des frontières, facilitant la libre circulation des populations et donc des maladies a potentiel épidémique, la pauvreté et la promiscuité. La pauperisation des populations, les épidémies de choléra, les épidémies de meningite, le paludisme, les maladies hydriques, le VIH/SIDA, les infections urinaires, les dermatoses et infections respiratoires aiguës, l'anémie sont les principales causes de morbidité et de mortalité dans le District de santé.

#### b) Normes, écarts et déficit actuel

Les normes applicables pour les établissements hospitaliers sont les suivantes :

**Tableau N° 64 : Normes applicables pour les établissements hospitaliers**

	Localisation	Seuil de programmation			Accessibilité
		Taille de la population cible	Unité de voisinage ou administrative	Superficie minimale	
Centre de Santé Intégré (CSI)	• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)	20 000 habitants	- chefferie - Arrondissement	-300 m <sup>2</sup> <u>Caractéristiques</u> : Ensemble constitué de : salle	Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre commercial, un espace vert, un centre social.</li> </ul>			de soins, salle d'attente, laboratoire, pharmacie, magasin, maternité, magasin, espace IEC, etc...	<p><b>mètres ou kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>30 minutes</b></p>
Centre Médicaux d'Arrondissement (CMA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec une pharmacie, une école, un CPF.</li> </ul>	40 000 habitants	-Arrondissement	<p><b>-10 000 m<sup>2</sup></b></p> <p>Surface d'urbanisme : <b>0.25m<sup>2</sup>/hab. 200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b></p> <p><u>Caractéristiques</u></p> <p>Ensemble constitué de : salles d'hospitalisation, salle de consultation externe, d'un bloc opératoire, d'un laboratoire, d'une salle de stérilisation, d'un hall d'attente, du bureau du médecin, etc.</p>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>30 minutes</b></p>
Service de Santé de District (SSD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre administratif, une EF, un CMPJ.</li> </ul>	40 000 habitants	- Département	<p><b>-10 000 m<sup>2</sup></b></p> <p>Surface d'urbanisme : <b>0.25 m<sup>2</sup>/hab. 200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b></p> <p><u>Caractéristiques</u></p> <p>Ensemble constitué de : bureau de l'hygiène et de l'assainissement, bureau IEC, salle des archives, salle</p>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>30 minutes</b></p>

				de réunion, bureau chef de SSD, bureau vaccination, magasin, etc... <b>(cf: Normes en matières d'infrastructures Ministère de la santé Publique, décembre 2010)</b>	
Hôpital de District	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• - possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre administratif, une EF, un CMPJ.</li> </ul>	100 000 habitants	- Département	<p><b>-25 000 m<sup>2</sup></b></p> <p>Surface d'urbanisme : <b>0.25 m<sup>2</sup>/hab. 200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b></p> <p><b><u>Caractéristiques</u></b></p> <p>⋮</p> <p>Ensemble constitué de : bureau de l'hygiène et de l'assainissement, bureau IEC, salle des archives, salle de réunion, bureau chef de SSD, bureau vaccination, magasin, etc...</p>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>30 minutes</b></p>
Hôpital Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre commercial, un espace vert, une grande école, les LAM, les LAIAS.</li> </ul>	Plus de 250 000 habitants	- Région	<p><b>-80 000 m<sup>2</sup></b></p> <p>Surface d'urbanisme : <b>1 m<sup>2</sup>/hab. 200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b></p> <p><b><u>Caractéristiques</u></b></p> <p>⋮</p> <p>Équipements à projeter et à surfacer en termes de cadre de développement et à concevoir en fonction des environnements spécifiques,</p>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>30 minutes</b></p>

				territoriaux et sociaux dans lesquels ils sont domiciliés. Ils nécessitent la mise en place de schéma à moyen et long terme et une programmation technique et détaillée réalisée par leur Maître d'ouvrage avant leur insertion dans le schéma urbain.	
Hôpital central	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre commercial, un espace vert, une grande école, les LAM, les LAIAS.</li> </ul>	Plus de 250 000 habitants	- Région	<p><b>-100 000 m<sup>2</sup></b></p> <p>Surface d'urbanisme : <b>1m<sup>2</sup>/hab. 200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b></p> <p><b><u>Caractéristiques</u></b></p> <p>⋮</p> <p><b>Idem à celui de l'Hôpital Régional</b></p>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>30 minutes</b></p>
Hôpital de Référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>• sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>• possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre commercial, un espace vert, une grande école, les</li> </ul>	Plus de 250 000 habitants	- Région	<p><b>-100 000 m<sup>2</sup></b></p> <p>Surface d'urbanisme : <b>1 m<sup>2</sup>/hab. 200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b></p> <p><b><u>Caractéristiques</u></b></p> <p>⋮</p> <p><b>Idem à celui de l'Hôpital Régional</b></p>	<p>Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b></p> <p>Temps de desserte <b>30 minutes</b></p>

	LAM, les LAIAS.				
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> <li>sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec un centre commercial, un hôpital,</li> </ul>	20 000 habitants	- Quartier - arrondissement - département	-400 m <sup>2</sup>  Surface d'urbanisme : <b>0.02 m<sup>2</sup>/hab.</b> <b>200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b>	Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b>  Temps de desserte <b>30 minutes</b>
P.M.I (Centre de Protection Maternelle et Infantile)	<ul style="list-style-type: none"> <li>sur une voie desservie par le transport de masse (voie primaire, voie secondaire)</li> <li>sur une voie tertiaire de desserte ou sur une voie piétonne</li> <li>possibilité de regroupement en pôle d'équipements avec une école, un espace vert, une pharmacie.</li> </ul>	20 000 habitants		-1 000 m <sup>2</sup>  Surface d'urbanisme : <b>0.05 m<sup>2</sup>/hab.</b> <b>200 à 300 m<sup>2</sup> par lit</b>	Distance de desserte à partir d'un domicile : <b>quelques mètres ou kilomètres</b>  Temps de desserte <b>30 minutes</b>

Le ratio actuel pour les centres hospitaliers est le suivant :

	Ration	Observation
<b>1 Habitant par Centre de santé</b>	-	-
<b>2 Nombre de malade par lit d'hôpital</b>	-	-

Population de Kousséri en 2012 : 101 246 Habitants (Sources 3<sup>e</sup> RGPH)

Au vu de la norme, il ne se pose pas un déficit en hôpital de district vu le volume de la population. Par contre l'insuffisance de lit de malades est à décrier.

Concernant les pharmacies, le ratio actuel pour est le suivant :

	Ration	Observation
<b>1 Habitant par pharmacie</b>	60 000	Ration acceptable si toute les pharmacies son bien équipées

## Problèmes relatifs au système Sanitaire

Les problèmes recurents sont entre autres :

- Analphabétisme ;
- L'insuffisance des structures sanitaires dans la Commune ;
- L'éloignement de certaines populations des centres de santé ;
- Le refus de certains parents à faire vacciner leurs enfants lors des campagnes de vaccination ;
- Enclavement, certains CSI sont inaccessibles en saison de pluies ;
- Le district de santé a un problème sérieux de manque de personnel,
- Manque de logistique et matériel roulant ;
- Insuffisance de chaîne de froid (frigos) appropriés ;
- Archivage inadéquat.

## V.4. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### a) État des lieux

Les espaces sportifs au sein de la ville sont localisés principalement au sein des établissements d'enseignement secondaire.

Il existe également un stade municipal situé à la place des fêtes où se déroulent des compétitions officielles et un complexe sportif géré par la commune.

### b) Normes, écarts et déficit actuel

Les normes applicables pour les équipements sportifs sont les suivantes :

Tableau N° 65 : Normes applicables pour les équipements sportifs

N°	Équipement	Population pour un équipement	Surface d'un équipement
1	Stade Omnisports	400 000	15 - 20 ha
2	Complexe sportif	250 000	5 ha
3	Terrain de football	20 000	0,90 - 1,50 ha

Le ratio actuel pour les équipements sportifs est le suivant :

- Un (01) terrain de football pour 120 000 habitants ;
- Aucun stade omnisport ;
- Un (01) complexe sportif pour 120 000 habitants, bien qu'il ne soit pas bien équipé.

Les besoins et les déficits en équipements sportifs est le suivant :

N°	Équipement	Besoin actuel	Déficit actuel	Observation
1	Stade Omnisports	06	05	-
2	Complexe sportif	01	00	Équiper le complexe existant
3	Terrain de football	06	05	-

## V.5. ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTUREL

Nous classeront ici comme équipement socioculturel, les lieux de cultes (églises, mosquées, temples,...) et les cimetières.

### *Les lieux de cultes*

La ville de Kousséri connaît une diversité des croyances religieuses. Ces formations religieuses sont très actives sur le plan social et participent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales par la réalisation des équipements socio culturels.

Il existe de multiples lieux de culte. On a principalement :

- La religion musulmane, représentée dans la ville par de nombreuses mosquées disséminées dans la presque totalité des quartiers de la ville.
- La religion chrétienne, représentée par deux (02) Chapelles de l'Église Catholiques avec environ 4 070 fidèles, deux (02) Chapelles de l'Église Fraternel Luthérienne de Cameroun (EFLC) avec 3 035 fidèles, une Chapelles de l'Église Évangélique Luthérienne du Cameroun (EELC) et une Chapelles de l'Église Presbytérienne du Cameroun (EPC) dont les différentes chapelles se trouvent au quartier Lacka et à Madagascar.



Image N° 11: Grande Mosquée de Kousséri

### *Les cimetières*

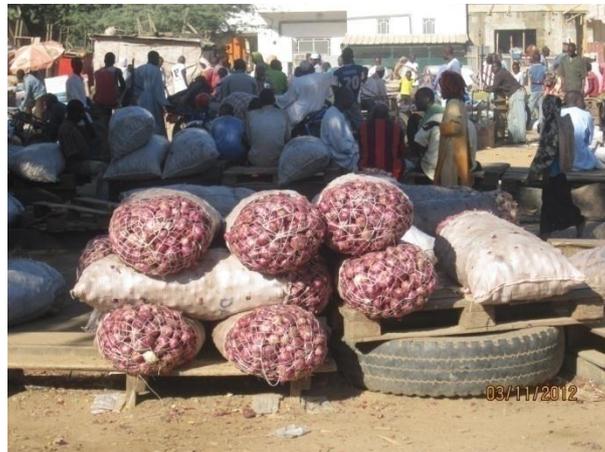
La ville de Kousséri a plusieurs cimetières organisés suivants les religions. On peut citer :

- Les cimetières Chrétiens/Musulmans des quartiers Madana, Madagascar, Massaki, Lacka, Djambalbar, Krouang et Riggil
- Les cimetières musulmans des quartiers SEMRY II et Gore ;
- Le cimetière chrétien de SEMRY I ;
- Le cimetière familial de Massaki réservé aux familles du village Massaki.

### • **ÉQUIPEMENTS MARCHANDS**

Les équipements marchands de la ville concernent :

- Les marchés où il est vendu un peu de tout, des vivres frais jusqu'aux produits manufacturés. De part la position stratégique de la ville, certains produits proviennent du Tchad et du Nigéria pour le marché, autant que d'autres sont exportés vers ces pays. Une grande diversité de produits agricoles locaux et ceux venus du Sud sont collectés dans le marché par les grands importateurs Nigerians et Tchadiens qui les écoulent dans leur pays respectif. On a : le marché centrale logé au quartier Sokoto, le Marché de mil à Parpar et le Marché Ngueli à Ngueli.



**Image N° 12: Marché de Kousséri, étalage d'oignons**

- Les agences de voyage dont les plus importantes sont Touristique Express, Danay Express, Narral Voyage et Kousséri Express. Les trois (03) premières sont implantées au quartier Sokoto et la dernière à Koulkada. Ils assurent le transport interurbain vers les villes de Kaélé, Maroua, Garoua et Ngaoundéré ;



**Image N° 13: Agence de voyage TOURISTIQUE EXPRESS**

- Les établissements bancaires et de micro-finance (BICEC, AFRILAND FRIST BANK, CCA BANK, SGBC, FIRST TRUST, COMECI, FIFA et CRÉDIT DU SAHEL) et les établissements de transfert d'agent (EXPRESS UNION, EXPRESS EXCHANGE, ESI-CO, EMI MONEY, etc.) ;
- Les stations de distribution de produits pétroliers. La ville de Kousséri n'a qu'une seule station de distribution de produits pétroliers, la station TOTAL située au quartier au centre ville. A côté de celle-ci ce développe un commerce non contrôlé du carburant venant du Tchad et du Nigéria ;
- Les hôtels, auberges et lieu de restauration qui jouent un grand rôle compte tenu de la position frontalière de la ville. Les chauffeurs en provenance ou à destination du Tchad ou du Nigéria y font escale. On peut citer entre autres Hôtel Résidence Mosice, Hôtel Préférence Plus, Hôtel de la Paix, Hôtel SAO, Hôtel Moderne, Relais Touristique, Hôtel Jardin du Bonheur, Hôtel Dassie, Hôtel Zenith, Hôtel de l'Air, Hôtel Cherubins, Hôtel Terminus, Hôtel de l'Espoir, Hôtel Kim's Ken, Hôtel Kempy, Hôtel Max, l'Auberge le Confort.
- On note aussi le supermarché W.Frederick et les plusieurs magasins de commerce ;



**Image N° 14: Bâtiment de commerce**



**Image N° 15: Station TOTAL**

## V.6. ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET LOISIR

### *Espaces verts*

La ville dispose d'un espace vert, à proximité de la Mairie, aménagé avec des bancs publics pour recevoir le grand public.



**Image N° 16: Espace vert dans la ville de Kousséri**

***Monuments et autres lieux touristique***

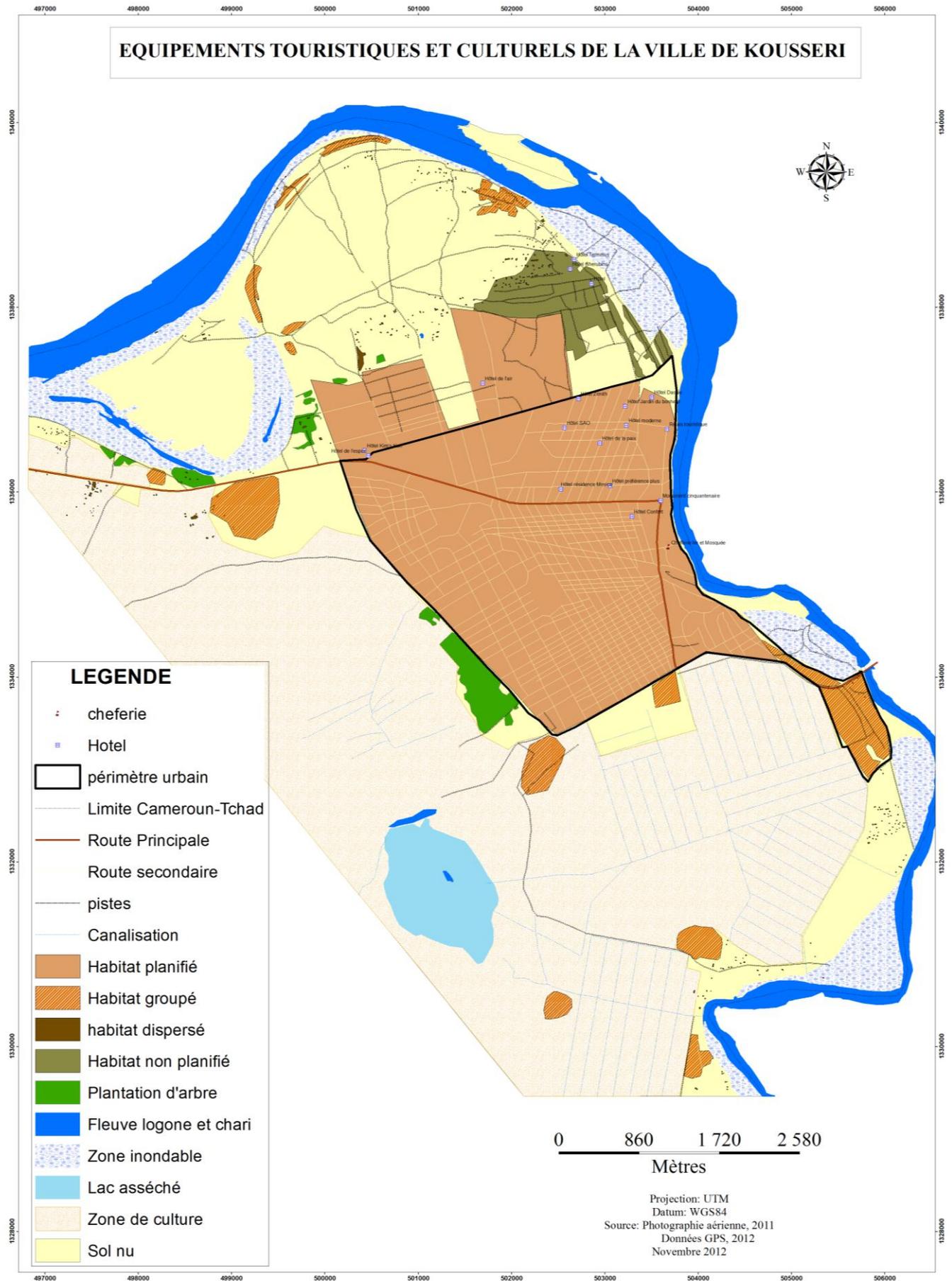
Il existe quelques lieux touristique dans la ville mais qui ne sont pas vulgarisé et pas suffisamment entretenus. On peut citer : les Cases Arabes, le Cases à Obus, le monument de Rabat et le monument du Cinquantenaire de la Réunification du Cameroun.



**Image N° 17: Monument du Cinquantenaire de la Réunification du Cameroun**

Compte tenu de la faiblesse des touristes qui viennent visiter la ville, la commune doit aller vers se vendre en tant que destination touristique de choix dans le Logone et Chari, bien que le Parc National soit à moins de 100 km de la ville de Kousséri.

La ville de Kousséri étant une ville coloniale, un attention particulier mériterait d'être porté par le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants et victimes des guerres, en vue de développer les monument et les lieux culte de notre passé colonial.



Carte N° 7: Équipements Touristiques



## V.7. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

La ville de Kousséri, Chef-lieu du Département du Logone et Chari et de l'Arrondissement de Kousséri devrait être dotée de tous les équipements administratifs nécessaires pour assurer son rôle de chef-lieu de Département et d'Arrondissement sur le plan politique. Toutes les délégations départementales et d'arrondissement les ministères devraient y être représentés.

En dehors du Ministère de la Culture, tous les départements ministériels sont représentés.

Le Tableau suivant présente l'état de représentation des départements ministériels dans la ville de Kousséri.

**Tableau N° 66 : État de représentation des départements ministériels dans la ville de Kousséri**

MINISTÈRE	REPRÉSENTATION DANS LA VILLE DE KOUSSÉRI	QUARTIER	OBSERVATION
Ministère du Tourisme et des Loisirs	Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs	Résidentiel	36 personnes
Ministère de la Justice	Tribunal de Première Instance		
	Compagnie de gendarmerie		13 personnes
Ministère délégué à la présidence chargé de la Défense	Compagnie de l'armée de Terre		165 militaires
	Brigade de gendarmerie		17 gendarmes
	Escadron de gendarmerie		62 gendarmes
Secrétariat Général à la Sûreté Nationale	Commissariat spécial commissariat de sécurité publique		45 policiers
	Poste frontalier		
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Préfecture du département du Logone et Chari	Pagui	
	Sous-Préfecture de Kousséri	Pagui	
	Mairie de KOUSSERI	Nzakalo	
	Prison	Sokoto	•

Crée en 19

				•	42 person
				• pénitentiaires	
				•	400 prison
Ministère des Affaires sociales	sultanat de Kousséri	Bureaux ELECAM	Wally		
		Délégation départementale MINAS	Pagui		
		Centres des affaires sociales	Sokoto		
		Délégation départementale MINADER	Sokoto		
		Délégation d'arrondissement MINADER	Par-Par		
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	de	Brigade phytosanitaire	Lacka		
		Poste de police phytosanitaire	Lacka		
		Programmes d'appui : PNVRA	Sokoto		
		Pas de représentation			
Ministère de la Culture	de	Délégation départementale	Pagui		
		Ministère du Commerce			
Ministère de la Communication	de	Délégation départementale MINCOM	Pagui		02 personnes
		C.R.T.V	Quartier SEMRY		03 personnes
Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières	des	Délégation départementale MINDCAF	Pagui		
		Délégation départementale MINEE	Pagui		
Ministère de l'Eau et de l'Énergie	de	Agence AES/SONEL		•	Personnels
				• 11 ;	
				•	3800 abon
				•	Équipemen

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• 03 groupes électriques (centrale production) ;</li> <li>• 25 transfo</li> <li>• tension dans les quartiers,</li> <li>• personnels</li> <li>• 04 ;</li> <li>• abonnées : 1</li> <li>• 1500 pts d</li> <li>• livraison ;</li> <li>• équipement</li> <li>• 03 forages (01 forage de surface et 02 forages artésien</li> <li>• 400m) ;</li> <li>• 1 station d</li> <li>• traitement de l'eau ;</li> <li>• un château</li> <li>• 400 m<sup>3</sup>.</li> </ul>
Ministère de l'Économie, de Planification et de l'Aménagement du Territoire	CAMWATER/CDE	Lacka		
Ministère de l'Éducation de Base	Délégation départementale MINEBASE	Clouk		
	Inspection d'arrondissement	Clouk		
Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales	Délégation départementale MINEPIA			
	Délégation d'arrondissement MINEPIA			
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Délégation départementale MINEFOP	Pagui		
Ministère des Enseignements secondaires	Délégation départementale MINESEC	Pagui		
Ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable	Délégation départementale MINEPD			
Ministère des Finances	Contrôle financier départemental	Wally		

	Perception			
	Poste de douane :			
	Bureau principal hors classe de Kousséri	Hile-Haoussa		
	poste de douane frontalier	Ngueli		
Ministère des Forêts et de la Faune	Délégation départementale MINFOF	Pagui		
Ministère de l'Habitat et du Développement urbain	Délégation départementale MINHDU	Pagui		
Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique	Délégation départementale MINJEC	• • commune		10 personnes 1 agent de
Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique	Délégation départementale MINIMIDT			
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat	Délégation départementale			
Ministère des Postes et Télécommunications	Hôtel des Postes			
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	Délégation départementale MINPROF Centre de Promotion de la Femme et de la Famille	Administratif Pagui	• •	06 personnes 03 enseignants 69 élèves
Ministère de la Santé Publique	Hôpital de District			
Ministère des Sports et de l'éducation physique	Délégation départementale MINSEP	Sokoto Centre ville (carrefour TOTAL)		
Ministère des Transports	Délégation départementale MINT			04 personnes

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale Délégation départementale MINTP	Délégation départementale	Pagui	04 personnes
		Résidentiel	10 personnes

### **Diagnostic**

Le Diagnostic fait de l'état des équipements administratifs est le suivant :

- Les équipements, pour la majorité, concentrés dans le centre ville ;
- Il n'existe pas de Brigade de sapeur pompier ;
- La plupart des équipements administratifs sont logés dans des locaux étroits et vétustes ou en location dans les locaux perdus dans les zones d'habitation ou d'activités commerciales ;
- Une insuffisance de bâtiments propres à l'État et un besoin de rénover ceux qui lui appartiennent ;



**Image N° 18: Déléation du MINHDU**



**Image N° 19: Préfecture de Kousséri**



**Image N° 20: Déléation du MINEBASE**



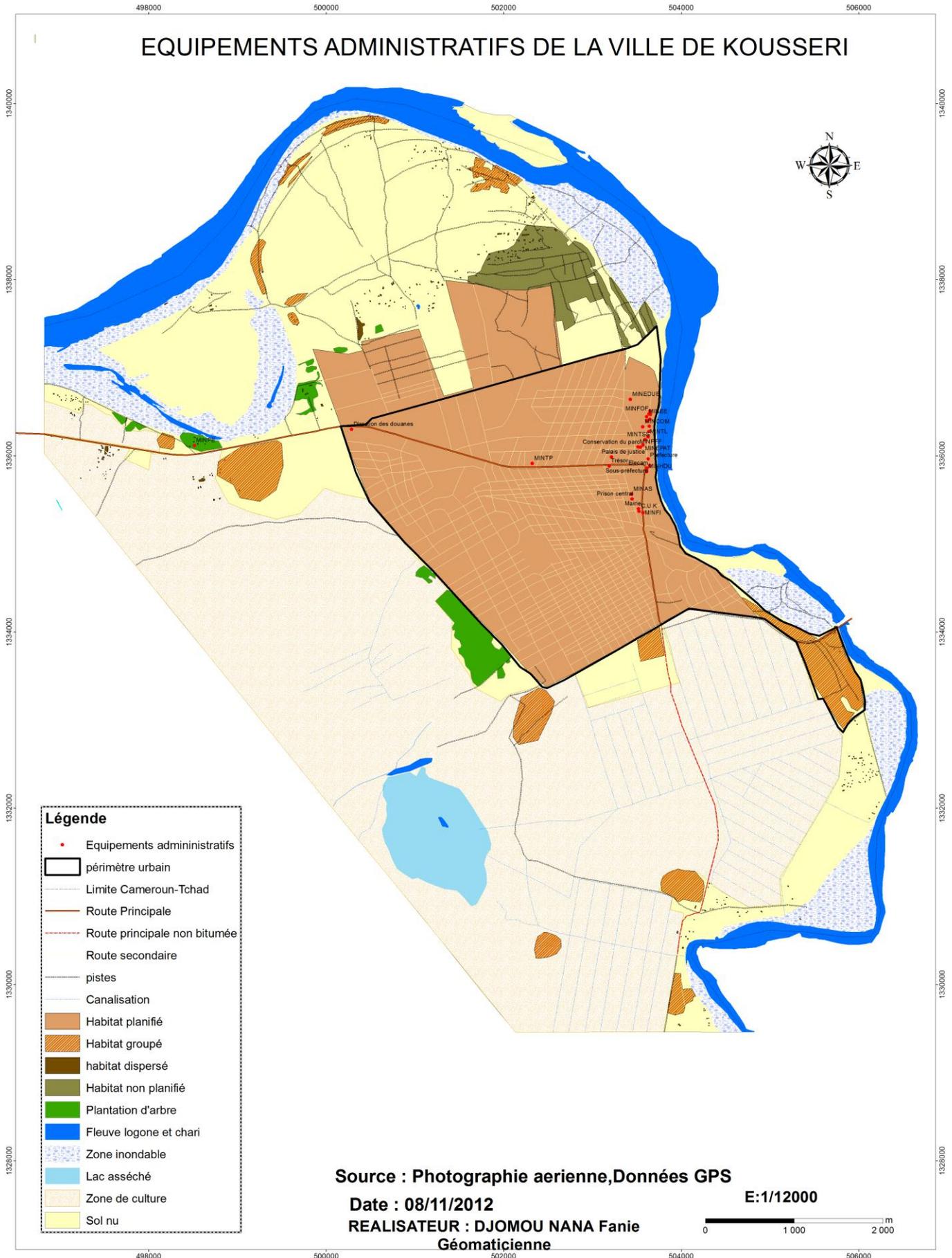
**Image N° 21: Installations d'AES/SONEL**



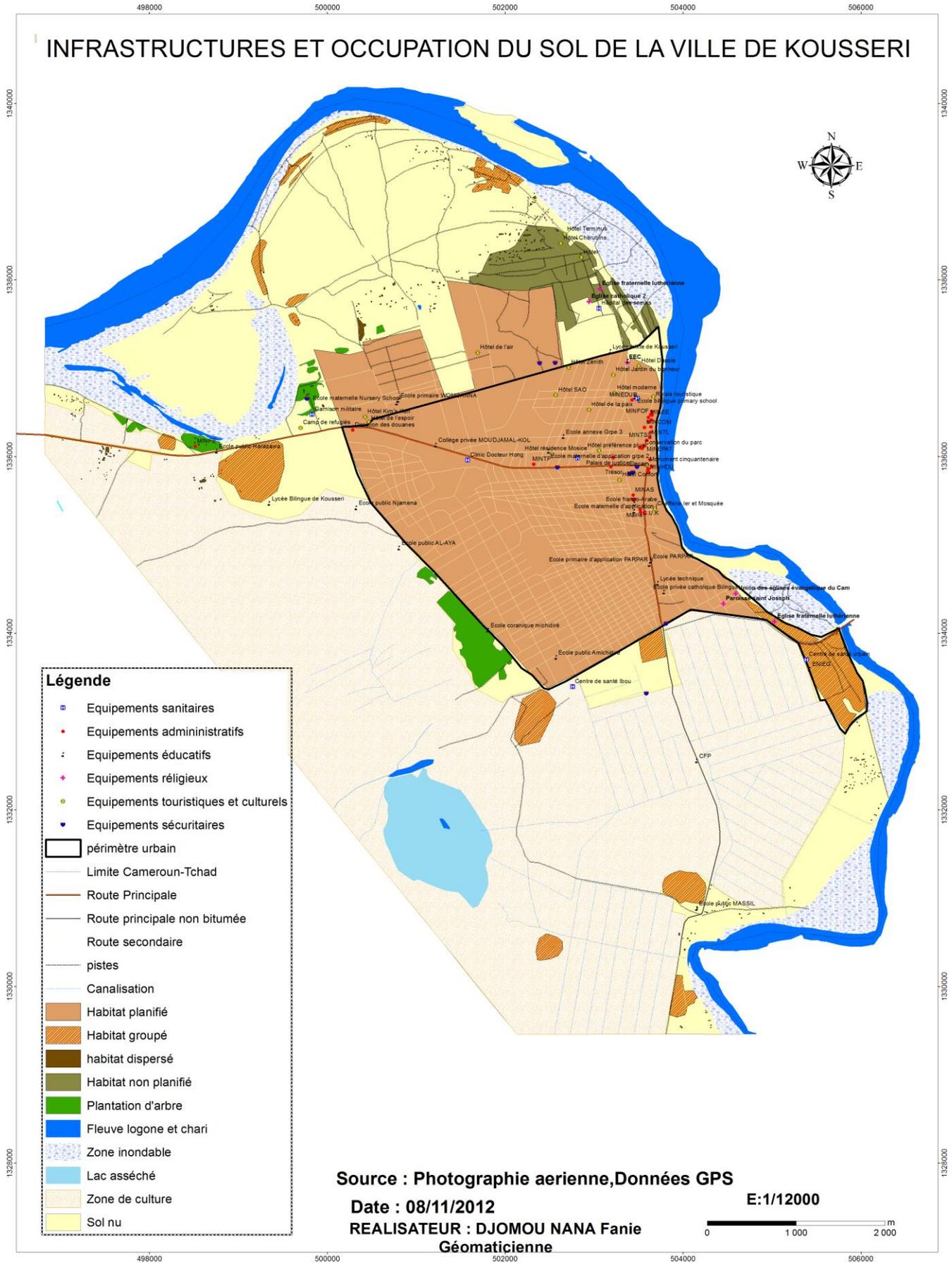
**Image N° 22: Poste contrôle forestier**



**Image N° 23: Bureau ELECAM Kousséri**



Carte N° 8: Équipements Administratifs



Carte N° 9 : Infrastructures Urbains

# CHAPITRE 6 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

## CHAPITRE 6 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RÉSEAUX DIVERS

### VI.1 CARACTERISTIQUES DE LA VOIRIE

La voirie primaire est principalement représentée par :

- Le tronçon de la route nationale N° 1 qui s'étend dans l'arrondissement de Kousséri sur un linéaire d'environ 32 km jusqu'au pont Ngéli, à la limite frontalière. Cette voie est bitumée et de type 1 x 2 voie. Le tronçon situé dans le centre urbain, allant du lieu-dit Carrefour Douane au Pond Ngéli, est d'environ 7 km ;
- L'axe Carrefour Douane – Carrefour TOTAL longue d'environ 3 km qui est également bitumée et de 1 x 2 voies ;
- Le tronçon de route en terre de la route provinciale N°28 Kousséri-Logone-Birni.

Ces voies sont mal entretenues et présentent plusieurs dégradations. Ils nécessitent au moins 30 m de plateforme, même s'il faut imposer des reculs réglementaires.



**Image N° 24: Voirie Primaire en cours de dégradation**

La voirie secondaire est constituée des axes routiers menant soit hors de la ville, soit dans les différents secteurs urbains ou alors vers des zones résidentielles et les équipements de superstructures. Ce sont des voies en terre mal entretenues.



**Image N° 25: Voirie secondaire en très mauvais état**

**La voirie tertiaire** permettant la desserte des quartiers, est généralement en terre et irrégulière. La totalité de la voirie tertiaire de la ville est constituée de voies non bitumées qui par ailleurs sont en mauvais état du fait de l'assainissement non approprié de la chaussée.

**La voie de contournement** permet la traversée de la ville sans passer par le centre ville. Une voie de contournement avait été construite et permettait au poids lourd à destination du Tchad, de rejoindre le lieu-dit Carrefour Douane au Pont Ngéli en passant par Michidiré. Mais ladite voie du fait de l'absence d'entretien, s'est dégradée au fil du temps et est aujourd'hui impraticable.

**Les ouvrages d'assainissement routier** permettent la collecte des eaux et leur évacuation hors de la chaussée vers des exutoires. Dans la ville ces ouvrages sont constitués des fossés, caniveaux, buses, dalots, etc. A Kousséri, le système d'évacuation des eaux de pluies n'est pas vraiment approprié. En effet, le principal exutoire qui est le fleuve Logone n'est pas alimenté par un réseau secondaire de drainage des eaux pluviales. C'est pourquoi l'étude propose la construction des canaux de drainages des eaux des quartiers vers le Logone qui en temps de crue déverse ses eaux vers la ville d'où la nécessité de prémunir les canaux de vannes du côté de la ville. La voirie ne dispose pas de caniveaux bétonnés. Cependant, on observe par endroits des fossés en terre obstrués et très mal entretenus le long de certaines artères de la ville. Certains ouvrages sont obstrués du fait de la faible pente et surtout du rejet dans l'environnement, par les populations, des déchets de toute sorte.

La saison pluvieuse cause des inondations assez fréquentes dont la conséquence résultante demeure l'envahissement de certaines routes et habitations par des eaux de pluies. Au cours de certaines années exceptionnellement, l'action des eaux d'écoulement cause des dommages importants et occasionne beaucoup de sinistrés. C'est pour dénoncer l'absence des canaux d'évacuation des eaux de pluies. A certains endroits, les eaux de pluies stagnent pendant plusieurs jours



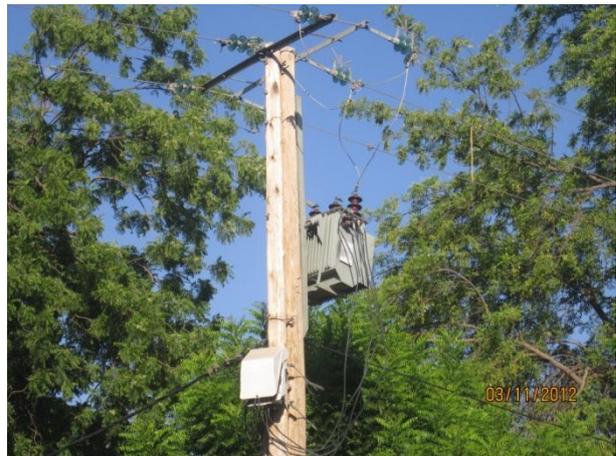
**Image N° 26: Caniveau obstrué et abord de voie envahi par des déchets**

## VI.2 RESEAU ELECTRIQUE

Pour mieux cerner la situation actuelle de l'énergie électrique à Kousséri, il faut distinguer l'éclairage public et l'éclairage domestique. D'une manière générale, l'éclairage public est encore très faiblement représenté voire presque inexistant dans la ville. Seuls quelques lampadaires sont implantés sur la voirie primaire.

L'utilisation de l'électricité dans le ménage est également peu répandue dans la ville. Cette situation serait imputable à une politique d'extension limitée du réseau existant et une faible demande due au pouvoir d'achat limité des populations. La ville ne dispose que de 3800 abonnés environ.

L'alimentation est faite grâce trois (03) groupes électriques (centrale production) et vingt-cinq (25) transformateurs de tension dans les quartiers.



**Image N° 27: Quelques installations d'AES/SONEL**

## VI.3 RESEAU D'EAU POTABLE

La ville est desservie en eau potable. Elle est assurée par la Camerounaise Des Eaux. Le réseau de distribution de la CDE ne dispose que des installations vieilles datant de 1975. Les principaux équipements permettant à la ville d'être approvisionnée en eau potable sont :

- 03 forages (01 forage de surface et 02 forages artésiens qui sont à 400m de profondeur) ;
- 1 station de traitement de l'eau ;
- un château d'une capacité de 400m<sup>3</sup>.

Quant au réseau de distribution, il est insuffisant au regard de la longueur totale de la voirie urbaine et ne dessert pas adéquatement les zones d'habitation situées en particulier dans les quartiers péricentraux et périphériques, on note 1250 abonnés actuels sur 1500 points de livraison.

Du fait de l'irrégularité de l'approvisionnement en eau, on note ça et là, des châteaux construits par des particuliers afin de palier au problème d'eau potable. L'eau de forage est plus appréciée que celle des installations de la CDE. Si la tendance observée se poursuit, et si la CDE ne renouvelle pas ses tuyauteries en zone urbaine, ni ne les étend à d'autres communautés, la proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure pourrait continuer à décroître de manière exponentielle.



**Image N° 28: Châteaux d'eau construits par certains particuliers**

### **Diagnostic**

La situation actuelle des infrastructures à Kousséri est caractérisée par un déséquilibre dynamique entre le processus de densification des quartiers résidentiels, les extensions spatiales, l'investissement public nécessaire à l'équipement et à la mise en place des infrastructures de base, en termes de voirie, des réseaux d'assainissement, d'électricité, d'éclairage public, du réseau d'eau potable dont l'irrégularité et l'absence dans certains ilots résidentiels est durement ressentie par la population.

L'analyse du réseau de voirie permet de relever qu'il est en très mauvais état de dégradation. D'où la nécessité de faire un entretien complet voir même une reconstruction de la plateforme.

Le système d'assainissement de la plate forme est presque inexistant. Quand bien même les caniveaux sont prévus, l'écoulement des eaux n'est pas assuré du fait de la faible pente longitudinale, du mauvais dimensionnement et de l'absence d'entretien.

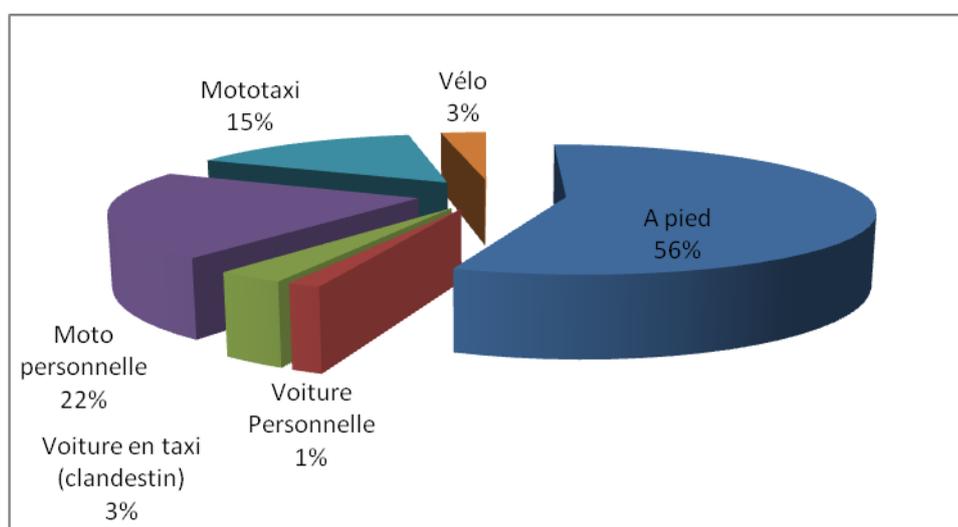
La ville de Kousséri en tant que ville de transit des poids lourds à destination ou en provenance du Tchad et du Nigéria, se doit d'être dotée d'une voie de contournement.

## **VI.4 TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN**

Les modes de déplacement souvent utilisés sont surtout la marche à pied et la moto, comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau N° 67 : Mode de déplacement**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Marche à pied	216	30.9
Voiture particulière	417	59.6
Voiture taxi	22	3.1
Moto personnelle	22	3.1
Mototaxi	23	3.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 45 : Mode de déplacement**

Le parc automobile de Kousséri est encore très faible. Les populations se déplaçant plus à pied (56 %) qu'en véhicule (25 %) dans la ville. Ainsi le transport urbain n'est pas développé. Les 15% de moto taxi ne pouvant desservir adéquatement l'espace urbain et péri urbain. Compte tenu de l'importance du pôle d'animation centrale, le problème fondamental sur lequel il faudra se pencher consistera surtout à mettre en place une gare routière centrale. Elle pourra servir de tête de lignes centrales pour les voitures, taxis, mototaxis et bus de transport collectif, étant donné les retombées économiques positives qu'ils engendreront pour la Commune. Le mode de transport de la ville doit être calqué sur celui de la ville de Ndjama, car un important flux d'usager des services de transport urbain existant se déversent dans la ville de Kousséri pour y passer le weekend et se divertir.

Pour le transport interurbain, les agences de voyage connaissent à ce jour une grande expansion. Avec l'ouverture sur les Arrondissements voisins voire la sous région, d'autres agences vont sûrement se manifester.

Le transport des marchandises concerne essentiellement les grumes, les produits agropastoraux et les produits manufacturés surtout lors des marchés périodiques.

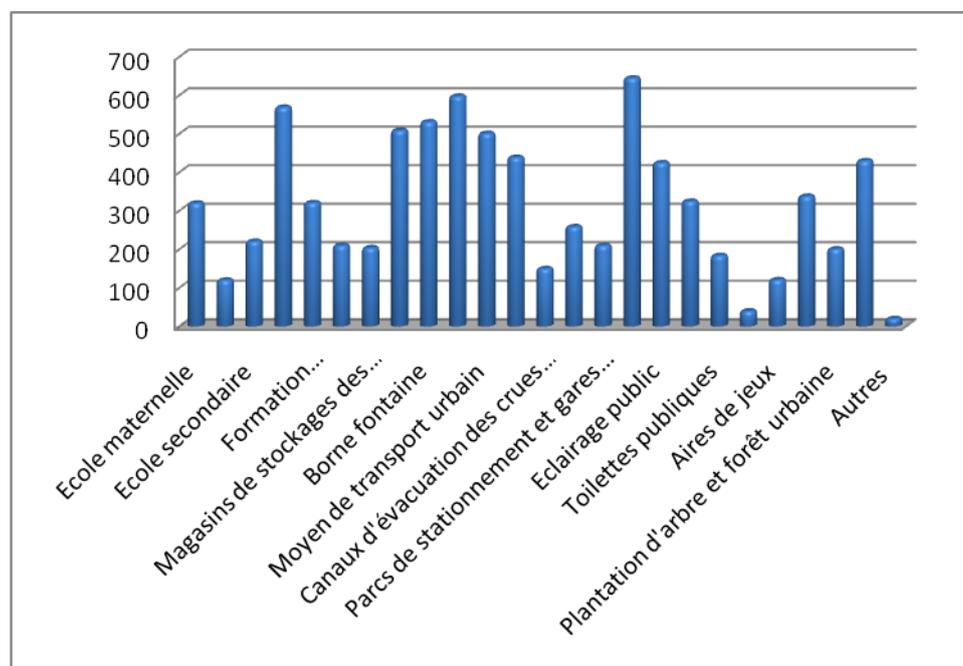
Plusieurs de ces produits sont en transit dans la ville pour le Tchad et sa capitale Ndjama.

## VI.5 FREQUENCE DES EQUIPEMENTS SOUHAITES

**Tableau N° 68 : Préférence des équipements**

N°	Désignation	Préférence des équipements	
		Score	Pourcentage
1	Ecole maternelle	320	4,06%
2	Ecole primaire	120	1,52%
3	Ecole secondaire	221	2,80%
4	Centre de formation divers	569	7,21%
5	Formation hospitalière, sanitaire, et pharmaceutique	321	4,07%
6	Marché	210	2,66%
7	Magasins de stockages des produits en transit	204	2,59%

8	Industrie de transformation des déchets	509	6,45%
9	Borne fontaine	531	6,73%
10	Points de décharges et de traitement des ordures	598	7,58%
11	Moyen de transport urbain	501	6,35%
12	Réseau d'assainissement des eaux pluviales	439	5,56%
13	Canaux d'évacuation des crues dans les quartiers inondables	150	1,90%
14	Camp SIC (Habitat social)	259	3,28%
15	Parcs de stationnement et gares routières	210	2,66%
16	Electricité	645	8,17%
17	Eclairage public	425	5,39%
18	Bacs à ordures	325	4,12%
19	Toilettes publiques	184	2,33%
20	Téléphone	40	0,51%
21	Aires de jeux	121	1,53%
22	Aires de loisirs	338	4,28%
23	Plantation d'arbre et forêt urbaine	201	2,55%
24	Voiries et équipements de transport	430	5,45%
25	Autres	20	0,25%
<b>Total</b>		<b>7891</b>	<b>100%</b>



**Graphique N° 46 : Préférences des équipements**

Les équipements les plus sollicités sont par ordre d'importance :

- **Centre de formation aux divers métiers ;**
- **Industries de transformation des déchets ;**
- **Borne fontaine ;**
- **Points de décharges et de traitement des ordures ;**
- **Moyen de transport urbain ;**

- **Réseaux d'assainissement des eaux pluviales ;**
- **Électricité ;**
- **Éclairage public ;**
- **Voiries et équipements de transport ;**
- **Aires de loisirs, ...**

# CHAPITRE 7 : ECONOMIE ET GESTION URBAINE

## CHAPITRE 7 : ÉCONOMIE ET GESTION URBAINE

### VII.1. DÉFINITION ET OBJECTIF

L'analyse des principales activités économie locale de la ville de Kousséri consistera en l'examen structurelle des secteurs primaires, secondaires et tertiaires, ainsi que les problèmes inhérents à leur bon fonctionnement, l'environnement urbain en terme d'assainissement, et surtout de drainage (car la ville à cause de sa faible pente est en proie aux inondations en saison de pluies), de gestion des déchets urbains et d'espaces verts, la sécurité urbaine et enfin, les moyen d'intervention de la municipalité. Dans cette partie, le BET s'appesantira sur les acteurs de mise en œuvre de ce Plan d'Occupation des Sols de la ville de Kousseri en cours d'élaboration.

### VII.2 ÉCONOMIE URBAINE

#### VII.2.1 Principales activités de l'économie locale et localisation spatiale

La structure sectorielle traditionnelle et moderne de l'économie comporte trois secteurs distincts :

- le secteur primaire ;
- le secteur secondaire et
- le secteur tertiaire.

Une étude récente réalisée par le Fond européen de développement concernant la ville de Kousseri montre plutôt que le Commerce occupe 33,4% de la population active, suivi du Secteur agricole (agriculture, élevage, pêche) avec 26,5%. Le secteur des services (call box, restaurant, coiffure, etc.) quant à lui occupe 23% de la population active alors que celui du transport en draine 6,9%. Les autres 9,8% pratiquent les activités diverses.

- **Secteur primaire**

Par secteur primaire on entend les activités comme l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation des ressources souterraines. Les industries primaires sont liées à l'extraction des ressources de la terre et à l'agriculture. Il s'agit pour le moins des activités périurbaines et rurales compris dans l'aire métropolitaine de la commune de Kousseri.

- **Secteur secondaire**

Le secteur secondaire rassemble les activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire. Il comprend des activités aussi variées que l'industrie de transformation issue de l'environnement rurale, l'électronique, etc. Ce secteur, même s'il représente une part relativement faible du Produit Intérieur Brute de l'ensemble du pays, il est considéré comme stratégique pour l'atteinte des visions projetées à l'horizon 2035, car il fournit des emplois d'ingénieur et du travail de recherche et de développement aux entreprises du secteur tertiaire. Il n'y aurait pas de véritable développement sans le secteur secondaire de transformation des matières premières. Les entreprises du secteur sont localisées dans des zones spécifiques et des zones industrielles comportant des zones tampon avec les autres espaces urbains, notamment l'habitat. C'est à cette fin que la création d'une

zone industrielle dans la ville de Kousséri. C'est le secteur de l'essor industriel de la ville au service de secteur économique de la ville de Kousséri.

- **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire prend en compte toutes les activités économiques et génératrices de revenus et d'emploi qui ne font pas partie des deux précédentes. On peut citer comme exemple les activités suivantes : l'assurance, la banque, la micro finance, le transfert de fonds, l'enseignement, la grande distribution, les associations, le tourisme, ... Il s'agit du secteur qui produit les services. Dans les pays développés, c'est de loin le secteur le plus important en nombre d'actifs occupés. Dans la vision de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, il serait important de s'appuyer sur ce secteur très rentable pour le développement de notre cité. Nous distinguerons : (i) le secteur tertiaire marchand et (ii) le secteur tertiaire non marchand, ce dernier comprenant la production de services non échangeables comme la justice, la sécurité, etc. les activités tertiaires marchandes contribuent beaucoup à l'animation urbaine, mais elles créent de la congestion et des encombrements dès lors qu'il manque de l'organisation spatiale et des séparations fonctionnelles, d'où la planification de ce dernier. C'est pourquoi dès lors que la mise en œuvre des projets va débiter, il sera important de compléter cette étude du POS par les études de secteur (Plan de Secteur) et un plan de déplacement urbain qui intègre l'évolution économique et le développement urbain de la ville de Kousséri.

## VII.2.2 Quelques activités primaires pratiquées dans la Commune de Kousséri

Les différentes activités primaires pratiquées sont les suivantes :

- L'agriculture ;
- L'élevage ;
- La pêche.

- **L'agriculture**

Les activités agricoles dans le Département du Logone et Chari en général et dans la Commune de Kousséri en particulier sont assez monotones. Cette monotonie s'explique par le climat assez rigide qu'il fait dans cette partie du triangle national. Néanmoins, La rivière Logone et les mares de Ibou et Gamandja deviennent des atouts pour le développement de l'agriculture de contre saison et une bonne exploitation de ces potentialités pourrait fournir une grande production maraîchère qui viendrait combler les déficits céréaliers dus aux mauvaises pluviométries.

Les principales cultures vivrières par ordre d'importance : maïs, sorgho pluvial et de décrue, niébé, riz pluvial, mil pénicillaire, gombo, les produit de maraichage en plein essor (oignon, aubergine, laitue, tomate) et les légumineuses.

- **Les céréales**

Ici, les différents types de céréales produites sont le maïs, le Sorgho des différentes saisons : la saison des pluies (Sorgho SP) qui compte pour environ 10% de la production départementale, sèche (SS) et intermédiaire (IS) dont plusieurs variétés sont produites dans la localité (rouge et blanc) ; le mil penicillaire n'est pas en reste, bien qu'il soit produit de façon marginale dans l'Arrondissement.

Le riz est considéré comme la principale et l'unique culture de rente de l'arrondissement de Kousséri.

- **Les légumineuses**

Il s'agit ici de produits tels que le sésame, le gombo, le niébé et les produits issus de la culture maraichère. Le soja qui est en pleine expansion depuis quelques années dans la région, n'est pas encore produit de façon industriel aussi bien dans le département que dans l'arrondissement. Il ne pourrait donc ravir la vedette à certaine culture dite traditionnelle.

- **Les tubercules**

Les tubercules consommés dans la ville de Kousséri viennent beaucoup plus des villes des départements voisins et surtout des pays voisins tels le Tchad et le Nigéria. La production locale est presque nulle face à ce qu'on peut appeler l'invasion des tubercules étrangers.

Les données suivantes obtenues auprès de la délégation départementale de l'agriculture et du développement rural montrent que des efforts considérables doivent être consentis pour le développement du secteur agricole en vue d'avoir une autonomie alimentaire. Des actions doivent être également entreprises pour développer des nouvelles surfaces agricoles et des dispositions particulières prises pour faire face aux intempéries et à l'invasion des insectes et des oiseaux migrateurs.

Plus de 45000 agriculteurs soit 26,5% de la population,

- 626,2mm pluie en 2007 en 52 jours
- 4419 hectares emblavés en 2007,
- Le riz comme culture de rente,
- Les principales cultures vivrières par ordre d'importance : maïs, sorgho pluvial et de décrue, niébé, riz pluvial, mil pénicillaire, gombo,
- 99 ha de maraichage en plein essor (oignon, aubergine, laitue, tomate).
- 3016 tonnes de céréales produites en 2007,
- 4478 tonnes de vivres au total produites.
- 24 ha de légumineuses,

○ **L'Elevage**

**L'élevage concerne les espèces suivant : les bovins, les ovins, les caprins, les Porcins, les camelins, les équins, les asins, les canins et les volailles.**

**Données DDMINPIA**

- Cheptel : 5598 têtes de bovins, 6736 ovins, 8079 caprins, 5 512 Porcins, 431 camelins, 55 équins, 260 asins, 794 canins et 19102 volailles.
- Transhumance : 4945 bovins, 500 ovins,
- Transit : 102 977 bovins, 23 4569 ovins, 12 218 caprins, 5 512 ânes et 431 chameaux.
- Infrastructures : deux (01) marché à bétail et un (01) abattoir.
- Ventes animaux sur pieds : 1312 bovins, 984 ovins et 1006 caprins.
- Abattages contrôlés : 3769 bœufs, 4913 moutons et 1001 chèvres,
- Opérateurs : 25 bouchers reconnus ; 29 opérateurs de soya utilisant 3 à 4 employés ; 92 exploitants en élevage intensif la pêche

On note aussi la présence d'un élevage non conventionné ; c'est le cas de l'élevage de lapins, des cailles, de cobaye et d'escargots.

○ **La Pêche**

Malgré la quantité des produits halieutiques récoltée par an, la commune de Kousseri vient en 3ème position en matière de pêche après Blangoua et Darak. Deux (02) types pêcheurs sont pratiqués: (i) les nationaux et (ii) les étrangers. La pêche se pratique de manière artisanale sur la fleuve Logone et le fleuve Chari ainsi que dans les mares. L'usage des filets, hameçons, nasses, sennes, plombs, perches, pirogues et rares hors-bords, permet de limiter l'extinction des espaces même si certains espèces sont en voie de disparition du fait de l'assèchement des cours d'eau et le manque de pratique de la pisciculture. C'est ainsi que l'on a observé certains pêcheurs utilisant des moustiquaires afin d'attraper du poisson. En outre, ils ne respectent pas la période morte qui est celle où les poissons sont censés se reproduire. Selon nos sources de la DDMINEPIA, 222344 kgs de poissons conservés sont livrés sur les marchés dont : (i) 150340 kgs fumés, (ii) 52140 kgs séchés et (iii) 19864 kg de poissons frais (**Donnée DDMINPIA**).

Il n'existe pas une grande variété de poissons pêchés dans la zone. Ceux qui sont produits ici sont essentiellement les clarias et le tilapia. On peut également citer : Poisson vipère, Hétérotis (Kanga), Tilapia, Silures, Capitaines, Carpes, Militaire, Queue rouge, Nez galeux, Contre plaque, Mormyrus, Hemicromis, Bagrus, Anguille (**Source DDMINEPIA**).

○ **La chasse**

La chasse est pratiquée dans la Commune de Kousseri par les populations animistes. La chasse qui y est pratiquée est une chasse artisanale avec des moyens de chasse qui sont soit des pièges à câble d'acier, soit des fusils uniquement et les flèches dans la plus part des cas. Le gibier est destiné soit à l'autoconsommation, soit à la fois à l'autoconsommation et aux circuits de vente illicite.

○ **Les activités extractives**

Les activités extractives pratiquées dans la Commune de Kousseri sont uniquement l'extraction des matériaux locaux de construction et de poterie: argile, paille, perches, le sable, ...

### **VII.2.3 Quelques activités secondaires pratiquées dans la Commune de Kousseri**

Le secteur secondaire n'est pas assez développé dans la Commune de Kousseri. En effet, il existe un germe d'industrie locale qu'on peut identifier sous forme de très petites entreprises de transformation qui comprend :

- des moulins : Depuis la défaillance de la SEMRY en matière de commercialisation, il a été constaté une prolifération de quelques moulins de moindre importance qui transforment principalement le paddy, en l'occurrence la SCPR qui décortique le riz, mais en faible quantité, afin de le mettre sur le marché;

- les machines à coudre pour les petites confections (ateliers de couture, petites menuiseries, garages de faible capacité) ;
- quelques artisans sont localisés sporadiquement dans la ville.

#### **VII.2.4 Quelques activités tertiaires pratiquées dans la Commune de Kousseri**

Les activités du tertiaire comptent les structures qui ont trait aux différents services. La ville de Kousseri compte à peu près la plupart des services que l'on pourrait trouver dans les chefs lieu de département. Ce sont :

- un palais de Justice et des bureaux d'auxiliaire de justice (avocats, huissiers de justice) ;
- les prestations de Services ;
- Les agences de transport. Il en existe une principale (Danay voyages, Touristiques Express, Narral voyages, Kousseri Express, et plusieurs autres agences clandestines et de moindre importance pour les autres arrondissements dont Kousseri est le chef lieu) ;
- Les cabinets de soins de santé ;
- Les conseils fiscaux ;
- La communication : opérateurs de téléphonie
- Les secrétariats publics ;
- Les sociétés de gardiennage ;
- Les pressings (moderne et traditionnel) ;
- Les Etablissement de Micro finance ;
- Les Etablissement de fiance ;
- Les cabinets de Notaire ;
- Les Cybers café ;
- Le Commerce général ;
- Les Restaurants ;
- L'Hôtellerie et Auberge ;
- Le secteur du tourisme qui est très embryonnaire et mal exploité par les autorités locales (Kousseri est une ville coloniale et porte de nombreux vestiges de l'époque colonial et de la fantasia) ;
- Les Etablissement scolaire et les centre de formation.

#### **VII.2.5 Quelques activités informelles dans le marché**

Les activités informelles sont disséminées sur tout le territoire de la Commune de Kousseri, mais ils sont le plus souvent rassemblés au niveau du marché situé dans le noyau central de la ville. Il s'agit des services de redistribution des produits de consommation (call box et kiosque de pari). Le fait marquant ici, comme dans presque toutes les villes du septentrion, c'est la vente du carburant frelaté. Il s'agit là de petites entreprises qui font vire des milliers de famille et emploi des centaines de jeunes. Le chiffre d'affaire assez faible de ces commerces ne permet pas d'y compter pour faire avancer l'économie.

Il est toutefois important de signaler que le marché central en pleine expansion s'avère parfois exigü les jours de marché. On observe se créer chaque jour, comme c'est le cas dans les villes frontalières) des nouvelles offres, notamment ceux de redistribution des produits de

consommation courante, de petites confections telles que les ateliers de couture, de coiffure, les petits commerces comme les boutiques de quartier, les petites quincailleries, les ventes d'appareils, les cafeterias, etc.

Bien que ce marché soit construit (une dizaine de bâtiments qui contiennent plusieurs boutiques à côté desquels il existe toutefois des étals et comptoirs en matériaux provisoire lesquels sont exposés divers produits), il devra faire l'objet d'une extension et d'une délocalisation de certaines activités y pratiqué en vue d'étendre la productivité de la ville.

### **VII.2.6 Contraintes prioritaires liées à la situation des différents secteurs de l'économie urbaine**

Pour le **secteur primaire**, on note une demande croissante des produits vivriers, notamment le maïs en grains, du riz sans doute pour la consommation directe des ménages, ou des arachides, du manioc et des céréales, traduisant une hausse de la demande effective des ménages.

Les problèmes du secteur primaire agricole sont :

- la faible organisation des producteurs. Bien que la Commune de Kousseri compte un foisonnement assez important de GIC, force est de constater que ces groupes, qui évoluent en autarcie, sans réelle synergie avec d'autres organisations existantes. D'un autre côté, la plupart des cultivateurs et d'éleveurs n'ont pas d'informations suffisantes, ce qui contribue à fragiliser davantage leurs activités qui sont déjà extensives ;
- le manque de financements. Bien que les pouvoirs publics aient mis sur pieds des mécanismes permettant aux artisans de ce secteur d'avoir accès aux appuis financiers, force est de constater que ceux-ci n'arrivent que très difficilement, voire rarement chez les bénéficiaires finaux;
- la difficulté de l'accès aux terres. La prééminence du droit traditionnel sur la législation foncière constitue en pratique un obstacle important à l'investissement du privé. De ce fait, la grande majorité des occupants des terres n'a aucun droit sur elles et privilégie la mise en œuvre de systèmes et de techniques de production extensifs (peu d'améliorations foncières et d'investissements). Ceci pose aussi les germes de conflits de tous ordre: occupation des zones de parcours par les agriculteurs; destruction des champs par les animaux ; absence de délimitation des zones de cultures et de pâturages dans certaines régions ou le non-respect de cette démarcation quand elle existe...Le dispositif législatif et institutionnel dans le domaine foncier est donc inadapté;
- l'eau d'arrosage des plantes et de satisfaction des animaux en saison sèche, et aussi en saison pluvieuse est une denrée plus ou moins rare dans la localité. En effet, l'eau doit être considérée comme un facteur déterminant de la productivité du secteur;
- le manque d'assistance technique. Malgré le foisonnement des programmes et projets intervenant dans la localité tels que le PNVRA, PVBF, les artisans se plaignent que les pouvoirs publics les délaissent en matière de renforcement des capacités techniques. Mais il se pose d'une part un problème de manque d'informations et d'autre part, un abandon des postes par les fonctionnaires chargés d'assister les artisans;

- le manque d'intrants. La plupart des producteurs se plaignent de ce problème qui est du principalement à la faiblesse de leurs revenus. A cela s'ajoute l'approvisionnement inefficace en intrants qui est dû à une mauvaise organisation de la filière de distribution. La mauvaise organisation de la distribution des intrants a entraîné le renchérissement des coûts de ces intrants et par là une productivité faible ;
- La main d'œuvre sous qualifiée. Au delà des instruments de production rudimentaires, la main d'œuvre dans le secteur est globalement sous qualifiée et les techniques de productions demeurent archaïques. L'insuffisance de formation des éleveurs handicape la modernisation de l'agriculture et l'élevage.

En ce qui concerne le **secteur secondaire**, les structures présentes dans la Commune sont celles qui ont trait aux autres petites industries manufacturières en général. Les entreprises ici sont de très petite taille et de ce fait, sont sujettes à plusieurs problèmes :

- Absence d'organisation globale. Il n'existe pas à Kousséri une organisation repérable en matière d'entreprises. En effet, il n'a pas été recensé une association d'entreprises ou de PME/PMI dans la ville ;
- La dépendance de ces structures par rapport au marché d'une part et aux fluctuations économiques d'autre part. Ces entreprises étant faiblement structurées avec des capitaux faibles, elles subissent en général de plein fouet les conjonctures et divers mouvements économiques. La ville de Kousséri n'échappe pas à cette règle. C'est ainsi que l'on voit des confections disparaître du jour au lendemain dans la cité ;
- La gestion quotidienne des structures est faible, et n'est pas généralement codifiée. Cela est principalement du au fait que le rythme de la production soit liée/dépendant de la demande effective des clients ;
- La centralisation du mode de gestion fait en sorte que les entreprises soient gérées à l'emporte pièce. Les promoteurs n'ont pas très souvent des notions de management, ce qui se fait ressentir dans la qualité managériale des structures. Aussi, les activités de suivi sont difficilement bien menées, ce qui entraîne un manque de compétitivité ;
- La qualité des ressources humaines n'est pas toujours adéquate. En effet, il n'est pas rare de voir des employés qui sont plutôt des proches aux promoteurs. Cela a un impact assez important en matière des prestations et même de la gestion des entreprises ;
- Le manque de financements. La plupart de ces structures ont des capitaux faibles. A cela s'ajoute le manque de garanties dont ne disposent pas la plupart de temps les entreprises. Elles n'ont pas toujours accès aux circuits de financements formels de leurs activités. Elles sont contraintes pour la plupart d'avoir recours aux tontines.

Pour le **secteur tertiaire**, toutes les entreprises rassemblent en général les mêmes problèmes que leurs homologues du secondaire.

Pour ce qui concerne en particulier le sous secteur des **transports urbains**, le sous secteur des motos taxi dispose d'un Syndicat National des Taximen Moto du Cameroun. Les problèmes recensés sont les suivants :

- L'anarchie présente dans le secteur
- La gestion à l'emporte pièce du syndicat

Dans le sous secteur des services, on note également :

- La quasi inexistence d'organisations en la matière ;
- la faible adhésion des travailleurs aux différents syndicats ;
- l'absence de structures convenables pouvant abriter le syndicat.

## **VII.2.7 Défis à relever pour atteindre les cibles à l'horizon 2022 et 2027**

### **a. Agriculture**

Les efforts suivants doivent être consentis pour mieux développer le secteur agricole de la Commune de Kousseri. Ces efforts doivent se traduire par :

- Une cohérence du développement sectoriel local,
- Une amélioration de l'autosuffisance et la sécurité alimentaires,
- La maîtrise de l'eau et la conservation des sols,
- Des systèmes financiers décentralisés durables,
- Une offre de qualité et un accès facilité aux infrastructures sociales de base,
- Une promotion des PME/PMI et des activités génératrices de revenus,
- Une plate forme de concertation et de dialogue pour la gestion durable des terres, des eaux et des pâturages,
- Des spéculations agricoles à forte valeur ajoutée et l'agroforesterie.

### **b. Elevage**

Booster le secteur de l'élevage c'est :

- Creusement des points d'eau à bétail,
- Mesures incitatives de la production à travers des microcrédits

### **c. Pêche**

- Equipement des pêcheurs,
- Sensibilisation sur les méthodes de pêche responsable,
- Lutte contre les engins et méthodes de pêche Prohibés.

### **d. Artisanat**

Pour développer l'artisanat il faut

- Créer des Centres artisanaux,
- Organiser les artisans en GICs et sensibilisation,
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur.

### **e. Commerce et services**

Pour favoriser le développement d'un bon secteur tertiaire, les autorités de commune doivent :

- Favorise la création des PME et PMI dans la commune,
- créer des activités génératrices de revenus,
- encourager la création des activités générateur d'emploi ce qui réduirait le chômage des jeunes de la commune.

### **f. Capital public/ privé**

Pour améliorer la gestion des ressources publiques et privées, il faut :

- Une autonomie dans la gestion des fonds publics par la commune,
- Assurer le transfert effectif de certaines compétences et moyens de l'Etat à la commune.

## VII.2 ENVIRONNEMENT URBAIN

### VII.2.1 Gestion des eaux usées

**Tableau N° 69 : Existence d'un système de traitement des déchets**

	Fréquence	Pourcentage
Non	548	78.3
Pas de réponse	152	21.7
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 47 : Existence d'un système de traitement des déchets**

Pour l'environnement urbain, la situation actuelle des eaux usées dans la ville de Kousséri est critique, compte tenu de l'absence de véritable réseau d'assainissement.

La génération des latrines, puits perdus et autres fosses septiques non étanches et parfois à ciel ouvert que l'on a décelé au cours des enquêtes ménages, constitue dans les quartiers denses, le seul mode d'évacuation des eaux usées.

Le réseau primaire des eaux pluviales est constitué principalement du réseau hydrographique naturel (Logone et ses affluents), dans lequel les eaux de ruissellement se déversent par l'intermédiaire d'un réseau de ravinement.

En somme, le problème de drainage se pose à Kousséri avec acuité, du fait de la pente générale des terrains inférieure à 5 % et du fait du rejet des eaux usées à même le sol (plus de 50% des ménages) comme l'indique le graphique de l'enquête ménage ci-dessous.

**Tableau N° 70 : Existence d'un système de traitement des déchets**

	Fréquence	Pourcentage
Versement dans la rigole	461	65.9
Versement dans un trou	195	27.9
Autres	44	6.3

	Fréquence	Pourcentage
Versement dans la rigole	461	65.9
Versement dans un trou	195	27.9
Autres	44	6.3
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 48 : Mode d'évacuation des eaux usées**

### VII.2.2 Gestion des eaux fluviales du Logone

Les derniers évènements qui se déroulent depuis quelques mois dans la localité de Kousséri et ses environs méritent qu'on s'y arrête. Lesdits évènements ont dès lors un aspect environnemental quand l'on s'y attarde. En effet, les intempéries, couplées au relief de la zone, au non respect de certaines normes en matière d'urbanisme et à la mauvaise gestion en matière de drainage, vont conduire au déguerpissement d'un nombre important de familles et même à la destruction de certains quartiers, notamment sur les abords du Logone (quartier Madagascar, village Michediré).

### VII.2.3 Gestion des déchets urbains

Kousséri est une ville dans laquelle se pose un problème crucial de salubrité. La gestion des ordures ménagères pose ici un problème : il n'y existe pas de service officiel de collecte ni de bacs disposés dans les quartiers, et la population les jettent dans des fosses creusées sur la voie publique ou les dépotoirs sauvages au niveau des carrefours et et les fins de rues, les enterrent ou en les incinèrent. Une bonne franche de la population se débarrasse des ordures dans les cours d'eau ou encore dans les eaux de ruissellement en saison de pluies, accentuant la pollution du cours d'eau d'une part, et occasionnant une pollution spontanée olfactive dans la ville d'autre part.



Image N° 29: Service d'hygiène de la Commune

Les ordures ménagères dans la ville de Kousseri sont essentiellement constituées de :

- matières plastiques (bouteilles et sachets d'emballage plastique) d'où le nom de « ville plastique » ;
- matières végétales (feuilles, débris et tiges d'arbres) provenant des balayages des concessions et voies de circulation, marchés, ...;
- bouses des ânes et autres animaux domestiques qui errent sur les servitudes et la voie publique ;
- verres et autres déchets métalliques ;

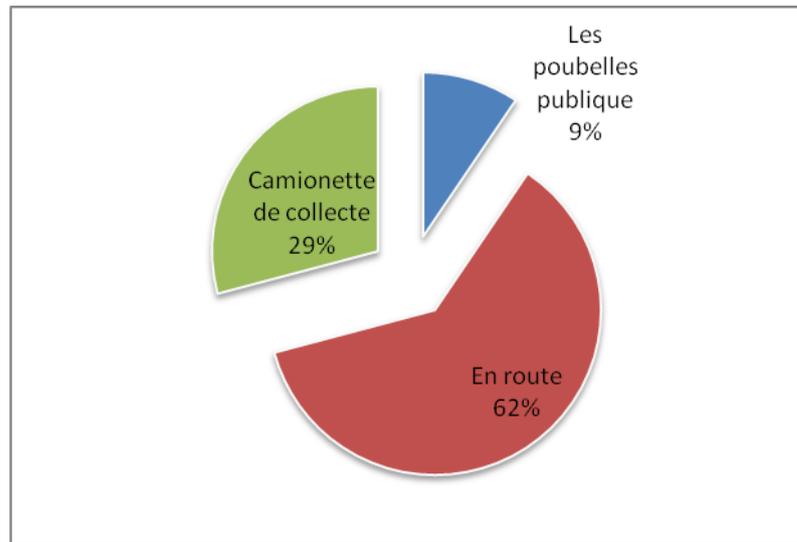
La responsabilité de la Commune en matière de gestion des déchets solides est pourtant claire :

- la collecte des ordures, le nettoyage de la ville en dehors des zones inaccessibles et
- la construction des bacs à ordures et d'une zone de décharge et de traitement : c'est ce qui a motivé la commune à se doter des camionnettes pour la collecte et le transport des ordures ménagères ;

Pour les perspectives à court terme, elle devrait envisager d'en finir avec les tas d'ordures sauvages de la ville et atteindre un standing de propreté acceptable. Un effort considérable des services d'hygiène et de salubrité reste à faire. L'objectif serait de collecter par les bacs, au moins 90% des déchets ménagers d'ici à l'horizon 2027. Ce pourcentage se situe aujourd'hui à moins de 50%. C'est un objectif de santé public et de mobilisation autour de l'industrie du tourisme de la ville de Kousseri.

Tableau N° 71 : Mode d'évacuation ordures ménagères

	Fréquence	Pourcentage
Les poubelles publiques	66	9,43%
En route	352	50,29%
Camionnette de collecte	204	29,14%
Autres	78	11,14%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



**Graphique N° 49 : Mode d'évacuation ordures ménagères**

En ce qui concerne les autres types de déchet, ils ne constituent pas encore une préoccupation sérieuse, mais il faut déjà s'en préoccuper. Il s'agit des déchets non ménagers :

- Carcasses des véhicules et matériaux ;
- Déchets d'abattoirs ;
- Déchets des hôpitaux,...

### **VII.3 SECURITE URBAINE A KOUSSERI**

En matière de sécurité, la ville de Kousseri semble dans l'ensemble bien quadrillée en ce qui concerne les équipements sécuritaires. La plupart des structures y sont représentées, en l'occurrence :

- La défense nationale : la compagnie de l'armée de terre (165 éléments comprenant le Bataillon d'infanterie motorisé et le camp militaire), la compagnie de gendarmerie (13 éléments), l'escadron 33 de gendarmerie (62 éléments), la brigade routière et la brigade terre (17 éléments) ;
- La police nationale : le Commissariat de sécurité publique (central), le Commissariat Spécial et les postes de police (police de proximité et police frontalière).
- La prison centrale de Kousseri, située en plein centre ville au quartier sokoto , créée en 1955. La prison de Kousseri est délimité à l'Est par les quartiers Clou et Zakalo, à l'ouest par le quartier Kodogo,;au nord par le quartier Pagui et au sud par le quartier Garoua. Elle abrite 400 prisonniers dont 07 femmes, 16 mineurs et 393 hommes. Vétuste, cette prison est mal située et elle se fond avec le décor des quartiers centraux, avec les risques d'insécurité que cela comporte. Elle est sous équipée et manque de logistique lui permettant d'améliorer les conditions de détentions des prisonniers et les cas de maladies sont fréquents. On retrouve à la prison centrale de Kousseri 42 gardiens pénitentiaires repartis comme suit : 01 Régisseur (administrateur des prisons, 01 Régisseur Adjoint (Intendant des prisons), 01 Médecin (administrateur des prisons), 01 chef CBAGBP, 01 chargé de discipline, 01 chef bureau de santé et 36 gardiens de prison. Il est vrai que la prison bénéficie de l'aide des bonnes volontés telles que les religieux, certaines associations et personnes qui ont réalisé entre autres

diverses activités en vue d'améliorer les conditions des détenus, mais il faut dire ici que beaucoup de choses restent à faire.

L'éclairage public, est mal reparti dans la ville, et laisse libre cours à certains problèmes d'insécurité tels que des agressions entre autres.

Il n'existe pas encore dans la ville de corps de sapeurs pompiers. Ce qui désole très souvent la population lorsqu'il ya des incendies dans la ville. Des dispositions devraient cependant être prises pour sécuriser le chef lieu de département du Logone et Chari.

La plus grande inquiétude reste sur l'effectif assez faible des personnels de sécurité affecté dans la ville de Kousseri et à la disposition du département entier.

#### VII.4. GOUVERNANCE URBAINE

En référence aux textes de base sur les attributions des municipalités au Cameroun, la Commune de Kousseri a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

A ce titre, elle est chargée :

- **Du développement économique**, notamment :
  - De promouvoir l'action économique ;
  - De la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
  - De la planification, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat;
- **Du développement sanitaire et social**, notamment :
  - De la santé de la population et de l'action sociale ;
- **Du développement urbain**, notamment :
  - De l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- **Du développement éducatif, sportif et culturel**, notamment :
  - De l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle ;
  - De la jeunesse, des sports et des loisirs ;
  - De la culture et de la promotion des langues nationales.

Ces missions confiées à la Commune de Kousseri sont parfois au dessus de ses moyens d'où un appel à la solidarité et au développement du Partenariat Public-Privé (PPP) pour venir en appui au effort déjà très modestes du Gouvernement.

##### VII.4.1 Moyens d'intervention de la Commune

La gestion communale dans la ville de Kousseri est assez difficile à cerner. Une première analyse de l'évolution des chiffres montre que ses recettes sont en nettes croissances dans l'ensemble.

**Tableau N° 72 : Évolution du budget de la commune**

Année	Budget de la Commune	Réalisation majeur	Source de financement du budget
2009	330 393 410 F CFA	- Reprofilage de la voirie urbaine et des routes rurales; -Construction d'une salle de classe à Massaki ; -08 forages équipés de pompe à motricité	- Financé à 70% par les services des impôts et taxes assimilés (chaque année) ; - Subvention des

		humaine (fini en 2010)	partenaires (FEICOM, PNDP, ...).
<b>2010</b>	647 721 565 F CFA	- Construction d'une salle de classe a fuchar ; - Reprofilage de la voirie urbaine et des routes rurales; - 03 forages équipés de pompe à motricité humaine.	
<b>2011</b>	843 851 765 F CFA	- Construction d'un hôtel de ville en cours ; - 01 salle de classe à Massaki ; - 03 forages ; - 03 blocs latrines, - Reprofilage de la voirie urbaine et des routes rurales; - Réfection résidence maire (ESIR) ; - Acquisition des véhicules et engins routiers (tractopelle).	

Il est important de noter que les transferts des fonds dans le cadre de la décentralisation contribuent pour beaucoup, notamment les CAC et les fonds de décentralisation. Par ailleurs, des nouvelles sources de financement doivent être explorées afin de moderniser les réalisations et améliorer le quotidien des populations.

○ **Sources de revenus**

- Revenus classiques de fonctionnement courant (recettes fiscales, taxes communales, taxes de stationnement, les droits de publicité, les droits de timbre, taxe sur la traversée du bétail en transit, taxe sur la traversée des gros porteurs en partance pour le Tchad, ...)
- Les revenus touristiques car la ville abrite des lieux cultes ; on y retrouve également les vestiges de la colonisation et de l'invasion peul dans la conquête du Prophète Mahomet ;
- Centimes Additionnels Communaux en provenance du FEICOM ;
- Produits de l'exploitation du domaine des services communaux (produits de concession des emplacements publicitaires) ;
- Subventions de fonctionnement du FEICOM ;
- Demandes de crédits auprès du FEICOM,...

○ **Services communaux**

- Service d'hygiène et salubrité ;
- Service des grands travaux ;
- Service de construction ;
- Service des recettes municipales ;
- Bureau d'études ;
- Bureau de l'état civil ;
- Secrétariat,...

Une analyse de son organigramme nous montre qu'il est assez bien structuré. S'agissant du personnel, la Commune compte deux types de ressources humaines, à savoir le personnel contractuel et le personnel décisionnaire.

- **Disponibilité des populations à aider la Commune à mettre en place des équipements dans les quartiers**

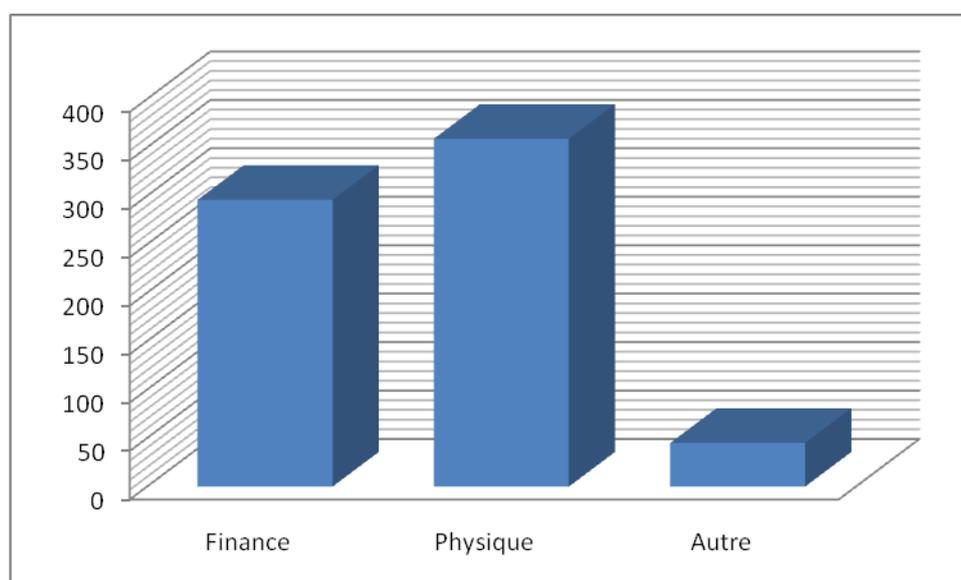
Suivant notre enquête ménage dans la ville, près de 90 % des personnes interviewées seraient prêtes à aider la municipalité à mettre en place les équipements et infrastructures manquant dans les quartiers, soit physiquement, soit par les finances. Il s'agit de la participation populaire exploitable, dans un contexte de bonne gouvernance urbaine pour développer les quartiers.

Tableau N° 73 : Aide à la Commune

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	619	88.4
Non	81	11.6
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>

Tableau N° 74 : Type d'aide à la Commune

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Finance	296	42.3
Physique	359	51.3
Autre	45	6.4
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100.0</b>



Graphique N° 50 : Type d'aide à la Commune

## VII.4.2 Acteurs de mise en œuvre du POS de Kousséri et l'application du Règlement d'Urbanisme

La mise en œuvre du Plan d'Occupation des Sols va nécessiter une interaction concertée et une dynamique entre les différents acteurs. Dans cette optique, la Commune de Kousséri, maître d'ouvrage et maître d'ouvrage délégué dans le cadre de la décentralisation, doit garder une position centrale (coordination des activités) par rapport aux autres acteurs. Il est soutenu dans ce rôle par la Préfecture, tutelle administrative, et la Délégation du MINHDU, tutelle technique (décret portant organisation du Gouvernement de Décembre 2011). La population, principale bénéficiaire des actions de développement et autres mesures du POS à mettre en place, au égard à la politique d'amélioration des conditions de vie et de travail, devrait être le reflet de l'ensemble des actions à mener. Elle est donc en relation directe ou indirecte avec chaque acteur urbain.

- **L'Etat : Acteur cadre du développement urbain**

L'Etat est représenté par l'ensemble des administrations publiques (MINATD, MINHDU, MINDCAF, MINEPAT, MINFI, MINMAP, MINEPD, MINEE, MINTP, ...) et para publiques (SIC, MAETUR, MAGZI, ARMP, ARSEL, ART, ...) responsables des projets et programmes publics de développement urbains, ainsi que ceux des structures sous-tutelles.

Au regard des perspectives de développement et des objectifs arrêtés, l'Etat aura dans la mise en œuvre des mesures de développement urbains, dix principaux rôles à jouer:

- la sensibilisation des CTD et des populations locales ;
- la mobilisation de l'élite intérieur et extérieur, et autres partenaires au développement ;
- la régulation des différentes interventions des parties prenantes ;
- la conception des différents projets et programmes à réaliser ;
- le financement des projets et programmes ;
- le suivi de la législation et de la réglementation ;
- la coordination des travaux des projets et programmes initiés ;
- l'avis auprès des bailleurs de fonds ;
- le suivi et l'évaluation des programmes et des projets engagés ;
- la préservation de la sécurité des biens et des personnes ;
- le développement des équipements administratifs et socio-collectifs.

- **Bailleurs de fonds et partenaires privés : levier de développement local**

Les bailleurs de fonds et les partenaires privés sont des leviers économiques de développement qui regroupent les institutions financières internationales, les ONG nationales et internationales, les banques nationales et étrangères, les organismes nationaux et internationaux de développement, les projets et programmes de développement, les financiers nationaux et privés. Pour l'instant, les chinois sont sur le terrain pour la culture du riz, les expérimentations agricoles et la formations.

- **Commune de Kousséri : Acteur clé du développement urbain**

L'institution communale au Cameroun procède du souci des pouvoirs publics de

promouvoir des pôles de développement, mieux de donner une impulsion forte au développement local. C'est la collectivité territoriale décentralisée de base donc la mission générale est le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vies des populations. Cette volonté politique est concrétisée dans la loi n° 96/006 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 (article 55).

- **Secteur privé : atouts à ne pas négliger**

Il est constitué des opérateurs économiques, des établissements financiers locaux, des bureaux d'études, des sociétés privées et des individualités privés, etc. Le secteur privé qui devrait occuper une place centrale dans la mise en œuvre du POS aura comme rôles :

- la création des emplois grâce à la promotion des activités économiques ;
- le financement des activités économiques ;
- le renforcement des capacités techniques et managériales ;
- la réalisation des études de faisabilité ;
- l'appui aux acteurs de développement social ;
- le partenariat Public-Privé

- **Elite : Place centrale dans le développement local**

Dans cette catégorie, on retrouve les intellectuels, les opérateurs économiques, les hauts cadres, les fonctionnaires, les hommes politiques et autres personnalités originaires ou sympathisants de Kousséri et de sa région plus ou moins immédiate. L'Elite de Kousséri, compte tenu de la place centrale qu'elle occupe dans le développement local, aura quatre principaux rôles à jouer :

- la mobilisation et la sensibilisation des populations locales ;
- la promotion et la réalisation des activités socio-économiques ;
- le mobilisation des financements des actions de développement ;
- le renforcement des capacités des communautés locales.

- **Société Civile : Agent de contrôle des actions de développement et de l'impact sur la vie des populations**

La société civile regroupe en général les ONG, les associations des populations, les communautés religieuses, les syndicats interprofessionnels, les organisations de droits de l'homme qui peuvent formuler un point de vue et initier l'orientation du développement local.

Les rôles de la société civile comme agent de contrôle des actions de développement est surtout porté sur :

- l'information des communautés à la base ;
- la sensibilisation et la mobilisation des populations aux actions de développement ;
- le renforcement des capacités techniques et managériales ;
- le suivi indépendant et l'évaluation des actions mener.

- **Populations locales : les bénéficiaires des actions de développement**

La population locale, bénéficiaire des actions de développement comprend l'ensemble de communautés locales vivant dans le territoire urbain (artisans, petits commerçants, chefs traditionnels, locataires, propriétaires terriens, ...). Elle est la plus importante au plan numérique et est la principale bénéficiaire des mesures du POS. Elle aura pour rôle:

- le respect de la règlementation urbaine et de l'ordre urbain ;
- la mobilisation des activités économiques ;
- la création des emplois ;

- la participation aux actions de développement ;
- l'autogestion des ressources locales ;
- l'intégration des populations allogènes et autres partenaires de développement.

De l'ensemble de ces acteurs, quatre occupent une place centrale, il s'agit de **l'Etat** qui doit concevoir et donner l'impulsion pour le développement urbain, **l'élite** qui va mobiliser les différentes communautés et inciter le gouvernement à la réalisation du Plan d'Occupation des sols, **le secteur privé** qui va créer la richesse et les emplois, enfin **les populations locales**, principales bénéficiaires des actions de développement dont l'implication est nécessaire pour la mise en œuvre des options d'urbanisation.

# CHAPITRE 8 : BILAN DIAGNOSTIC

## **CHAPITRE 8 : BILAN DIAGNOSTIC**

### **VIII.1 CONTRAINTES D'AMENAGEMENT LIEES AU SITE NATUREL**

L'analyse de l'organisation urbaine fait ressortir les importantes contraintes de développement spatial de la ville de Kousséri. Cette analyse montre également que la ville se développe en respectant certains critères que sont :

- Les axes structurants : La ville se développe autour du noyau central d'origine en évoluant ensuite le long des axes routiers principaux ;
- Les barrières naturelles : Que sont principalement le fleuve Logone et les zones inondables. L'évolution de la ville ce fait autour de la zone centrale du fait des activités commerciales qui y sont menées.

#### **VIII.1.1 Terrains constructibles**

Il s'agit des zones de plaine, généralement plane avec par endroit des contraintes de drainage. Du point de vue de l'urbanisation, les terrains de cette catégorie sont facilement aménageables. Leurs pentes varient entre 0 et 5 %. Du point de vue de l'agriculture, c'est aussi une zone propice à la culture vivrière en raison de la faible pente des terrains et par suite, du faible niveau d'érosion des sols. Dans les quartiers faiblement denses et d'urbanisation récente, on remarque que les parcelles sont occupées non seulement à des fins d'habitation, mais aussi à des fins de cultures vivrières.

Toutefois, dans la perspective d'une action planificatrice, il serait plutôt nécessaire d'envisager l'utilisation de ces terrains de première catégorie à des fins d'urbanisation. Il faut d'ailleurs signaler que près de 80% de ces terrains sont viabilisés dans la zone agglomérée et que plus de 80 % sont non viabilisé dans les zones d'extension potentielle de la ville de Kousséri.

#### **VIII.1.2 Terrains non constructibles**

Cette catégorie comprend essentiellement les bas-fonds et de dépression de terrain situé entre en dessous de 200 m par rapport au niveau de la mer. Ces zones de bas-fonds sont localement hydro morphes et de façon permanente par endroits. Les sols sont également sensibles aux inondations en saison des pluies. Les terrains de plus de 15 % de pentes sont presque inexistantes et ne posent aucun problème d'aménagement.

#### **VIII.1.3 Zones de risques environnementaux**

Les zones de risques environnementaux (inondations, pollution de l'eau et de la nappe) sont essentiellement les fonds de vallée et les secteurs marécageux, située pour la plus part sous le niveau 200 m du niveau de la mer (zone nord du quartier Madagascar par exemple).

### **VIII.2 FORMULATION GENERALE DU SITE NATUREL**

La description détaillée du site naturel de la ville de Kousséri offre l'avantage de mettre en évidence les indicateurs pertinents sur ses aptitudes à différentes occupations et utilisations des sols. Cette approche de parcellarisation du site rend cependant difficile sa

lisibilité générale. Car malgré le pourcentage élevé des terrains facilement aménageables, le site naturel se caractérise par de faible pente qui ne favorise pas l'écoulement des eaux.

La présence des bas-fonds marécageux avec ses nombreuses ramifications constitue l'un des principaux facteurs limitant l'extension de la ville vers la zone Nord et la zone Sud-est de la ville.

### VIII.3 PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

La problématique de développement urbain de la ville de Kousséri est fonction :

- de la concentration des activités commerciales et des services administratives dans la zone centrale de la ville ;
- de la zone centrale avec un boulevard raccourcis par le marché qui ne permet plus le fonctionnement et une extension optimal de la ville ;
- du centre ville qui souffre de l'encombrement par des activités informelles et d'un manque d'extension spatiale pour le développement des services urbains, la zone administrative étant visiblement à cours de réservation foncière ;
- des quartiers urbains inondables qui constituent des zones non constructibles ;
- de l'inadéquation entre le nombre de structures éducatives, les équipements mis à leur disposition, la population de la ville et le volume de la population scolarisable ;
- de ses quartiers manquant d'infrastructures urbaines de base. L'électrification est insuffisante à cause des coupures permanentes et de l'insuffisance énergétique et l'irrégularité d'eau potable, dont la fourniture est par ailleurs lié à celle de l'électricité par le pompage électrique ;
- de la quasi-totalité des voies de desserte en dehors de la zone central qui est impraticable et des quartiers urbains périphérique qui présentent l'allure rurale à cause de l'anarchie et du manque du respect des normes d'urbanisme et de construction ;
- du manque de réseau de collecte des eaux pluviales, et de l'existence des voies secondaires déjà mal structurées, ne disposant pas dans l'ensemble de caniveaux et défavorisé par la faible pente du terrain ;
- de l'éclairage public qui ne couvre que partiellement la ville, ce qui pose le problème d'insécurité dans les zones périurbaines ;
- de la porosité des frontières qui rend le contrôle de la ville difficiles ;
- de l'absence d'un plan et de mesures de suivi des règles d'urbanisme, pour un chef-lieu de département.

### VIII.4 SYNTHÈSE DES PROBLÈMES URBAINS

- **Pour l'environnement**, la ville de Kousséri est constituée de nombreux marécages qui sont autant de zones à risque (inondations) qu'elles constituent les principales contraintes d'aménagement. La topographie de la ville laisse la place à des marécages dont la superficie totale n'est pas négligeable ;

- **Concernant le développement de la ville**, il y a une lente évolution de la ville. L'unique marché central de la ville de Kousséri est bondé, les commerçants occupent donc l'espace de façon anarchique.
- **Concernant l'organisation de l'espace urbain**, le développement de la ville se fait autour du noyau centre (quartier administratif) puis le long des axes structurants de la ville. Il y a une possibilité d'extension de la ville du côté Nord-ouest et Sud-ouest ;
- **Concernant l'habitat**, on note une prédominance des habitations en matériaux provisoires ou semi définitifs et un manque de logement collectif et habitat social. De plus les constructions, les équipements et infrastructures correspondantes ne répondent pas aux normes en matière de logement décent ;
- **Concernant la gestion de la ville**, on note l'absence de service d'hygiène pour la gestion des déchets ménagers principale cause de pollution de l'environnement et de prolifération de moustiques pendant la saison des pluies ;
- En **matière d'assainissement**, la ville ne dispose pas de systèmes adéquats lui permettant de gérer les déchets ménagers ; en plus la ville a besoin des drains d'évacuation des eaux lors des inondations. Ces drains devraient avoir des vannes à la sortie car pendant les crues en saison de pluies, on assiste à un retour des eaux du fleuve Logone vers la ville, raison pour laquelle il apparaît indispensable de munir les drains des vannes de fermeture pendant les crues.
- **Concernant les équipements urbains**,
  - S'agissant des **équipements administratifs**, la ville de Kousséri dispose de quelques bâtiments qui s'avèrent être insuffisante pour satisfaire la demande propre à un chef lieu de Département et d'Arrondissement ;
  - S'agissant des **équipements scolaires**, il y a une inadéquation entre le nombre de structures éducatives, les équipements mis à leur disposition, la population de la ville et le volume de la population scolarisable ;
  - S'agissant des **transports**, Kousséri est une ville sans transport collectif et donc l'anarchie du transport urbain par motos taxis risque à terme de gêner l'attractivité de la cité ;
  - S'agissant de **la santé**, outre le problème d'insuffisance qualitative et quantitative des équipements, nous remarquons une insuffisance du personnel qualifié ;
  - S'agissant des **équipements sportifs**, on note un déficit en stades omnisports, terrain de football et en complexe sportif équipé ;
- Dans **le domaine socioculturel**, la ville manque cruellement d'infrastructures en la matière lui permettant de promouvoir des activités ludiques et autres ;
- Dans **le domaine des équipements de transport**, l'analyse du réseau de voirie permet de relever qu'il est en très mauvais état de dégradation. D'où la nécessité de faire un entretien complet voire une reconstruction de la plateforme. La ville de Kousséri en tant que ville de transit des poids lourds à destination ou en provenance du Tchad et du Nigéria, se doit d'être dotée d'une voie de contournement et des voies carrossables ;
- Dans **le domaine de l'approvisionnement en eau potable**, du fait de son irrégularité l'eau de forage est plus appréciée que celle des installations de la CDE ;

# CONCLUSION

## **CONCLUSION**

Le présent Rapport Diagnostic est la résultante d'un travail de concertation à une très large échelle. Des enquêtes ont été effectuées à travers la ville, à l'effet de dégager les problèmes urbains et les difficultés auxquelles sont confrontées les populations.

Fort des enquêtes réalisées sur le terrain et l'analyse des données recueillies, les problèmes ci-dessus évoqués il sera plus facile pour nous de développer une vision de développement pour la ville de Kousséri sous forme d'objectifs prioritaires de développement en s'alignant sur les objectifs à atteindre par les OMD. C'est l'objet du tome II du présent rapport diagnostic intitulé Options stratégique de développement de la ville de Kousséri.